

PASSAGE



étude / expérimentation 2018 - 2019



PASSAGE

Co-construction d'Espaces de lecture dans 6 foyers de jeunes sous main de justice en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOMMAIRE

	Préambule	p.5
	Introduction	p.6
ı.	La Protection judiciaire de la jeunesse / Ministère de la Justice	p. 9
	I.1 L'organisation au niveau national	=
	I.1.1 Des missions avant tout éducatives	<i>ρ.11</i> p.12
	I.1.2 Différents types de structures	p.12
	I.1.3 Quel public pour quels délits ?	p.14
	I.2 Présentation PJJ région Sud-Est	p.15
	I.2.1 Les différents organes (milieu ouvert/placement) du secteur public	p.16
	I.2.2 Les unités de placement du secteur public en région (2018)	p.17
	I.2.3 Le public jeune sous protection judiciaire	p.17
	I.3 Protocole Justice/Culture	p.18
	I.3.1 Le contexte	p.18
	I.3.2 Protocole/circulaire et mise en œuvre	p.18
II.	La culture : fonds et forme / Ministère de la Culture	p. 21
	II.1 Les services, les missions	p.21
	II.1.1 L'organisation au niveau national	p. 21
	II.1.2 Les Directions régionales des Affaires culturelles	p. 23
	II.2 Les acteurs du livre et de la lecture en région : des partenaires potentiels	p. 24
	II.3 La méditation du livre : éléments de réflexion	p.25
III.	Expérimentation	p.29
	III.1 Le projet	р.29
	III.2 La Méthodologie	p.31
	III.3 Les prestataires/partenaires	p.32
	III.3.1 Entraînement mental – Géraldine Hérédia	p.32
	III.3.2 Méthode Agile – Laetitia Lycke, SICTIAM	p.33
	III.3.3 Réseau des bibliothèques municipales en Provence-Alpes-Côte d'Azur	p.34
	III.3.4 Les Compagnons Bâtisseurs (Toulon/Marseille/Martigues)	p.35
	III.4 Étude quantitative sur le secteur public en région	p.37
	III.4.1 Contexte, public	p.37
	III.4.2 Descriptif des fonds	p.37
	III.4.3 Descriptif matériel des bibliothèques	p.38
	III.4.4 Consultation des fonds	p.38
	III.4.5 Développement des fonds	p.39
	III.4.6 Animation culturelle et partenariats	p.39
	III.4.7 Perspectives/envies	p.39
	III.5 Expérimentations par établissement	
	III.5.1 Les Centres Éducatifs Fermés (CEF)	p.41
	III.5.2 Les Unités Éducatives d'Hébergement Collectif (UEHC)	p.55
	III.5.3 Établissement de Placement Éducatif et d'Insertion (EPEI)	p.69

	III.6 Les intervenants pour les	animations	p.83
	III.6.1 Atelier philoso	phie	p.84
	III.6.2 Atelier BD		p.84
	III.6.3 Atelier contes		p.85
IV.	Expérimentation hors région	1	p.87
	Conclusion : Préconisations		p.89
A	nnexes	r	թ. 93
A	nnexe 1	Protocole d'Accord Culture/Justice (2	2009)
	nnexe 2 estinés aux personnes sous main	Circulaire sur la mise en œuvre des projets cult de justice et aux mineurs sous protection judiciaire (3 mai	
Annexe 3		Questionnaire PJJ (juin	2018)
A	nnexe 4	Restitution des ateliers suivis par le SIG (UEHC des Lilas, UEHC de l'Escaillon et UEHDR de la Ro	
Α	nnexe 5	Restitution des ateliers suivis par Géraldine H UEHC de Martigues, CEF Nouvel Horizon et CEF des C	

PRÉAMBULE

La conception avec l'Agence régionale du Livre (ArL) Provence-Alpes-Côte d'Azur d'une expérimentation relative au développement d'"espaces lecture" dans les hébergements PJJ de la région s'inscrit pour la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) dans une démarche globale de soutien aux établissements de placement et constitue la déclinaison d'une des priorités de la convention qui nous lie à la Direction régionale des Affaires culturelles (Drac) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Plusieurs objectifs sont visés dans cette proposition: soutenir la capacité des "foyers PJJ" à être des environnements favorables, c'est-à-dire des lieux de développement des compétences des adolescents qui y sont placés, encourager diverses rencontres avec des livres et des personnes issus de différents horizons, comme autant d'expressions d'une culture donnée et d'une humanité, qui peuvent venir les soutenir dans leur parcours de vie et dans la construction de leur identité.

La lecture, comme la rencontre de l'autre ou la confection d'un repas en commun, constitue alors autant de terrains d'expérience, supports de la réflexion sur soi.

Par ce biais, les jeunes accueillis ont la possibilité de rejouer, repenser leur rapport à la lecture et à l'écriture, comme formes symboliques, rapport souvent marqué du sceau de l'échec ou de l'inhibition, qui les ramène à leur passé scolaire et à une première forme de désinsertion ou d'exclusion.

Ainsi, avec cette action, il est fondamentalement question de l'insertion du public accompagné par la PJJ.

Enfin, le choix pédagogique retenu avec l'ArL répond pleinement aux attendus de l'action éducative : jeunes et éducateurs participent de manière collective à la réflexion et à la réalisation des espaces, éprouvant ainsi leur capacité de transformation d'une réalité.

Cette expérimentation vient s'articuler à l'opération nationale "Bulles en fureur", portée par la PJJ, qui vise à amener les jeunes à s'exprimer et voter sur une sélection de bandes dessinées qu'ils auront préalablement lue.

Franck Arnal,

Directeur interrégional de la Protection judiciaire de la jeunesse

INTRODUCTION

L'Agence régionale du livre Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association créée en 2003, par l'État (Ministère de la Culture - Drac) et le Conseil régional. Elle soutient et valorise le secteur du livre et de la lecture, en s'adressant à l'ensemble des professionnels du domaine : auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, associations, collectivités et réseaux. L'ArL a pour mission de renforcer la chaîne du livre, accompagner et former ses acteurs, et favoriser le développement de l'écriture et de la lecture.

L'Agence régionale du Livre développe depuis 2004 des partenariats avec les établissements pénitentiaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du *Prix littéraire des lycéens et apprentis de la région*, et déploie depuis 2015 une mission de modernisation des bibliothèques en milieu carcéral. Elle pilote également des actions de développement culturel en direction de publics dits "empêchés" : ateliers BD, résidences d'auteurs, écriture... Enfin, elle maîtrise le pilotage d'actions de développement culturel d'ampleur, comme l'opération *Lecture par nature* ou le Prix littéraire précité. Ces actions sont évaluées très positivement.

Sur une sollicitation directe de la Direction interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse, l'ArL a imaginé un projet en unités d'hébergement des jeunes placés sous main de justice. Elle a souhaité accompagner ce projet expérimental d'une étude/action globale.

Le projet

- ✓ Développer des espaces de lecture/bibliothèques au sein des foyers d'accueil, avec des lieux et collections pensés par et pour les jeunes et les éducateurs, grâce à une méthode participative.
- ✓ Faire vivre ces espaces et créer les conditions d'appropriation de ces collections grâce à une action de développement de la lecture (animation) en direction des jeunes placés sous main de justice.

L'objectif de l'étude est multiple :

- ✓ Tester l'intérêt, la nécessité et la faisabilité du projet en direction d'un public de jeunes en difficulté, pour les partenaires opérationnels (foyers mais aussi bibliothécaires par exemple).
- ✓ Donner des clés sur l'organisation et les enjeux de la Protection judiciaire de la jeunesse et faire comprendre les problématiques spécifiques de ce public aux potentiels partenaires issus du milieu culturel.
- ✓ Donner des clés sur l'organisation et les enjeux de la culture, et plus spécifiquement de la lecture, aux partenaires de la Protection judiciaire de la jeunesse.
- ✓ Analyser l'expérimentation en cours afin de proposer des préconisations, dans le but de mettre en œuvre un dispositif pérenne si cela s'avère pertinent.
- ✓ Décrire la méthodologie participative utilisée, ses outils et ses pratiques afin d'en évaluer la pertinence.
- ✓ Arriver à créer une dynamique professionnelle éducateurs/bibliothécaires afin que le droit commun puisse prendre le relais.

✓ Rendre compte et présenter l'ensemble de la démarche aux acteurs du projet, comme aux futurs partenaires, y compris et financiers (directions régionales des administrations déconcentrées et centrales, mécènes).

Début 2018, l'Agence propose cette étude/action expérimentale sur 12 mois, dont le principe est validé par la DIRPJJ et la Drac. Une mission PJJ ad hoc est donc mise en place au sein de l'Agence du Livre, reposant sur ses compétences actuelles (information, ressources, études, formation et accompagnement, mise en réseau, développement de la lecture, action culturelle).

La réalisation effective se fait à compter de l'été 2018. Pour le volet Expérimentation, 6 foyers sont retenus par la DIRPJJ sur les 30 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les réunions démarrent en juillet 2018 et le travail se déroule jusqu'en juillet 2019, date de rendu de l'étude définitive.

I. La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) Ministère de la Justice¹

La Protection judiciaire de la jeunesse est l'une des trois administrations du ministère de la Justice, avec la Direction des services judiciaires et l'Administration pénitentiaire.

Chargée de « l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre », elle propose son expertise éducative au juge des enfants et met en œuvre ses mesures et sanctions éducatives. Elle conçoit également les normes et cadres d'organisation de la justice des mineurs, en liaison avec les services compétents.

Le <u>décret du 9 juillet 2008</u> (modifié par le <u>décret du 25 avril 2017</u>) identifie la Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (<u>DPJJ</u>) comme « chargée, dans le cadre de la compétence du ministère de la Justice, de l'ensemble des questions intéressant la <u>justice des mineurs</u> et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre » dans leurs fonctions pénales, lorsqu'un mineur est poursuivi (<u>ordonnance du 2 février 1945</u>). Ce texte de référence en matière de mineurs délinquants pose comme principes une responsabilité pénale atténuée des mineurs doués de discernement, ainsi que la primauté de l'éducatif sur le répressif.

« Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance, et parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice ». Extrait de l'exposé des motifs de l'Ordonnance du 2 février 1945.

Les services de la PJJ mettent en œuvre les décisions prises par les juges des enfants. Ces juges tiennent à la fois un rôle de protection (justice civile) et un rôle de sanction (justice pénale). La PJJ s'occupe essentiellement des décisions prises en direction des mineurs qui ont commis des infractions.

À partir de quel âge ?

Lorsqu'un mineur est l'auteur d'un délit, s'il a 13 ans et plus, les peines seront alors dites applicables. À partir de 16 ans, les peines peuvent être plus lourdes. L'atténuation de responsabilité peut être levée, notamment si le mineur est récidiviste de violences. Il peut alors encourir la même peine de prison qu'une personne majeure.

TÉMOIGNAGE

L'accès à la lecture des condamnés placés en détention

L'ordre juridique français consacre la culture comme un droit fondamental. Précisément, le treizième paragraphe du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 déclare que la Nation garantit l'égal accès à la culture. Aussi, les détenus qui continuent à jouir de leurs droits fondamentaux, comme le rappelle la cour européenne des droits de l'Homme, doivent bénéficier du même accès à la culture que toute personne.

Compte tenu de la situation particulière du détenu, au nombre des publics "empêchés", c'est-à-dire ne pouvant se déplacer, son droit d'accès à la culture nécessite, pour être effectif, la mise en œuvre d'actions positives alliant qualité et

¹ Partie rédigée à partir des sites et textes officiels du ministère de la Justice.

proximité. Ces actions comprises dans le cadre de "l'action socioculturelle" prévues par le code de procédure pénale relèvent essentiellement du service pénitentiaire d'insertion et de probation. Néanmoins la nécessité d'intervention d'acteurs culturels professionnels a naturellement conduit à associer au ministère de la Justice celui de la Culture par le biais notamment de protocoles Justice-Culture se déclinant localement.

Il est ainsi prévu que l'accès à la culture embrasse autant de champs culturels et de modes d'expression que possible, et au moins ceux relevant du ministère de la Culture. Des collaborations sectorielles peuvent également exister, comme l'illustre la circulaire relative au fonctionnement des bibliothèques : la lecture et le livre apparaissant comme l'activité culturelle fondamentale pouvant le plus immédiatement être mise en œuvre en détention.

Si l'accès à la culture doit être garanti comme un droit attaché à la personne humaine indépendamment de tout objectif concret, il n'en présente pas moins un bénéfice en terme de réinsertion. À cet égard les effets les plus directs et incontestables sont certainement ceux du livre et de la lecture, celle-ci n'étant pas seulement un pont essentiel pour accéder à la culture mais également pour l'insertion sociale.

La pratique permet de constater que l'existence d'un cadre juridique, d'institutions judiciaire et administratives est une condition nécessaire à l'accès à la culture mais pas suffisante ; ce cadre ne saurait se substituer à l'intervention locale et concrète d'artistes qu'il ne peut qu'accompagner. Ainsi la mise en œuvre concrète des droits culturels des détenus dépend finalement largement de la participation des acteurs locaux.

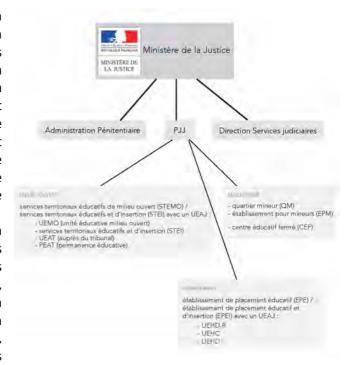
Denis Weisbuch,

Juge de l'application des peines au Tribunal de Grande Instance de Gap

I.1 L'ORGANISATION AU NIVEAU NATIONAL

L'administration centrale dite Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) a en charge la conception des normes et des cadres d'organisation, ainsi que la mise en œuvre et la vérification de la qualité de ces mises en œuvre. La DPJJ est également en charge de la politique et gestion des ressources humaines, de la politique de formation, ainsi que le pilotage opérationnel et budgétaire. Depuis 2007, elle n'est plus en charge de l'enfance en danger, actuellement prérogative de l'aide sociale à l'enfance (ASE) dans chaque département.

La DPJJ participe également à l'élaboration et à la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques dans le cadre de protocoles interministériels : culture, santé, insertion, emploi, formation, cohésion sociale, prévention de la délinquance, etc. « Quelle que soit la décision d'un juge pour enfant ou magistrat chargé des mineurs, la prise en charge des jeunes assurée par les



services de la PJJ poursuit un but éducatif, mis en œuvre par des équipes pluridisciplinaires en lien avec les partenaires de droit commun »².

Ces dernières années, deux missions sont venues s'ajouter: une mission spécifique (dite MMNA) d'information et de veille dédiée aux jeunes migrants, dit mineurs non accompagnés ainsi qu'une mission de coordination et d'information sur la prévention de la radicalisation. 70 référents laïcité et citoyenneté (RLE) ont été recrutés.



Passage © ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur - juillet 2019

² Fiche technique n°2 - Publics destinataires de l'offre culturelle et dispositifs de prise en charge, textes de référence, ministère de la Culture

I.1.1 Des missions avant tout éducatives

La protection judiciaire de la jeunesse s'occupe de l'action éducative dans le cadre pénal : éduquer, protéger et insérer le mineur en conflit avec la loi dans un objectif de lutte efficace contre la récidive. Elle propose son expertise éducative au juge des enfants ; assure la prise en charge de mineurs qui lui sont confiés dans des établissements publics ou du secteur associatif habilité (SAH)³, dont elle contrôle la qualité.

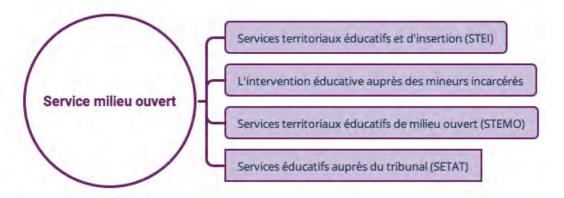
Concrètement la PJJ:

- ✓ accompagne les magistrats dans leurs mesures dites d'investigation afin d'évaluer la situation des mineurs;
- ✓ met en œuvre les décisions des tribunaux pour enfants dans des établissements et services de placement et de milieu ouvert du secteur public ou du secteur associatif habilité (SAH) ;
- ✓ assure le suivi éducatif des mineurs détenus en quartier pour mineurs ou en établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM).

Au quotidien, les professionnels de la PJJ mènent une action éducative ayant pour objectif leur insertion sociale, scolaire et professionnelle. Elle recouvre trois domaines principaux : scolarité (aide aux devoirs, ateliers scolaires, acquisition des savoirs de base...), socialisation (santé, sécurité routière, sensibilisation aux métiers...) et formation. Elle est mise en œuvre par une équipe pluridisciplinaire (éducateurs, professeurs, psychologue...) et fait appel, par le biais de partenariats, à des intervenants extérieurs spécialisés.

I.1.2 Différents types de structures

Au sein du "milieu ouvert" on rassemble les mesures d'investigation ou un suivi de jour et l'établissement de "placement" qui met en œuvre les mesures de placement soustrayant le mineur à son milieu de vie. Tout au long de leur parcours, les jeunes sont accompagnés par un éducateur référent, garantissant une continuité dans la prise en charge même si ce dernier est amené à être placé. L'objectif de ce suivi étant de les guider vers une insertion sociale et professionnelle durable et de tout mettre en œuvre pour éviter la récidive.



Le placement a pour objectif de d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité et replacer les mineurs dans une vie quotidienne de groupe, d'organiser les activités, notamment durant les temps forts que sont les soirées, les week-end et les vacances. Parallèlement, les mineurs placés sont encouragés et accompagnés afin de poursuivre une scolarité, une formation, réfléchir à un projet de vie.

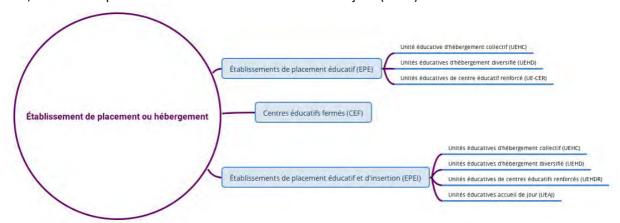
-

³ Le secteur associatif assure uniquement des réparations, le secteur public exécutant toutes les catégories de mesures éducatives de milieu ouvert pénal. (source : ministère de la Justice/DPJJ).

Le placement est pensé comme une étape du parcours du jeune, comme une solution, une réponse possible d'insertion et de socialisation.

- L'Établissement de placement éducatif (EPE) peut regrouper plusieurs unités d'hébergement :
 - ✓ L'Unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) accueille 10 à 12 jeunes mineurs (garçons et filles) de 13 à 18 ans. Il s'agit de placements rapides, dans l'urgence, de jeunes sous mandats judiciaires, d'une durée de six mois renouvelable une fois.
 - ✓ L'Unité éducative d'hébergement diversifié (UEHD) regroupe de l'hébergement collectif (résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs) et individuel (studio) pour des prises en charge. Ce dispositif permet à certains jeunes d'être accompagnés sur le chemin de l'autonomie (même durée que pour les UEHC).
 - ✓ L'unité éducative "centre éducatif renforcé" (CER), qui relève uniquement du secteur associatif habilité, dispose d'une capacité d'accueil de 6 à 8 jeunes mineurs délinquants. Les séjours y sont plus courts, ce type de structure ayant pour objectif d'effectuer une rupture avec l'environnement quotidien. L'encadrement éducatif y est permanent et les activités quotidiennes. Le placement ne peut excéder 6 mois.

L'EPE est constitué d'une ou plusieurs unités éducatives d'hébergement parmi les UEHC, UEHD, UE-CER, et d'une ou plusieurs unités éducatives d'activités de jour (UEAJ)⁴.



• Les centres éducatifs fermés (CEF) accueillent 10 à 12 mineurs délinquants (crimes ou délits) multirécidivistes de 13 à 18 ans. C'est un dispositif éducatif, alternatif à la détention. La prise en charge repose sur un accompagnement constant du mineur à l'intérieur et à l'extérieur du centre. Le quotidien est structuré sur un rythme intensif comportant un suivi sanitaire et psychologique; des activités d'enseignement et de formation professionnelle qui doivent permettre l'acquisition des savoirs de base (lecture, écriture, gestes professionnels); du sport. Ce type de structure accueille 10 à 12 jeunes placés pour une durée de six mois, renouvelable une fois. Il y en a 51 en France et 20 supplémentaires en cours d'ouverture.

Pour mener à bien ses missions, la Protection judiciaire de la jeunesse s'appuie sur un important secteur associatif (dit secteur associatif habilité SAH) dont un peu moins du tiers est financé exclusivement par l'État, le reste étant également pris en charge par les conseils départementaux au titre de la protection de l'enfance.

-

⁴ Unité éducative d'activités de jour (UEAJ). Son rôle est d'organiser des activités scolaires, professionnelles, culturelles et sportives adaptées aux mineurs qui font l'objet d'une décision judiciaire.

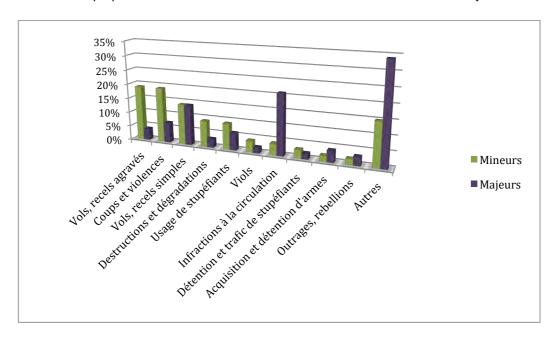
I.1.3 Quel public pour quels délits?⁵

En 2017, la délinquance des mineurs traitée par les parquets a concerné 224 900 mineurs (3,3 % de la population âgée de 10 à 17 ans en 2017). 78 % sont "poursuivables" et nombre d'entre eux auront une réponse pénale.

Près de la moitié de ces mineurs (49 %) ont entre 16 et 17 ans, 42 % entre 13 et 15 ans, 8 % entre 10 et 12 ans et 1 % moins de 10 ans. Les garçons représentent 85 % des mineurs traités par les parquets.

Pour 49 100 mineurs, soit plus d'un accusé sur cinq en 2017, l'examen de l'affaire n'a donné lieu à aucune poursuite pour différents motifs : infraction absente ou mal caractérisée, mineur mis hors de cause ou motif juridique s'opposant à la poursuite. 175 800 mineurs "poursuivables" ont donc fait l'objet d'une décision du parquet (17 % sont des filles⁶).

Les mineurs sont impliqués dans des affaires de natures différentes de celles des majeurs.



Il n'est pas facile d'identifier la part de l'activité "placement" dans l'ensemble des tâches et prérogatives de la Protection judiciaire de la jeunesse. Toutefois dans la publication *Chiffres clés de la justice 2018*, le nombre de placements au titre de la jeunesse délinquante représenterait (secteur public et privé confondus) 9 288 jeunes, dont seulement 10 % de filles auteures d'infractions.

Tous les placements sont effectués au pénal. Il s'agit très souvent d'accueil immédiat, en alternative à la détention.

Ce

⁵ Statistiques issues de *Références statistiques justice – Année 2017*.

Analyse de la délinquance des filles mineures et de leur prise en charge, Cindy Duhamel, Dominique Duprez, Élise Lemercier, Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales, 2016.

I.2 PRÉSENTATION PJJ RÉGION SUD-EST 7 ET 8

La Protection judiciaire de la jeunesse s'organise en trois niveaux de responsabilités : les directions interrégionales (DIRPJJ), les directions territoriales (DTPJJ) et les services et établissements chargés de mettre en œuvre les mesures confiées par les magistrats.



La région Grand Sud-Est regroupe pour la PJJ deux régions administratives : Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (comme pour la direction interrégionale des services pénitentiaires - DISP).

La direction interrégionale est découpée en 5 directions territoriales : la Corse, les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes et un regroupement du Vaucluse avec les deux départements alpins.

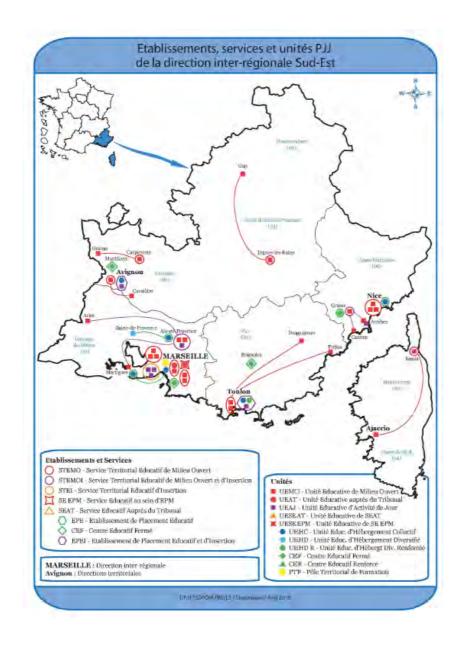
Les directions territoriales sont chargées de la mise en œuvre opérationnelle des politiques éducatives. Elles pilotent cette mise en œuvre des orientations de la PJJ déclinées au niveau interrégional en élaborant des projets, en les conduisant, en participant aux politiques partenariales et en engageant des conventions ou financements de programmes éducatifs dédiés aux jeunes relevant de la PJJ.

⁷ Tous les éléments sont issus du nouveau *Schéma interrégional de placement judiciaire 2018/2022*

⁸ Schéma interrégional de placement judiciaire 2018/2022, Direction interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse.

I.2.1 Les différents organes (milieu ouvert/placement) du secteur public

- 28 unités éducatives de milieu ouvert (UEMO)
- 7 unités d'activités de jour
- 6 unités d'hébergement collectif UEHC (dont 2 avec mission d'hébergement diversifié UEHD)
- 3 unité d'hébergement diversifié UEHD, dont 2 sont des UEHD-R
- 3 centres éducatifs fermés CEF
- 1 unité éducative auprès du tribunal
- 1 établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM Marseille)
- 4 quartiers mineurs (Grasse, Le Pontet, Aix-Luynes, Marseille).
- * En vert ci-dessus les établissements concernés par cette étude.



I.2.2 Les unités de placement du secteur public en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2018)

Les placements sont très souvent un accueil immédiat en alternative à la détention. Le placement judiciaire pénal en région Sud-Est représente près de 10 % de l'activité de la PJJ, contre 90 % en milieu ouvert.

Les durées des accueils sont généralement inférieures à 6 mois, ce qui s'explique par la nature pénale des actes de délinquance perpétrés. Seulement 17 % des demandes de placements arrivent à être honorées.

Département	Nom de l'établissement	Unité de placement	Capacité d'accueil théorique	Public et âges	Places en collectif	Places en HD
Alpes- Maritimes	EPE Nice	UEHC Nice	12 places en collectif	Garçons/Filles de 13 à 18 ans	12	
	EPE Grasse	UEHD-R Grasse	15 places en HD - 5 places en RE	Garçons/Filles de 13 à 18 ans	5	15
	EPE Martigues Littoral	UEHC Martigues	12 places en collectif - 6 places en HD	Garçons/Filles	12	6
		UEHC Chutes Lavie	12 places en collectif - 6 places en HD	Garçons/Filles	12	6
Bouches-du- Rhône	EPE Aix-en-Provence	UEHC Aix-en-Provence	12 places en collectif	Garçons/Filles	12	
	El El Marchier	UEHD Salon-de-Provence	24 places en HD	Garçons/Filles		24
	CEF Marseille Les Cèdres	UECEF Marseille Les Cèdres	12 places en collectif	Garçons de 15 à 18 ans	12	
Corse	STEMO Bastia	UEMO Ajaccio et Bastia	Mission HD de 6 places	Garçons/Filles de 13 à 18 ans		6
	EPEI Toulon	UEHC Toulon	12 places en collectif	Garçons/Filles de 13 à 21 ans	12	
Var	EPEI Toulon	UEHD-R Toul on	15 places en HD - 5 places en RE	Garçons/Filles de 13 à 21 ans	5	15
	CEF Brignoles	UECEF Brignoles	10 places en collectif	Garçons/Filles de 15 à 18 ans	10	
	EPEI Avignon	UEHC Avignon	12 places en collectif	Garçons/Filles	12	
Alpes Vaucluse		Mission HD	Mission HD de 8 places	Garçons/Filles		8
	CEF Montfavet	UECEF Montfavet	12 places en collectif	Garçons/Filles de 15 à 17 ans	12	
					116	80

Le secteur privé habilité dit SAH ne fait pas l'objet de cette étude.

1.2.3 Le public jeune sous protection judiciaire

Selon l'étude thématique sur le placement judicaire pénal (2016) – étude dont il est fait mention dans le schéma régional 2018/2029 – 92,65 % des admissions concernent des garçons.

La tranche d'âge 16-17 ans est la plus représentée, soit 7 accueils sur 10, et les moins de 16 ans représentent 3 accueils sur 10. Aucune admission n'a été constatée sur la période pour les jeunes âgés de 13 ans.

« Moi je n'ai pas d'envie, c'est triste hein!
Ma vie c'est l'argent, la prison, l'argent,
la prison et la mort. »
Un jeune du CEF Nouvel Horizon

De manière générale, la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, demeure la troisième la plus touchée par le chômage et la pauvreté en France métropolitaine (17,5 % de la population régionale vit sous le seuil de pauvreté en 2014). Au 4^e trimestre 2018, le taux de chômage est de 11,1 % (contre 8,8 % en France métropolitaine).

I.3 PROTOCOLE JUSTICE/CULTURE

I.3.1 Le contexte

Dans le milieu des années 80, avec l'arrivée de Jack Lang au ministère de la Culture, s'est affirmée la volonté de contractualiser la politique culturelle par des accords avec d'autres ministères afin de répondre à l'objectif affiché de lutte contre les inégalités d'accès à la culture. C'est à cette époque que sont nés les grands protocoles entre administrations centrales et cabinets ministériels. Pour accompagner cette politique auprès des acteurs locaux, des moyens sont dégagés par les administrations centrales et déconcentrés dans les Drac. Les collectivités sont alors fortement encouragées à participer à cette démarche. Les bibliothèques publiques sont souvent le fer de lance de ces nouvelles directives, circulaires, politiques...

Le premier protocole Culture/Justice a été signé en 1986 et renouvelé en 1990 et 2009. Ce protocole est particulièrement important pour ce projet car il prend en considération tous les publics relevant du milieu ouvert, les mineurs suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse, les familles des personnes placées sous main de justice et la formation des personnels des deux administrations.

En 2012 ce protocole est complété par une circulaire qui reprend, thématique par thématique, les différentes orientations à mettre en œuvre de façon très concrète. Pour ce faire, elle s'accompagne de 7 fiches techniques.

I.3.2 Protocole/circulaire et mise en œuvre



Symphonie carcérale, Romain Dutter et Bouqé, Steinkis, 2018

Le protocole de 2009, comme ses prédécesseurs, rappelle que question de l'accès à la Culture pour tous les publics est déjà présente dans plusieurs lois d'orientation, dans le code de procédure pénale, les règles pénitentiaires européennes et le Manifeste de l'Unesco. Sa légitimité posée en préambule, il définit les champs d'application et les moyens mis en œuvre. Seront favorisés tous les champs artistiques et culturels, les modes d'expression de ces secteurs ainsi que l'apprentissage de la langue

française. Il s'appuie sur l'encadrement des personnels pénitentiaires en charge du développement culturel (les services d'insertion et de probation pour le milieu carcéral dits SPIP), la qualité des intervenants artistiques, l'aménagement de lieux dédiés, le conventionnement avec les établissements du secteur culturel.

La circulaire de 2012 étend le champ d'action : « Le protocole rappelle que l'accès à la culture est un droit fondamental, au même titre que l'éducation et la santé. Or les personnes concernées font partie des publics les plus éloignés de l'offre culturelle. C'est pourquoi il affirme l'action volontariste des services du ministère de la Justice et des libertés et du ministère de la Culture et de la Communication, qui contribue ainsi à l'insertion et à la prévention de la délinquance et de la récidive. En effet, la culture est un vecteur d'ouverture et d'échange. Elle a une vertu éducative et citoyenne qui contribue à la revalorisation de soi, à la maîtrise des fondamentaux, à l'approfondissement des savoirs de base, et à l'acquisition des compétences professionnelles. L'accès à la culture des personnes placées sous main de justice et des mineurs sous protection judiciaire s'inscrit pleinement dans les politiques et les missions des ministères signataires... » qui sont : le ministère de la Culture, les établissements publics et structures culturelles subventionnées, les services pénitentiaires d'insertion et de probation et les services publics et associatifs de la Protection judiciaire de la jeunesse en milieu ouvert, dans les établissement de placement ou en détention.

Ainsi la circulaire déclare que tous « les dispositifs de droit commun relevant du ministère de la Culture et de la Communication pourront être déclinés à leur intention : résidences d'artistes, jumelages, festivals nationaux et régionaux, manifestations culturelles, offre de lecture publique, accès à la presse... »

Les bibliothèques et la question du développement de la lecture sont au cœur de cette politique, la bibliothèque étant souvent le seul lieu culturel dédié dans les établissements accueillant ces publics.

TÉMOIGNAGE

« Lire en prison a fait partie de ce qui me permettait de m'évader pendant mon incarcération.

Lire et dessiner me faisaient oublier l'endroit ou j'étais pendant des heures et me permettait de m'aérer l'esprit.

Ce n'est pas pour rien si j'ai appelé ma première BD *L'évasion*, c'était une évasion mentale

Lorsque je retourne en milieu carcéral maintenant faire des ateliers de bande dessinée à travers la France, j'ai souvent le même retour des détenus ayant lu ma BD, elle leur a permis pendant une heure de s'évader, d'oublier la difficulté du milieu carcéral, et leur a apporté du réconfort, de la légèreté, de l'insouciance.

La lecture permet la réflexion, de voyager dans un autre univers, de s'instruire, c'est quelque chose d'important dans la vie, qui se perd un peu à l'extérieur avec les écrans (téléphone, ordinateur, TV), mais en milieu carcéral cela reste une activité importante, qui ne coûte rien, est facilement accessible et permet vraiment de se libérer l'esprit, de réfléchir, de trouver le sommeil parfois. »

BERTHET ONE, ancien détenu, auteur et animateur d'ateliers BD, intervenant à Marseille

La mise en œuvre dans les territoires se décline grâce à l'action conjointe des administrations déconcentrées Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) et direction interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ), par la signature de conventions de partenariat entre ces administrations. En région, la dernière date de décembre 2017 et concerne l'ensemble du partenariat culturel.

La circulaire insiste sur la notion de projet, de politique culturelle au sein de chaque établissement mineur et/ou majeur, de conventionnement et d'évaluation, ce qui nécessite une formation et une méthodologie de projet communes. Pour cela, les deux ministères ont mis en place au sein des deux écoles de formation initiale l'ENAP et l'ENPJJ (et en formation continue) des actions de sensibilisation trop peu fréquentes.

Pendant de nombreuses années les agences régionales pour le livre ou service régionaux du livre ont disposé de chargés de mission dédiés.

En collaboration avec les services du ministère de la Justice, une mission a été confiée à l'Agence régionale du livre en 2015 afin de réactiver le développement de bibliothèques dans les centres pénitentiaires. L'objectif est de favoriser l'émergence de projets de lecture publique et de développement de la lecture pour les publics sous main de justice et de créer les conditions de partenariats favorables avec les bibliothèques publiques des territoires concernés

II. LA CULTURE : FONDS ET FORME - MINISTÈRE DE LA CULTURE

Selon le décret relatif à ses attributions, le ministère de la Culture a pour principale mission de « rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France ». À ce titre son action se déploie selon 4 grands axes :

- ✓ accès à la culture ;
- ✓ médias et communication ;
- ✓ politiques culturelles transversales ;
- ✓ rayonnement de la culture.

Si on peut regretter une acception étroite de la notion de culture, celle-ci est maintenant complétée par la promulgation de la loi NOTRe en 2015.

En effet, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Les droits culturels qui sont inscrits dans la loi NOTRe visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle. Les collectivités locales et leurs bibliothèques ont une responsabilité dans l'exercice et la mise en œuvre de ces droits sur les territoires.

II.1 LES SERVICES, LES MISSIONS

II.1.1 L'organisation au niveau national

Comme le ministère de la Justice, le ministère de la Culture est composé d'administrations centrales et de trois types de services ou établissements déconcentrés pour déployer son action sur les territoires :

- ✓ les Directions régionales des Affaires culturelles (Drac) placées sous l'autorité de chaque Préfet de région ;
- ✓ les services à compétence nationale (Ex. le service des Musées nationaux, etc.) ;
- ✓ les établissements publics comme la Bibliothèque nationale de France (BnF), le Mucem ou le Centre national du Livre (CnL).

L'Administration centrale se découpe en 5 grandes directions :

- √ le Secrétariat général;
- ✓ la Direction générale des patrimoines ;
- √ la Direction générale de la création artistique ;
- ✓ la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), dans laquelle on trouve le service du Livre et de la Lecture ;
- √ et la Direction générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF).

Par ailleurs, le ministère de la Culture développe depuis longtemps une politique de grands évènements nationaux dans laquelle chacun peut s'inscrire. Ces événements offrent plus une visibilité et une méthodologie que de réelles opportunités financières (même si elles ne sont pas inexistantes). S'inscrire dans ces grands événement est un plus pour des financements de droit commun alloués par les Drac.

Les manifestations nationales en 2019: Nuit de la lecture (19 janvier), Printemps des poètes (9 au 25 mars), Semaine de la langue française et de la Francophonie (16 au 24 mars), Journées européennes des métiers d'art (1^{er} au 7 avril), Nuit européenne des musées (18 mai), Forum Entreprendre dans la Culture (22 au 24 mai), Rendez-vous Hip Hop (25 mai au 1^{er} juin), Festival de l'histoire de l'art (7 au 9 juin), Rendez-vous aux jardins (7 au 9 juin), Journées nationales de l'Archéologie (13 au 15 juin), Fête de la musique (21 juin), Partir en livre (10 au 24 juillet), C'est mon

patrimoine ! (durant les vacances scolaires 2018-2019), Journées européennes du patrimoine (21 et 22 septembre) et Journées nationales de l'architecture (18 au 20 octobre).

La bibliothèque publique ou réseau de lecture publique

Les bibliothèques ou médiathèques publiques dépendent presque exclusivement des collectivités territoriales. Il en existe plus de 16 000 en France, il s'agit du premier équipement culturel qui irradie l'ensemble du territoire.

On distingue les bibliothèques :

- ✓ municipales (ou réseau) ou intercommunales qui ont pour missions principales :
 - l'accueil des publics (accessibilité, gratuité...).
 - la communication des documents (en prêt, consultation sur place ou à distance) et donc la constitution de collections.
 - la conservation et la valorisation des collections.
 - l'accès à l'information en assurant notamment une fonction de recherche bibliographique et de médiation avec ses publics.
 - la formation des usagers.
 - le traitement des collections assuré par les bibliothécaires.
- ✓ départementales dont les missions sont très différentes :
 - constituer et soutenir un réseau de bibliothèques ou de points d'accès aux livres et à la culture dans les villes de moins de 10 000 habitants ;
 - former et animer le réseau de professionnels et bénévoles ;
 - desservir et prêter des documents ;
 - appuyer les projets de construction, rénovation, mise en œuvre d'une ingénierie culturelle et prestations de services...

Enfin, il faut noter que la majorité de ces bibliothèques ne sont ouvertes qu'aux membres du réseau, et sont donc fermées pour le grand public.

Les missions et rôles des bibliothèques, même s'ils sont différents d'un type de bibliothèque à l'autre, sont axés vers les mêmes objectifs : mise à disposition de documents, ressources et services pour le public.

« La bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux.

Par le présent manifeste, l'Unesco proclame sa conviction que la bibliothèque publique est une force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information et un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité. »⁹

Elles bénéficient de moyens très variables en fonction des politiques, de leurs élus et de la richesse de leurs territoires. Sans tutelle directe sur les bibliothèques, le ministère de la Culture ne dispose pas de moyens d'action de type législatif (pas de loi sur les bibliothèques) mais de moyens d'actions réglementaires (non contraignants), de dispositifs d'évaluation de leurs activités et de soutiens techniques et financiers à travers différents dispositifs (dont les Drac).

⁹ Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques, 1994

II.1.2 Les Directions régionales des Affaires culturelles

Les Drac sont les services déconcentrés du ministère de la Culture. Elles sont chargées de mettre en œuvre la politique culturelle définie par le gouvernement. Au travers de leurs conseillers sectoriels, elles exercent une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales.

Service du livre et de la lecture

La politique du livre en région Provence-Alpes-Côte d'Azur se décline ainsi¹⁰: favoriser le développement des structures publiques et privées de diffusion du livre, de l'écrit et de la documentation; soutenir les opérations de promotion du livre, de lecture publique et de développement de la lecture; impulser les actions en matière de soutien à la création littéraire comme celles en direction de la lutte contre l'illettrisme; soutenir les collectivités territoriales, les associations ainsi que les autres acteurs culturels œuvrant à l'élargissement des publics du livre et de la lecture, aux actions de modernisation des librairies et maisons d'édition indépendantes, à la sensibilisation des professionnels des bibliothèques; veiller à la préservation et à la valorisation du patrimoine écrit; en collaboration étroite avec le Conseil régional, assurer le pilotage de l'Agence régionale du Livre, outil de coopération, d'information, de formation et d'observation essentiel en région.

Par ailleurs, elle accompagne la mission du ministère en matière de développement de l'offre de lecture publique (au titre de la Dotation Générale de Décentralisation) sur l'ensemble du territoire régional et apporte une aide aux collectivités territoriales pour la construction de médiathèques de proximité.

Parallèlement à son action propre, le service soutient des associations nationales de développement de la lecture des publics jeunes, souffrant d'un handicap ou issus de milieux défavorisés. Ce soutien prend la forme de relations courantes avec les associations en vue de l'émergence de projets en direction des publics sur l'ensemble du territoire, et d'un soutien financier.

Actions spécifiques en faveur des publics

Dans le cadre de l'application du protocole Culture/Justice, les Drac disposent d'un service dit d'actions spécifiques en faveur des publics. La Drac Provence-Alpes-Côte d'Azur a signé des conventions avec la direction interrégionale des services pénitentiaires (2008 renouvelée en 2018) pour le milieu carcéral et avec la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse pour les mineurs placés sous main de justice en milieu carcéral ou en placement (2006 renouvelée en 2017). Ces actions sont menées en collaboration avec les directions territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse.

C'est dans ce cadre qu'une mission a été confiée à l'Agence régionale du Livre en 2015 afin de réactiver le développement de bibliothèques dans les centres pénitentiaires, avec l'objectif de favoriser l'émergence de projets lecture publique et développement de la lecture pour les publics sous main de justice et créer les conditions de partenariats favorables avec les bibliothèques publiques des territoires concernés.

 $^{^{10} \} Informations \ issues \ du \ site \ \underline{http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/La-direction-regionale/La-Drac-et-ses-services/Livre-et-lecture}$

II.2 LES ACTEURS DU LIVRE ET DE LA LECTURE EN RÉGION : DES PARTENAIRES POTENTIELS

Les bibliothèques

La France dispose d'un réseau d'équipements culturels important, la bibliothèque étant le premier lieu culturel de proximité.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est dotée de 638 établissements de lecture publique qui couvrent 92 % de la population globale de la région, soit 4 585 000 habitants. Plus de 2 200 professionnels travaillent en bibliothèque.

Les bibliothèques/médiathèques disposent très souvent d'une mission en direction des publics éloignés de la lecture. Pour cela elles engagent des partenariats divers avec les secteurs de la santé, du social et de l'éducatif. Elles accueillent des groupes constitués pour des visites personnalisées et des inscriptions collectives. Selon leur taille, elles peuvent également se déplacer et intervenir en direction de populations moins mobiles (handicap, milieu carcéral, etc.).

Les auteurs en région

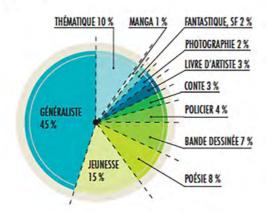
Sont considérés comme auteurs : les écrivains, les dessinateurs et scénaristes de bande dessinée, les illustrateurs, les traducteurs littéraires et les photographes publiés à compte d'éditeur.

En 2019, 680 auteurs sont recensés par l'Agence régionale du Livre (dont 15 % sont illustrateurs ou dessinateurs de BD). Nombre d'entre eux tentent de vivre de leur création et sont toujours disponibles pour intervenir sous diverses formes (ateliers, lectures, performances, etc.) dans des lieux et face à des publics variés.

Les manifestations littéraires dites "récurrentes" : festivals, fêtes et salons du livre

Au total, 153 manifestations littéraires "récurrentes" ont été recensées en 2018. Elles sont gratuites dans 90 % des cas et disposent très souvent d'animations en direction de la jeunesse (ateliers, rencontres etc.). Ces manifestations sont parfois très volontaires pour intervenir dans des lieux inhabituels et face à des publics plus éloignés. Elles sont recensées dans un almanach disponible en ligne: https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/nos-publications





Les librairies indépendantes

Le prix du livre est le même partout en France (loi Lang de 1981). En l'achetant en librairie, le lecteur favorise le commerce local, la diversité culturelle et la création littéraire sous toutes ses formes. Il existe en région 165 librairies indépendantes dont 35 % sont spécialisées.

II.3 LA MÉDIATION DU LIVRE : ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

D'où parlons-nous?

Pendant longtemps, la question de la médiation culturelle a été dominée par une conviction très française que la Culture (culture cultivée) se partagerait par une politique de démocratisation (Malraux) : c'est-à-dire une simple question d'accès, de possibilité et/ou de capacité d'accès aux grandes œuvres de l'esprit. Cette conviction, dénoncée comme contre-productive depuis plusieurs décennies, perdure pourtant.

Elle s'appuyait « sur une conception normative et hiérarchisée de la culture avec, d'un côté, la culture dominante, où l'art, la maîtrise de la parole, les sens éduqués et le travail intellectuel disent la norme et se séparent de la vie ordinaire et, de l'autre, les cultures dominées, renvoyées à une expression anormale et à une parole non maîtrisée, aux sens bruts et au travail manuel. Une conception de "l'émancipation par la culture" qui vise donc à convertir les individus et les groupes aux goûts — et aux intérêts — des plus puissants ». ¹¹ La finalité de ce dernier volet était de donner à toutes et à tous un accès à la culture, en mettant l'accent sur la valeur civilisatrice et éducative des arts.

L'élargissement de la définition de la culture dessine les contours d'un changement de paradigme. Face à l'ensemble des mutations de ces cinquante dernières années, le concept de démocratie culturelle s'est développé. Trois axes sont ainsi concernés : la participation et la co-construction des politiques culturelles ; l'animation et la médiation culturelles ; les pratiques artistiques en amateur.

« L'objectif de l'action culturelle ne serait plus tant de contrer les attentes esthétiques des individus, de créer chez eux une prise de conscience pour les amener à questionner les conventions du système des beaux-arts (et, au-delà, les conventions sociales permettant à ce système d'exister), que de favoriser et d'entretenir leur "créativité", entendue comme une capacité d'initiative et d'apprentissage permanent propre à s'adapter aux exigences sociales et économiques contemporaines. Dans ce nouveau "partage du sensible" (Jacques Rancière, 2000), le défi réside alors moins dans la persistance d'une division du travail entre ceux qui maîtrisent le "goût" et la "parole" et ceux qui ne disposeraient que de la brutalité de leurs sens, que dans cette injonction nouvelle à l'imagination et à l'innovation, à la nécessité de devenir « autonome » et, finalement, à assumer seul la responsabilité et les risques de ses propres comportements. »¹²

La "démocratie culturelle" permet une diversité des expressions et pratiques culturelles en introduisant *ipso facto* la notion de droits culturels. Les droits culturels (reconnus dans la Loi NOTRe) englobent essentiellement trois domaines : la liberté de création et de diffusion ; le droit de participer à la vie culturelle ; le droit de participer à l'élaboration des politiques culturelles. Notre action s'inscrit pleinement dans ce concept.

La lecture a ceci de spécifique, dans toutes les pratiques culturelles, qu'elle accueille possiblement toutes les autres, des plus légitimes aux pratiques encore émergentes, comme une première nécessité. Le livre est son support répandu, mais il en existe d'autres : liseuse, tablette, smartphones, ordinateurs, journaux, etc.

La lecture est également un outil d'intégration sociale, professionnelle, économique, familiale, etc. Mais elle est bien plus que cela, on pourrait ajouter que :

« ... l'enjeu n'est pas seulement de former des lecteurs à l'heure où leur part irait diminuant. (...) Les enjeux sont plus larges et un peu différents.

¹¹ et 12 Action Culturelle et émancipation par la Culture. Un éclaire sociohistorique, Lionel Arnaud « Informations sociales » 2015/4 n° 190 | https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2015-4-page-46.html

C'est plutôt de vivre des expériences essentielles pour le développement psychique, émotionnel, intellectuel, esthétique. Des expériences qui ouvrent des espaces propices au jeu, au rêve, à l'exploration de soi, des autres, du monde, aux partages, au dialogue, à la pensée, et qui rendent le monde un peu plus habitable. Des expériences qui laissent des traces, et des souvenirs. Peut-être est-il plus que temps de rappeler que nous sommes des animaux poétiques, des animaux narratifs, et que dès le plus jeune âge nous avons besoin de l'art et de la littérature, orale et écrite, pour habiter le monde qui nous entoure. L'un et l'autre nous renvoient aussi des tableaux de notre monde intérieur, par des voies détournées, métaphoriques, qui donnent forme à ce qui était infigurable, impensable. Nous en avons besoin parce que nos associations, notre créativité, notre pensée, nos conversations sur la vie, sont relancées. Parce que cela permet de transformer ce qui nous arrive, de changer les chagrins et les émotions en idées. Parce que cela peut nourrir un art de vivre au quotidien.

Nous avons besoin de l'art parce que nous ne sommes pas seulement des variables économiques plus ou moins bien adaptées, ajustées, à un univers productiviste.

Plutôt que de voir dans la lecture un investissement pour des lendemains plus rentables, voyons-la comme un espace où vivre un présent plus intense.

Les enfants et les adolescents ne lisent pas parce que cela va éventuellement les aider pour avoir une meilleure syntaxe ou devenir de bons citoyens. Quand ils lisent, ils le font parce qu'ils sont curieux, inquiets, joueurs et poétiques. Parce qu'ils sont en quête de secrets ou d'échos de ce qu'ils ressentent de façon indicible. Parce que les livres donnent forme à des désirs ou des peurs qu'ils croyaient être seuls à connaître.

Parce qu'au chaos, ils permettent de substituer un peu d'ordre, de continuité.

Toutefois, pour que les mots de la littérature, le langage de l'art ou de la science rendent le monde plus habitable, il faut déjà d'autres paroles, celles d'un passeur qui vous accueille, qui vous écoute et qui rêve le monde avec vous. Qui sache offrir les choses poétiquement, inspirer les récits que chacun fera de sa propre vie, nourrir la pensée, former le « cœur intelligent » pour parler comme Hannah Arendt qui aurait ajouté qu'il faut transmettre le monde aux enfants, leur apprendre à l'aimer, pour que plus tard, ils désirent en prendre la responsabilité. » ¹³

La médiation du livre

Pour arriver à lire ou à aimer lire, il est nécessaire parfois de mettre en place une médiation, des médiateurs et surtout les conditions de la médiation. Le goût de lire ne vient pas que de la mise en présence des livres ; il faut aussi un échange, une rencontre.

Rappelons avec Daniel Pennac les dix commandements du lecteur :

Le droit de ne pas lire.
Le droit de sauter des pages.
Le droit de ne pas finir un livre.
Le droit de lire n'importe quoi.
Le droit au bovarysme.
Le droit de lire n'importe où.
Le droit de grappiller.
Le droit de lire à haute voix.
Le droit de se taire.

_

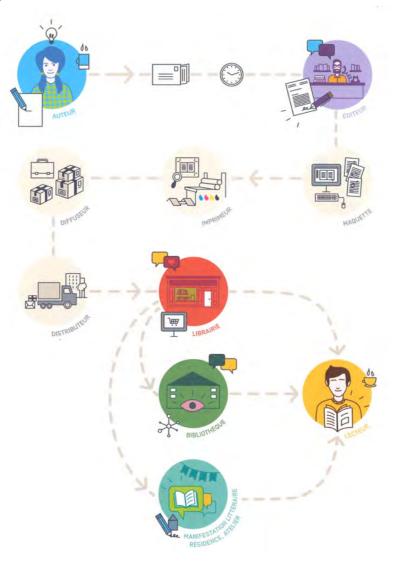
¹³ Élargir le cercle des lecteurs : la médiation en littérature pour la jeunesse, Michèle Petit, Colloque CRILJ – Médiathèque M. Duras, Paris – février 2017.

Ces commandements posent en préalable le respect et la bienveillance en direction du "lecteur" ainsi que l'absence de jugement sur les lectures. L'enjeu n'est pas là, pas encore. Devenir lecteur c'est une évidence pour certains et un long cheminement pour d'autres.

Pour cela, il y a des livres qui aident, qui sauvent, ouvrent, que l'on appelle souvent des livres passerelles. Et puis il y a des professionnels du livre ou de la médiation qui accompagnent les projets, les professionnels et enfin il y a des formations spécifiques.

L'ArL a réuni des bibliographies dites "lectures faciles" ou "faibles lecteurs" disponibles sur demande. Dans le choix des ouvrages, il faut toujours s'interroger sur la pertinence et la permanence des documents en fonction des lecteurs, trouver l'équilibre entre liberté et prescription (de lecture), et privilégier un espace, un lieu propice à l'échange et aux rencontres parfois inattendues, pour que la médiation se fasse au quotidien. C'est pourquoi il a été apporté une attention très particulière à la question des espaces au cours du présent projet.

Par ailleurs, les bibliothécaires, écrivains, dessinateurs, traducteurs littéraires sont souvent disposés à aider ou intervenir.



III. EXPÉRIMENTATION

III.1 LE PROJET

Étude des lieux et mise en place d'un groupe de travail

En s'appuyant sur les données existantes, l'Agence a réalisé une étude légère de l'offre de lecture dans les 6 établissement de placement éducatif (EPE) et centres éducatifs fermés (publics) de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Méthode : visite de six établissements, envoi d'un questionnaire (lieux, actions, besoins), appel à mobilisation sur la base du volontariat, réunion de lancement avec les volontaires.

Partenariat : bibliothèques publiques

Calendrier: mois 1, 2 et 3

Créer des espaces de lecture/bibliothèques

Réflexion participative (éducateurs, jeunes, bibliothécaires) sur la présence de livres :

✓ **Penser l'espace** : 1 séance de travail collective par lieu

Il s'agit d'imaginer collectivement la création d'un espace de lecture/bibliothèque au sein de chaque centre relevant de la PJJ, et pour cette première année de 6 centres volontaires.

✓ Penser le fonds : 1 séance de travail collective par lieu

Il s'agit de mettre au point les outils pertinents pour la construction collective d'une politique d'acquisition, et de mobiliser des aides du Centre national du Livre.

✓ Penser l'animation : 1 séance de travail collective par lieu.

Comment faire vivre les fonds, créer des synergies autour des espaces de lecture, mobiliser les éducateurs et les jeunes dans l'appropriation collective des bibliothèques, des livres, inciter le développement de la lecture.

Au total: 6 lieux et 3 séances par lieu, soit 18 séances.

Méthode : participative, animation de séances de réflexion collective (méthode des mini-bibliomix),

scenario d'usage

Partenariat : le Sictiam, Géraldine Hérédia

Calendrier: mois 3, 4, 5 et 6

Dans l'objectif de :

✓ Créer des espaces dédiés, avec recherche de partenariats ad hoc

✓ Créer des dossiers ou un dossier collectif CNL avec les lieux

✓ Faire acheter des ouvrages par les lieux et les mettre en espace

III.1.3 Réflexion collective sur la mise en place d'un dispositif fédérateur : Pensons un monde avec...

Le réseau ainsi constitué sera sollicité pour co-construire le projet d'action qui se doit d'évaluer les possibles pertinents, y compris avec les jeunes eux-mêmes.

L'axe retenu au démarrage du projet : mise au point de débats d'idées (à visée philosophique) ayant comme point de départ des lectures d'ouvrages ou extraits, précédés de temps de recentrage personnel.

Ensuite, il s'agira de tester les dispositifs collectivement.

Méthode : participative, animation de séances avec/par les éducateurs et les jeunes.

Partenariats : La fondation SEVE, les Philosophes publics, Silence on lit, Centre ressources illettrisme (fonds Facile à lire, récits de vie), etc.

Calendrier: mois 6, 7, 8 et 9

III.1.4 Mise au point d'une proposition globale pérenne

Mois 10 : bilan, évaluation, proposition d'une mission/action pérenne à partir de septembre 2019 se déployant progressivement sur les 45 lieux d'accueil relevant de la PJJ (réseau, développement des bibliothèques, méthode d'acquisition de fonds, formation des éducateurs spécialisés, action culturelle).

Un partenariat avec l'école de la PJJ sera recherché afin d'inscrire, tant en formation initiale que continue, des modules adéquats en direction des éducateurs, pour leur permettre de s'approprier pleinement le dispositif.

III.2 LA MÉTHODOLOGIE

L'idée repose sur la construction d'un dispositif en direction et avec les services de la Protection judiciaire de la jeunesse qui adhèreront à une dynamique de projet d'établissement.

Les axes d'intervention :

- ✓ Politique de conventionnement entre les bibliothèques territoriales et les foyers d'accueil sur la gestion et l'enrichissement des espaces de lecture/bibliothèque, l'accompagnement des lieux, et des éducateurs.
- ✓ Création d'environnements favorables au sein des lieux d'accueil (espaces de lecture dédiés).
- ✓ Lien avec les opérations déjà développées (Bulles en fureur notamment).
- ✓ Une présence forte des auteurs/penseurs selon diverses modalités (résidences, ateliers...).
- ✓ Un travail affirmé sur la question de l'interculturalité (avec le développement des fonds en langues étrangères par exemple) dans le cadre de l'affirmation des droits culturels (loi NOTRe).
- ✓ Un travail affirmé sur la question de la maîtrise de la langue.
- ✓ Un travail en lien avec les acteurs de la lutte contre l'illettrisme compétents.
- ✓ Participation au "Vivre ensemble" par le développement de l'écoute et de la construction collective de la pensée.

La méthode choisie découle de deux préalables :

- ✓ Le temps nécessaire pour connaître le public des jeunes sous protection de la PJJ, l'institution et les personnels.
- ✓ Le souhait de mettre les jeunes et leurs éducateurs au centre du projet : partir des envies, des désirs, des besoins.

Pour cela, des méthodes participatives de co-construction ont été choisies.

L'objectif de ces méthodes est l'adhésion des jeunes et des éducateurs, et leur implication.

Leïla Delannoy¹⁴, que l'on interroge sur la méthode et le projet, déclare :

projections) dans le cadre plus général du placement. (...)

« (le projet) leur propose un cadre d'expression et de relations aux autres pouvant aussi se penser comme en décalage avec leur quotidien dans l'établissement. Les éducateurs peuvent se saisir de ces moments pour faire évoluer la relation éducative qu'ils mettent en place, mais aussi observer les jeunes dans des situations d'échanges et de participation qui sont provoquées par l'intervention d'acteurs extérieurs s'introduisant, dans un projet coopératif, dans le schéma relationnel interne. Ce n'est pas l'effet premier recherché dans les objectifs du projet mais il y a un intérêt manifeste, pour l'équipe éducative, à permettre l'imbrication d'autres cadres d'action (ici le projet de concevoir, organiser, mettre en œuvre partant d'une réflexion collective, d'un diagnostic qui se construit en concertation adultes-jeunes, d'élaboration de préconisations et même d'un plan d'action, d'émergence de

Le décalage semble pouvoir aussi se nommer à l'endroit des trajectoires d'échec scolaire qui caractérisent souvent les parcours des jeunes placés en CEF. Ils ont la possibilité, dans le projet, de mettre en travail leur rapport aux livres, au monde du savoir, de la légitimité culturelle. Un espace culturel dont ils sont les concepteurs peut provoquer des formes de changement dans des façons de se sentir invalidés scolairement et culturellement. Ils peuvent également, à travers ces temps de collaboration, faire "autrement communauté" que par ce qui les rassemble habituellement : la situation de placement qui fait suite à une décision judiciaire. Ils sont là déplacés dans une communauté de projet, avec l'enjeu fort de pouvoir intervenir concrètement sur le lieu dans lequel ils vivent par obligation. »

¹⁴ Docteure en sociologie - chercheuse rattachée au laboratoire de recherche Sophiapol, Université de Nanterre.

III.3 LES PRESTATAIRES/PARTENAIRES

Nous avons choisi d'expérimenter deux méthodes complémentaires pour les sessions de coconstruction. Deux animatrices différentes sont ainsi intervenues. Chacune utilise ses propres méthodes dites "facilitatrices". Ces deux fonctionnements (relativement similaires dans les exercices réalisés) permettent de tester leur utilité vis à vis des jeunes, des éducateurs et du projet tout en utilisant beaucoup de piliers communs (bienveillance, écoute, respect...).

III.3.1 Entraînement mental - Géraldine Hérédia

Elle intervient en freelance sur des animations de réflexion collective de groupe, d'accompagnement au changement, etc. Elle est également poète et libraire.

Définitions

L'Entraînement mental consiste en des "exercices mentaux" que Joffre Dumazedier préconisait ainsi : observation, documentation, représentation, mise en relation, etc.

Cette "méthode" encourage, par des expériences et des exercices appropriés, une dynamique de pensée mettant la "pratique" et la "théorie" en tension active d'interrogation réciproque.

Transmis d'abord à l'occasion de la rencontre de personnes, par imprégnation, par entrée en résonance, par compagnonnage, par silences partagés, il n'existe pas de textes qui fixeraient une fois pour toutes les propositions et les référentiels de l'Entraînement mental.

Historique

Sociologue de l'éducation des adultes, également président-fondateur du mouvement "Peuple et Culture", et fortement influencé par le Front populaire et ses notions de loisirs, congés payés, etc., Joffre Dumazedier est le créateur de l'Entraînement mental. De 1936 à 1945, il met en place une démarche d'éducation permanente et de formation générale, qui prend en 1942 le nom d'Entraînement mental.

L'Entraînement mental fonctionne selon un triangle faits-idées-actes. C'est un art de penser qui s'appuie sur un art de questionner. Il repose sur trois points essentiels :

- ✓ La vigilance logique : le raisonnement respecte-t-il les règles basiques de la "logique" qui m'évitent de tout confondre ? Les buts que je vise et les objectifs que je m'assigne servent-ils bien la finalité qui singularise mon projet d'action ?
- ✓ La vigilance dialectique : n'ai-je pas tendance à penser ces situations trop comme "état" et pas assez comme "processus" ?
- ✓ La vigilance éthique : pourquoi la question morale très sérieuse du "Que dois-je faire ?" doitelle sans cesse prévaloir sur "Qu'est-il bon de faire ?" ?

Nous partons d'une situation concrète de la vie quotidienne (tout en sachant qu'il est difficile de partir des faits, nous sommes enfermés dans la situation, dans notre position sociale, notre affectivité, notre ressenti, notre subjectivité), l'objectivité totale est difficile à atteindre.

Pour commencer, il faut s'interroger sur la situation et le faire avec le concours d'autres personnes pour avoir le plus de chances d'y parvenir.

- 1. De quoi s'agit-il ? Quels sont les faits significatifs repérables dans cette situation ?
- 2. Quelles sont les opinions en présence ? Quels sont les problèmes ?
- 3. Pourquoi est-ce ainsi? Que faire? Comment faire?

Les projets s'expriment d'abord en termes d'imagination et de finalités. La difficulté est ensuite de construire des objectifs de programmation qui soient à la fois réalisables et en cohérence avec les finalités.

III.3.2 Méthode Agile - Laetitia Lycke, Sictiam

Le Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée (Sictiam) est un accompagnateur de projets d'innovation pour le service public (collectivités et établissements publics) dans la transition numérique et la mutation des métiers. Il anime et crée sur le territoire des laboratoires d'innovation pour faire émerger les idées et co-construire les projets.

La méthode Agile

Plus qu'une méthode, on parle plutôt de philosophie, d'approche agile ou de courant agile.

Ce courant est issu des groupes de pratiques de pilotage et de réalisation de projets et a pour origine le manifeste *Agile*, rédigé en 2001, pour référencer de multiples méthodes existantes. L'approche Agile propose de réduire considérablement voire complètement tout "effet tunnel" en donnant davantage de visibilité, en impliquant le client du début à la fin du projet et en adoptant un processus itératif et incrémental. Elle considère qu'il est indispensable de valider les hypothèses en co-créant avec les futurs usagers pour s'assurer de bien répondre aux besoins réels.

Historique

La première approche de gestion de projet de développement itératif date de 1986 et sa première mise en œuvre de 1993. Cette approche se décline en 12 pratiques, soit communes, soit complémentaires :

- accueillir favorablement les demandes de changement
- livrer le plus souvent possible des versions opérationnelles de l'application
- assurer une coopération permanente entre le client et l'équipe projet
- construire des projets autour d'individus motivés
- privilégier la conversation en face à face
- mesurer l'avancement du projet en termes de fonctionnalités de l'application
- faire avancer le projet à un rythme soutenable et constant
- porter une attention continue à l'excellence technique et à la conception
- faire simple
- responsabiliser les équipes
- ajuster à intervalles réguliers son comportement et ses processus pour être plus efficace
- satisfaire le client en priorité

Le Sictiam propose à l'ArL des ateliers qui mettent en lumière l'expérience des individus participant au projet : jeunes, éducateurs, ArL, bibliothécaires, Compagnons Bâtisseurs... Il s'agit de définir les besoins de lecture : à quel problème/désir la lecture va-t-elle répondre ? Quel est l'espace adapté à la réalité de leur problème/désir de lecture ? Quels types de livres, quel mode de gouvernance ? Ces problèmes sont ce qu'on appelle les "irritants".

En parallèle, une recherche de leurs sources de satisfaction, leurs "désirs", permettra de modifier la perception d'usage.

La distorsion entre la perception que peut avoir le chef de projet du besoin de l'usager et le véritable besoin de celui-ci reste la difficulté première.

Dans le cas de cette expérimentation par exemple, le chef de projet (l'ArL) et les éducateurs peuvent s'imaginer que le jeune souhaite avoir à disposition des livres sur des rappeurs, alors que le réel besoin du jeune est d'obtenir la liberté de pouvoir prendre des livres et/ou magazines sans contrainte.

Il est important de prendre en compte l'expérience de chacun afin d'arriver au besoin réel et non à une hypothèse du besoin.

Il ne suffit pas qu'une nouvelle solution soit fonctionnelle ou utile pour la personne concernée, il faut qu'elle soit adoptée par les parties prenantes les plus en lien avec l'usager. Impliquer l'ensemble des parties prenantes en amont de la co-construction d'une solution (grâce à des ateliers menés avec les méthodes agiles par des facilitateurs expérimentés) permet d'assurer un engagement et une adhésion permettant la viabilité du projet. Il est important de faire comprendre aux jeunes qui semblent récalcitrants à l'engagement (selon le groupe de travail mis en place) que ce projet sera co-créé avec

eux, par eux et non uniquement pour eux. Ce projet est créé pour répondre aux besoins des jeunes présents aujourd'hui mais aussi demain, des éducateurs, des membres de la communauté qui gravitent autour du centre. C'est un projet qui doit être "soutenable" dans la durée par l'ensemble des parties prenantes.

III.3.3 Réseau des bibliothèques municipales en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce projet a été monté avec le partenariat des établissements de lecture public du territoire. Un appel aux bibliothèques municipales des communes concernées a été lancé en fin d'été 2018. Celles de Nice, Marseille et Martigues ont très vite répondu positivement.

Une première réunion entre l'ArL et chaque bibliothèque a été organisée, afin d'expliquer le dispositif, mais aussi rencontrer le correspondant en charge de ce nouveau partenariat au sein de leurs équipes. Lors des réunions de calage organisées ensuite dans chaque foyer, les bibliothécaires ont pu rencontrer les éducateurs référents avec leurs directions, les animatrices des séances collectives et les partenaires de la construction lorsqu'il y en a eu. Elles ont pu se présenter, expliquer ce que la bibliothèque peut apporter dans le projet mais aussi à plus long terme, dans un partenariat de proximité.

Aucun des foyers de la PJJ n'avait encore de partenaire bibliothèque. Le foyer de la Roseraie à Toulon avait l'habitude de se rendre dans l'une des annexes de la bibliothèque municipale.

Réseau des bibliothèques de Toulon / Médiathèque de la Valette

Afin d'asseoir le projet de création d'espaces de lecture dans les deux foyers de Toulon, nous avons contacté la directrice du réseau des bibliothèques de Toulon, Sarah Guechgueche. Une création de médiathèque à Toulon ainsi qu'une restructuration des postes sur le réseau étant en plein chantier, il a paru impossible à l'équipe de s'investir dans ce projet pour cette première année. Leur réponse n'étant pas une fin de non-recevoir, un suivi pourra être envisagé dans les années à venir.

Nous avons également proposé ce partenariat à la médiathèque de la commune voisine, La Valette, mais cette dernière également très prise, n'a pu que déplorer son impossibilité à devenir un partenaire actif du projet.

Malgré ces refus, des visites des bibliothèques devaient être programmées ; une demande de don de livres a également été adressé auprès de ces deux bibliothèques de proximité, sans suite pour cette 1^e édition.

Martigues - Médiathèque Louis Aragon

Structure de 3 500 m², la médiathèque Louis Aragon accueille le public, lui propose gratuitement un service de prêts ainsi qu'un programme d'animations multidisciplinaire. Conjointement à la médiathèque, un service de médiabus dessert différents points du territoire ; un service de prêts à domicile (PLAD) a également été mis en place auprès des personnes en incapacité à se déplacer. La médiathèque reçoit des groupes d'étudiants et de lycéens en préparation d'examens.

Au-delà des prestations "classiques" de prêt, la médiathèque "3^e lieu" est une plateforme de services multiples envers les usagers : apprentissage du français, ateliers bien-être, initiation à l'informatique, ateliers tricot, jeux de société..., ainsi qu'une fringothèque pour échanger des vêtements. L'offre s'adapte aux besoins repérés du public lors des rencontres, concerts, conférences, débats... Ces temps conviviaux permettent de croiser différents publics et d'offrir un vrai lieu de vie. Associée aux grandes manifestations type Nuit de La Lecture, Quinzaine de la Santé Mentale, Rendezvous aux Jardins, la médiathèque propose aussi des nocturnes pour découvrir autrement son lieu. Soucieuse d'être au plus près des usagers actifs ou potentiels, la médiathèque collabore volontiers aux demandes qui lui sont faites.

Réseau des bibliothèques de Nice

Développé depuis 1928, le réseau des bibliothèques de quartier propose aujourd'hui 12 lieux dans lesquels se rendre sur la commune de Nice, en plus de sa Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR ouverte en 2002 et devenue tête du réseau) en cœur de ville. Et de ses 2 médiabus.

Anne Bonneau exerce le travail de bibliothécaire à la ville de Nice depuis 6 ans et partage son travail entre deux services : le médiabus et la bibliothèque Camille Claudel, bibliothèque de quartier dit "sensible" à Pasteur (Nice Est). Au sein du médiabus elle se rend dans les écoles, crèches... créant des échanges autour du livre et permettant d'emprunter des documents à chaque RDV. À la bibliothèque Camille Claudel le travail reste similaire, mais c'est aussi un lieu de vie pour les familles du quartier où les bibliothécaires sont proches du public.

Bibliothèques de Marseille - Service hors les murs (SHM)

Service dépendant des bibliothèques de la Ville de Marseille, le SHM :

- √ développe des actions de médiation hors les murs (maisons de retraite, hôpitaux, prisons, etc.) en direction des publics empêchés;
- ✓ construit en collaboration avec les acteurs de terrain des projets de développement de la lecture publique (centres sociaux, associations socio-culturelles...);
- ✓ conçoit des actions de promotion des bibliothèques de Marseille (festivals du livre, opérations marseillaises ou nationales).

Dans le cadre du projet de développement de la lecture publique auprès des jeunes sous main de justice, le Service hors les murs s'est engagé à accompagner l'ArL et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) dans la création d'espaces de lecture dans deux centres éducatifs fermés : Les Cèdres (Marseille 9^e) et Nouvel horizon (Marseille 13^e). Pour les bibliothèques de Marseille, ce n'est pas la première expérience de développement de la lecture auprès de publics empêchés : un partenariat a été mis en place en 2017 avec le centre pénitentiaire des Baumettes. Mais elles n'étaient jamais intervenues auprès de mineurs placés sous main de Justice.

Ce projet a d'emblée séduit l'équipe du SHM qui a mis à sa disposition une bibliothécaire référente pour le suivi et la participation active aux phases préparatoires et expérimentales (Nora Mekmouche). Pour la suite, le service des bibliothèques s'implique pour une durée de trois ans, dans le cadre d'une convention pluripartite du même type que celle relative au centre pénitentiaire des Baumettes, avec une organisation similaire. La mise en place d'un groupe transversal de bibliothécaires du réseau, impliqué·e·s sur la base du volontariat et dans la limite des nécessités de fonctionnement de leur propre service, permettra d'accompagner le fonctionnement des espaces lecture autour de :

- ✓ l'aide à la constitution des fonds documentaires (dons, prêts et acquisitions) ;
- ✓ la mise en place d'actions de médiation culturelle ;
- ✓ la formation des éducateurs ou tout autre personnel encadrant les jeunes (enseignants, formateurs, psychologues...).

III.3.4 Les Compagnons Bâtisseurs (Toulon/Marseille/Martigues)

Les Compagnons Bâtisseurs ont été créés en France en 1957 pour répondre aux importants besoins de logement pour les réfugiés et plus particulièrement pour faire face à la crise du logement qui touchait durement les populations les plus démunies de l'après-guerre. Fondée initialement sur le bénévolat et le volontariat, l'association s'est progressivement professionnalisée autour des nouveaux enjeux de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, développant une démarche d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) de l'habitat. Actuellement, le mouvement est présent dans 10 régions de France, essentiellement par le biais d'associations régionales ou d'établissements signataires de la Charte des Compagnons Bâtisseurs et adhérents de l'association nationale dont la vocation est d'animer le réseau.

Depuis 1979, les Compagnons Bâtisseurs Provence (CBP) accompagnent des personnes précaires et mal logées dans la réhabilitation de leur logement. Dans un contexte social et territorial qui a évolué au cours des décennies, les fondements sont demeurés les mêmes : placer l'habitant au cœur du projet de réhabilitation de son habitat, valoriser son autonomie et sa capacité à agir, renforcer la

solidarité entre acteurs du territoire. Ces principes se déclinent ainsi : "faire", "faire avec", "faire ensemble".

L'association développe ses actions dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse. Les compagnons interviennent pour :

- √ l'amélioration de l'habitat avec des chantiers d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) à
 destination d'habitants en précarité, locataires ou propriétaires occupants, du prêt d'outils, des
 animations collectives...;
- ✓ le développement de réseaux d'entraide de proximité grâce à des ateliers et animations collectives qui sont des temps d'échange, d'apprentissage et de convivialité, des collectifs d'habitants et des chantiers solidaires ;
- ✓ l'accueil de jeunes volontaires (service civique et service volontaire européen) ;
- ✓ la réalisation de diagnostics techniques dans le cadre de la Permanence d'Accès aux Droits Liés à l'Habitat de la Fondation Abbé Pierre, de la non décence pour la Caisse des Allocations Familiales 13 et d'éco diagnostics au domicile de personnes en situation de précarité énergétique.

Les Compagnons Bâtisseurs Provence s'appuient sur des équipes – 35 salariés, 20 volontaires, plus de 100 bénévoles actifs – aux compétences multiples : techniques (architectes et diagnostiqueurs, différents corps de métiers du BTP), juridiques, sociales, urbanisme et développement local, animation territoriale, assistance à maîtrise d'ouvrage, logistique et éco diagnostiqueurs. Ils s'appuient également sur les habitants et sur un grand nombre de partenaires institutionnels, associatifs, ou du monde de l'entreprise (notamment du BTP).

Engagement dans le projet de création des lieux de lecture

"Faire un pas de côté", renouer avec des projets en direction de la jeunesse, décliner les valeurs de l'association et son principe du "faire ensemble" avec des jeunes placés sous main de justice, voilà les principales raisons qui ont poussé les Compagnons Bâtisseurs Provence à répondre favorablement à la sollicitation de l'Agence régionale du Livre.

Sortir de l'habitat, contribuer non seulement à la mise en œuvre technique, mais aussi à la réflexion et la conception d'espaces lecture avec les jeunes et leurs éducateurs est une expérience nouvelle pour les Compagnons Bâtisseurs, bien que l'association ait encadré par le passé des chantiers éducatifs ou des chantiers école avec des jeunes en grande difficulté.

Deux animateurs techniques de l'association sont intervenus dans 3 foyers à Marseille, Martigues et Toulon, selon des modalités similaires mais adaptées au contexte, aux demandes et aux besoins de chaque lieu.

Ils ont d'abord participé aux 2 séances de réflexion ("Penser l'espace" et "Penser le fonds") proposées par l'ArL qui ont permis de préciser le projet, passer en revue les espaces et les aménagements (tant rêvés que réalisables), le compagnon étant à la fois partie prenante et conseil.

La mise en œuvre avec les jeunes s'est étalée entre janvier et avril 2019 selon les lieux.

Les CBP sont également en mesure d'accueillir des jeunes en immersion à la demande des foyers pour des travaux d'intérêts généraux ou des mesures de réparation par exemple.

III. 4 ÉTUDE QUANTITATIVE SUR LE SECTEUR PUBLIC EN RÉGION

En juin 2018, l'ArL a envoyé aux 11 hébergements publics de la PJJ du territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur un questionnaire (cf. annexe) afin de recenser la présence ou non de livres, mais aussi d'animations littéraires ou d'espaces bibliothèque au sein de leurs foyers. 12 questionnaires ont été réceptionnés en octobre 2018 (dont un retour du CEF Nouvel Horizon (semi public), puisqu'il souhaitait également participer à l'expérimentation).

Voici une rapide synthèse des résultats.

III.4.1 Contexte, public

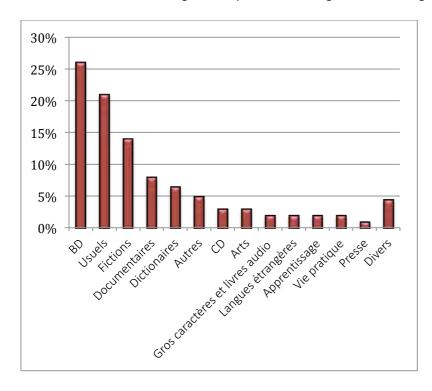
Les lieux d'hébergement disposent majoritairement de 12 places, occupées la plupart du temps.

Les unités de jour comptent 24 places. Seul Toulon dispose d'une unité éducative d'hébergement renforcée proposant 5 places d'urgence ainsi qu'un suivi de 15 jeunes placés à l'extérieur.

- ✓ Mixité : 9 sites mixtes, 3 sites avec une population exclusivement masculine (principalement dû à des problèmes de configuration des foyers)
- ✓ Âge (2 non répondants) : moyenne de 16 ans et 2 mois
- ✓ Temps de séjour : 6 mois en moyenne (renouvelable 1 fois dans la majorité des cas)
- ✓ Niveau de lecture (5 non répondants): 4 sites relèvent chez les jeunes de "grosses difficultés de lecture"; 2 lieux parlent de "potentiels lecteurs" et un lieu présente des jeunes dans chaque catégorie (ne sachant pas lire, grosses difficultés et potentiels lecteurs)
- ✓ Scolarisation (1 non répondant) : 10 à 20 % des jeunes sont scolarisés et le foyer de Martigues présente une scolarisation exceptionnelle avec un taux de 60 %. Les cursus sont divers : contrats d'apprentissage, suivi en mission locale, chantier d'insertion...

III.4.2 Descriptif des fonds

Dans l'ensemble des hébergements publics de la région, 579 ouvrages ont été recensés.



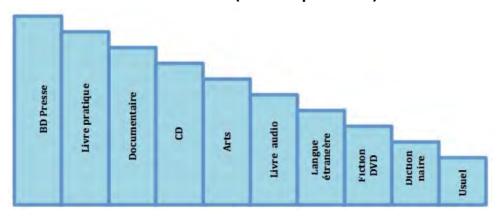
Répartition du fonds de livres pré-existants

III.4.3 Descriptif matériel des bibliothèques

- 2 établissements déclarent ne pas disposer de bibliothèques (aucun livre).
- 1 établissement dispose d'une bibliothèque (de 3 m²).
- 9 établissements déclarent avoir quelques étagères :
 - 4 dans des espaces communs ouverts à tous ;
 - 5 dans des bureaux fermés (psy, éducateurs) ou salles spécifiques (informatique, classe, réunion d'équipe).

Aucun n'a de bac BD, bien que ce genre soit le plus demandé par les jeunes dans l'ensemble des lieux.

III.4.4 Consultation des fonds (3 non répondants)



Classement du plus au moins emprunté

Livres tous disponibles sur place en consultation.

Seul Martigues parle « d'emprunt » (livres rangés dans le bureau de la psychologue).

Dans les faits, il semble que l'emprunt se fasse sur demande du jeune, mais ne soit pas "formalisé" dans un cahier ou un ordinateur.

Taux d'emprunt Jamais : 77,8 %

1 fois par semaine: 16,6 %

Plus d'une fois par semaine : 5,5 %



Ce que les jeunes cherchent dans ce lieu

III.4.5 Développement des fonds (2 non répondants)

Les répondants souhaitent développer, par ordre de préférence, les fonds BD, presse, roman, documentaire, usuels, apprentissages, livres pratiques, dictionnaires, livres d'art, livres en langues étrangères, livres audio et en gros caractères.

III.4.6 Animation culturelle et partenariats (1 non répondant)

Aucun partenariat avec des bibliothèques municipales ou départementales n'est déclaré.

3 sites ont déjà visité des bibliothèques municipales : Toulon, Marseille et Nice.

Mention de partenariats avec les associations Culture du cœur et le Domaine de Castille (don de livres) pour 2 sites.

Mise en place d'animations culturelles dans les hébergements :

Expositions: 5 sites

Rencontres avec des artistes : 3 sites

Ateliers: 9 sites (+ 2 en cours d'organisation)

Certains ont précisé le type d'atelier mené: ateliers d'écriture (dont 1 avec un rappeur), 1 atelier d'art thérapie, 1 atelier de philosophie, 1 atelier radio, 1 atelier peinture (en 2016), ateliers vidéo (4 sites en organisent déjà, 2 sont en cours de création).

8 sites participent à des manifestations culturelles "livres et lecture".

Ont été cités : Bulles en fureur (4 sites), Des cinés, la vie (3 sites), Rencontres Scène Jeunesse (2 sites), Massilia zoom (1).

III.4.7 Perspectives/envies

Le questionnaire révèle le souhait de développer la présence des livres dans les établissements. En effet, tous ont répondu et sont partants pour :

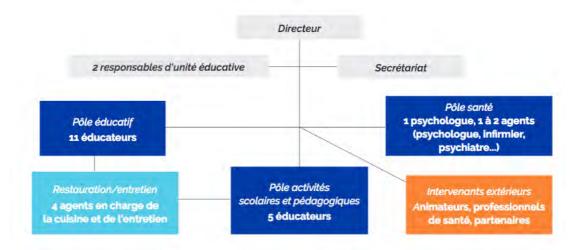
- √ développer les fonds de livres et améliorer le mobilier (les 12 sites);
- ✓ mettre en place un espace bibliothèque (9 sites, 3 n'ayant pas répondu par manque d'espace disponible au sein de l'établissement);
- ✓ formaliser un partenariat avec la bibliothèque municipale (9 sites, 2 ayant refusé sans explication UEAJ d'Avignon et UEHC de Toulon).

III.5 EXPÉRIMENTATIONS PAR ÉTABLISSEMENT

Cette partie entend retracer pas à pas les étapes de l'expérimentation proposée entre juin 2018 et juin 2019 : de la découverte du foyer ("lieu de vie où sont accueillis des jeunes", appellation regroupant les différentes formes — plus ou moins ouvertes — d'hébergement de la PJJ) à l'animation d'atelier en passant par les séances de réflexion collective, les périodes de construction/installation des étagères ou encore les visites de bibliothèque, les achats en librairie.

Une synthèse de ces expérimentations a été rédigée par chaque animateur de séance collective (Géraldine Hérédia et Laetitia Lycke – Sictiam) et présentée en annexe.

III.5.1 Les Centres Éducatifs Fermés (CEF)



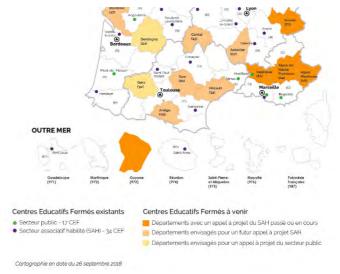
Organigramme d'un CEF

Un CEF se définit non pas comme « un lieu de détention, mais de résidence. Il est dit "fermé" car le jeune est obligé d'y résider sous la surveillance permanente des adultes et de respecter les conditions du placement. Le CEF a pour mission de prendre en charge de manière continue 10 à 12 mineurs impliqués dans un parcours de délinquance, filles et garçons, âgés de 13 à 18 ans et faisant l'objet d'une mesure de placement judiciaire (...) ». 15

Il constitue une alternative à une incarcération, « souhaitable qu'en dernier recours » (annonce de la ministre de la Justice, sept. 2018).

Il réunit 27 professionnels, répartis en trois pôles.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose de 4 CEF dont 3 du secteur public et 1 du secteur associatif habilité (2 à Marseille, 1 à Montfavet et 1 à Brignoles).



¹⁵ Présentation du *Dispositif des CEF "nouvelle génération"* par Nicole Belloubet, Garde des sceaux, Ministre de la Justice.

Passage © ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur - juillet 2019

41

CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ (CEF) - LES CÈDRES 8. AVENUE VITON - MARSEILLE



CEF LES CÈDRES

Directrice: Mme Martinon

Responsable d'unité éducative : Mme Djanoyan et M. Salhi Éducateurs référents : Erwan Quentric (psychologue) Hicham Chatir et Manon Coutier (éducateurs)

ANIMATRICE SÉANCES COLLECTIVES

Géraldine Hérédia

PARTENAIRE TECHNIQUE

Compagnons Bâtisseurs: Nathalie Castan (cheffe de projet)

et Maxime Duchene (référent technique)

BIBLIOTHÈQUE PARTENAIRE

Bibliothèque de Marseille, service hors les murs (SAH) : Nora Mekmouche

Contextualisation

Le Centre Éducatif Fermé (CEF) des Cèdres, dans le 9^e arrondissement de Marseille, existe depuis 2013. Il possède 12 places pour des jeunes de 15 à 18 ans. Cette vieille bâtisse marseillaise est dotée d'un grand parc (cèdres centenaires et petit amphithéâtre de plein air). Les chambres des garçons se situent au-dessus d'une grande pièce de vie : coin télé, baby-foot, coin repas, petite salle au calme. La configuration du lieu empêche la mixité.

Mme Martinon, directrice de la structure depuis septembre 2017, présente le CEF comme un projet hybride : moins de choix de sorties qu'en foyer d'hébergement collectif, mais avec une fermeture jugée essentiellement psychologique. Une quinzaine de personnes travaille dans le centre. L'intégration au CEF se déroule en plusieurs temps : évaluation, découverte des activités, suivi de stages, insertion... Les jeunes sont pour la plupart en cours de sevrage tabagique et stupéfiant.

La dynamique du foyer, selon Mme Martinon, passe par l'émergence chez les jeunes de l'attachement et la confiance. Si elle a choisi de candidater à ce dispositif, c'est dans l'idée de travailler avec l'univers du livre et l'envie de mettre en place des projets transversaux (le travail de co-création éducateurs et jeunes l'intéresse beaucoup). Elle y voit un prétexte à la relation éducative dans ce que le mineur peut dire de lui au travers de ses lectures. Enfin ces espaces de lecture ont pour but de s'inscrire réellement dans le projet d'établissement.

Notre première visite d'un établissement de placement est celle du CEF des Cèdres. Il est alors vide de jeunes à l'exception d'un grand gaillard et gros lecteur de romans heroïc fantasy qui nous parle immédiatement de ses lectures et semble ravi du projet naissant.

Mise en œuvre du projet au CEF des Cèdres :

✓ Réunion avec la direction

Après une présentation des lieux et des motivations du CEF par la directrice, un entretien est fixé avec les deux responsables d'unité éducative (RUE) nommés en septembre 2018.

✓ Réunion avec les RUE puis avec l'ensemble de l'équipe

Les RUE et la direction veulent inscrire ces espaces de lecture dans le projet d'établissement et reprécisent l'importance de nourrir intellectuellement les jeunes, qui souvent n'osent pas dire qu'ils aiment lire. Nous présentons la méthode participative qui consistera, pour la première séance, à partir des usages du lieu par les jeunes pour trouver avec eux les espaces les plus propices à la lecture.

La pérennité du projet est questionnée par l'équipe car les éducateurs ou les référents d'un projet bougent beaucoup (changements d'établissements fréquents). L'ArL insiste sur l'importance du suivi du projet par l'ensemble de l'équipe, mais aussi sur la mise en place de partenariats longue durée avec des acteurs du livre proches (présence des bibliothèques de Marseille tout au long du projet) car la pérennité du projet viendra de l'implication du droit commun, c'est-à-dire de la bibliothèque municipale.

√ Réunion de calage (calendrier et contenus)

Sont présents, en plus de l'Agence du Livre, les 3 référents de la structure (deux éducateurs et le psychologue rattaché à la structure), la bibliothécaire relais et référente pour le réseau des Bibliothèques de Marseille, l'association des Compagnons Bâtisseurs (la cheffe de projet sur Marseille et le Compagnon Bâtisseur qui sera à la manœuvre avec les jeunes) ainsi que l'animatrice des séances collectives et l'ArL (2 personnes). Chacun présente sa structure avant d'échanger tous ensemble sur le contenu des séances collectives et la méthode utilisée par l'animatrice.

✓ Session 1 : Où installer les lieux de lecture ?

La séance se déroule dans un contexte de rébellion du groupe de jeunes à l'encontre du psychologue. Elle est tendue et agitée, mais positive : des discussions se mettent en place dans une relative confiance et aboutissent sur des échanges constructifs. Au bout de deux heures de réflexion commune et d'exercices/jeux, trois lieux de lecture à construire sont identifiés : une cabane de lecture dans le parc du CEF, l'espace sous l'escalier dans la salle de vie commune ainsi que la salle télé. L'idée des intervenants extérieurs de faire un coin lecture à l'étage des chambres (espace clos la nuit) n'est pas retenue par les jeunes. Le partenaire technique des Compagnons propose des possibilités de réalisation collective et aborde la difficulté de réalisation de certaines idées.

Les jeunes repartent plus posés. « Ça va, mieux, normal, j'attends la prochaine fois », conclut Z. Les éducateurs n'en reviennent pas, ils sont restés deux heures à "travailler/jouer" avec eux.

✓ Session 2 : Quels livres choisir ?

La deuxième séance a plus de mal à se mettre en place. Les exercices en extérieur (sur la classification des ouvrages) ne fonctionnent pas auprès des jeunes (froid, pas envie de participer). Mais l'apparition de livres sur la table centrale suscite de l'intérêt et des lectures. Les livres ont été apportés par la bibliothécaire et sélectionnés en lien avec l'animatrice. Les genres littéraires sont présentés par chacun des jeunes (jeux) : « la poésie, c'est bien, c'est court, ça rime et on peut la chanter », certains simulent de manière ostentatoire des vols d'ouvrages en fin de séance : l'envie de lire et de s'approprier les livres est bien là.

✓ Construction

Les séances de construction sont mouvementées : 3 des jeunes qui ont participé aux premières séances ont été incarcérés. Un seul jeune assiste à la première séance de réalisation des plans et a du mal à s'y intéresser (trop technique et scolaire pour lui). Les 2 séances suivantes de construction suscitent beaucoup plus d'engouement et une grande fierté des jeunes à la fin. Pour le Compagnon Bâtisseur il y beaucoup à faire et il se retrouve très seul face aux jeunes : préparer, donner les consignes, aider techniquement, surveiller son matériel, ranger. Les jeunes du CEF n'ont pas l'autorisation d'utiliser certains outils (scie...), il prépare donc en urgence le matériel et les découpes. Les éducateurs sont relativement absents dans cette co-construction.

✓ Visite de la bibliothèque + achats en librairie

La visite de la bibliothèque (Alcazar) a été reportée puis finalement organisée en même temps que la visite en librairie (Maupetit) dans le centre-ville de Marseille. La visite de l'Alcazar est très rapide car le groupe est arrivé en retard. L'un des éducateurs (nouveau sur le projet et sur l'établissement) doit garder le véhicule pendant la sortie, le psychologue référent les accompagne. Les 4 jeunes présents n'ont pas suivi les séances collectives, et trouvent plus difficilement du sens aux visites et achats, qui ne s'inscrivent pas dans le prolongement d'un projet. On sent malgré tout de l'intérêt, notamment pour le bâtiment, son 1 % artistique, le trieur de livres et les différents départements de la bibliothèque. Un jeune sur les 4 connaissait l'Alcazar, sans fréquenter le lieu.

La bibliothécaire: « En arrivant à la librairie, les jeunes sont intéressés (ils savent ce qu'ils veulent et sont demandeurs), ils sont toujours accompagnés du psychologue et de moi-même. Une fois leurs livres choisis, la visite en elle-même ne les captive pas beaucoup. Au moins pour l'un d'eux, il s'agit avant tout de choisir des livres "chers" plus que plaisants véritablement; les autres choisissent plus librement. Avec un très fort instinct de propriété! Mais leur intérêt pour les livres et/ou le fait qu'on leur donne le choix fait plaisir. »

✓ Fin de construction

Après la première phase de construction, les jeunes souhaitent avoir un espace aménagé au niveau des chambres, pour le soir et la nuit. De nouveaux jeunes vissent, assemblent et construisent un meuble-banquette pour rendre l'endroit "confortable".

Les Compagnons Bâtisseurs: « Aux Cèdres à Marseille, ont été réalisés vernis/peints et installés avec les jeunes: un chariot à roulette pouvant sortir dans le jardin, des étagères dans le coin repos et une banquette/bibliothèque à l'étage en 5 demi-journées de travail. Une première séance de réalisation des plans avait été réalisée avec la professeure et une éducatrice en l'absence inopinée des jeunes. De même, ceux-ci n'ayant pas le droit d'utiliser certains outils, l'animateur technique a préparé les découpes et marqué les perçages. Forte participation des jeunes. Absence du référent projet lors des séances et présence d'éducateurs différents non impliqués à chaque séance. Une volontaire allemande des Compagnons a participé à une séance. »

✓ Session 3 : animer le lieu, le fonds

Lors de cette 3^e session, un seul éducateur est présent, qui ne connaît pas le projet, aux côtés d'Aurélien Alerini, animateur d'ateliers philosophie. Parmi les 6 jeunes participant à l'atelier, un seul a assisté aux deux premières séances. Plusieurs ont bricolé avec le compagnon et certains sont allés en librairie. Très peu motivés, les jeunes passent leur temps à sortir de la salle. Seuls 2 exercices pourront être terminés avec les deux jeunes les plus posés. Les décisions prises sont d'imaginer les ateliers philosophie en soirée (après le repas, moment de fragilité des jeunes), et d'appeler l'atelier "discussion, débat et philosophie".

✓ Ateliers philosophie

6 séances ont été prévues en soirée, au rythme d'une à deux sessions par semaine, animées par Aurélien Alerini. La première se tient avec beaucoup d'agitation et de mécontentement des jeunes à qui l'accès aux chambres a été refusé pour qu'ils « puissent assister à l'atelier ». Ils ne restent pas longtemps autour de la table, un seul jeune reste échanger avec les 4 éducateurs et l'animateur. Après le récit d'une courte légende philosophique, le thème de la limite est abordé : qu'est ce qui nous arrête ? la peur de la punition ou notre propre morale ? Peu à peu les jeunes reviennent autour de la table lancer quelques réponses, quelques minutes avant la fin.

Les ateliers suivants se déroulent dans une petite salle plus intime. Le thème retenu pour la 2^e séance est celui de la peur (d'après une fable choisie dans le livre laissé par l'animateur au jeune le plus investi de la 1^e séance). Les croyances gitanes et les peurs qui les accompagnent seront au centre du débat. La 3^e séance autour du thème de l'amour se terminera dans le bureau des éducateurs, les jeunes n'arrêtant pas d'entrer/sortir de l'activité. 4 jeunes s'investissent dans la discussion, sans rester la totalité de la séance. Les séances suivantes permettront d'aborder les thèmes de Dieu et de l'espace, de l'amitié et pour finir du bonheur. Elles auront duré moins d'1h30, mais au fil des séances, différents jeunes auront participé.

✓ Bilan de l'expérimentation

Direction, psychologue référent (mais aucun éducateur), Compagnons Bâtisseurs, bibliothécaire partenaire, DIRPJJ et Arl se sont réunis afin de pointer collectivement les éléments à améliorer mais aussi apprécier les atouts de cette co-construction. Un jeune s'est joint spontanément au bilan. Un moment constructif où l'établissement a fait part de son désir de faire perdurer le projet dans le temps, avec de nouveaux éducateurs référents et la volonté d'asseoir l'espace bibliothèque au sein du foyer.

Finalement entièrement regroupé dans le sas du 1^{er} étage, devant la chambre de garde, l'espace lecture est désormais devenu un espace de vie habité par les jeunes et les éducateurs au quotidien.

✓ Achats complémentaires

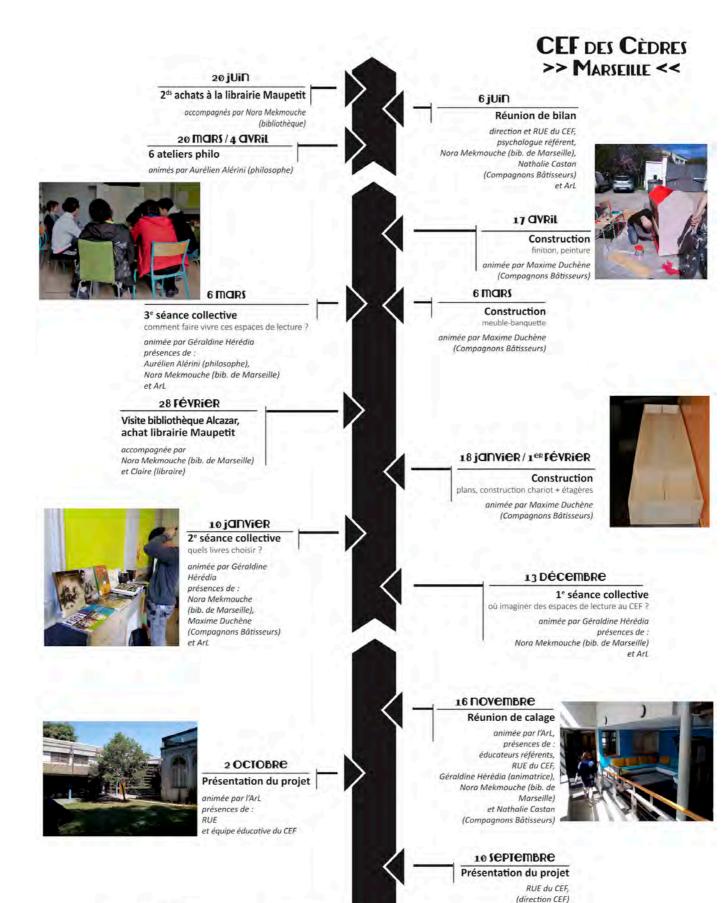
Une sortie a pu être organisée en juin à la librairie généraliste Maupetit afin de dépenser les 400€ supplémentaires du projet. Un seul jeune de présent (qui avait suivi le projet depuis le départ) a pu s'y rendre, ravi d'avoir du choix. Les conseils de la bibliothécaire partenaire et de la libraire BD auront permis d'acquérir un fonds complémentaire pour le foyer.

POINTS A AMÉLIORER

- ✓ Les séances collectives ont été programmées sur un temps trop long (décembre à mars): les participants ont changé à chaque fois côté jeunes (pour cause de cours, rendez-vous d'insertion ou médicaux, mise à pied...), mais aussi côté adultes (changement des éducateurs, passage de la direction au début de la première séance, intégration de l'enseignante à la 2^{de}, aucun référent du projet à la 3^e séance...).
- ✓ La difficulté à caler les rendez-vous a retardé la mise en place des séances (l'inconvénient d'avoir beaucoup de référents sur le même projet).
- ✓ Le rôle des animateurs extérieurs n'était pas assez défini (les intervenants venus pour "faire ensemble" se sont retrouvés dans une posture de responsable du groupe avec une gestion complète des jeunes (ce qui ne relève pas de leurs compétences).
- ✓ Les ateliers philo ont été difficiles à mettre en place : en cause, le créneau horaire de fin de journée est entré en concurrence avec la cigarette du soir (une des deux seules autorisée) et le coucher ; l'horaire, pourtant choisi par les éducateurs, sera remis en question à chaque séance par euxmêmes. Le cadre exigé par l'atelier a semblé trop lourd pour la majorité des jeunes (s'écouter, attendre pour répondre, la durée...). Les discussions ont toujours été morcelées et l'atelier a demandé une grande souplesse à l'animateur.
- ✓ L'espace de lecture réalisé (avec l'installation d'étagères) dans la petite pièce à l'écart ne semble pour l'instant pas investi (pas d'ouvrages, et pas d'accès libre pour les jeunes).

APPRENTISSAGES ET EFFETS SECONDAIRES

- ✓ Beaucoup de jeunes ont pu être présents aux sessions (une moyenne de 5 jeunes par séance).
- ✓ Le *turn over* de l'équipe éducative s'explique aussi par une forte envie de l'équipe du CEF de s'impliquer dans le projet. De nouvelles arrivées d'éducateurs sensibles au livre pourraient permettre de continuer et renforcer les projets livres au sein du foyer en 2019-20.
- ✓ Une belle écoute des envies des jeunes par l'équipe éducative.
- ✓ Les séances de construction avec les Compagnons Bâtisseurs ont permis à certains jeunes de s'investir dans ce projet avec des outils qui "leur parlent".
- ✓ L'aménagement d'un espace de lecture au niveau des chambres est finalement mis en place. Il regroupe la plupart des meubles réalisés par les jeunes et devient un endroit convivial, très apprécié et fréquenté par les jeunes.

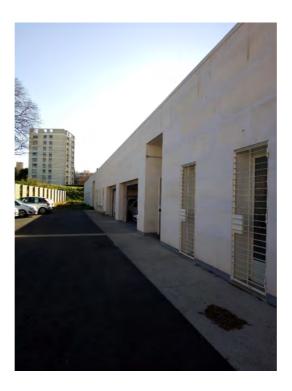


20 jUiN Rencontre avec la direction du CEF

Stéphanie Martinon (directrice CEF) et ArL

et ArL

CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ (CEF) - NOUVEL HORIZON 7, IMPASSE SYLVESTRE — DOMAINE DES CHUTES-LAVIE - MARSEILLE



CEF NOUVEL HORIZON

Éducateurs référents : Laetitia Teissier (psychologue du site)

et Corinne Montes (enseignante)

ANIMATRICE SÉANCES COLLECTIVES

Géraldine Hérédia

PARTENAIRE TECHNIQUE

Compagnons Bâtisseurs: Nathalie Castan (cheffe de projet)

et Maxime Duchene (référent technique)

BIBLIOTHÈQUE PARTENAIRE

Bibliothèque de Marseille, service hors les murs (SAH) : Nora Mekmouche

Contextualisation

Le CEF Nouvel Horizon est inclus dans le secteur associatif habilité (SAH) des Bouches-du-Rhône. Porté par l'association éponyme (membre du réseau national CNAPE – Pour la protection de l'enfance), il a ouvert ses portes aux Chutes-Lavie (13^e arrondissement marseillais) en 2017 : 14 chambres, permettant un accueil mixte, de jeunes entre 15 et 18 ans, sous mandat judiciaire. L'atelier d'architecture Combas a conçu un bâtiment tout en longueur, avec l'idée de "prolonger l'horizon". Une immense et unique pièce de vie, avec un recoin réservé à la restauration ; des murs de béton brut où vivent les jeunes en attendant de "partir en activité".

Le CEF candidate au projet des espaces de lecture via le "club lecture" monté par un éducateur, très engagé dans la lecture. Le dossier de candidature rempli par les jeunes inclut des plans de leur future bibliothèque et une liste d'ouvrages.

Pour l'éducateur à l'origine de la demande, ces jeunes ont besoin de se confronter avec la réalité. Il a très envie de les frotter à des témoignages réels (jeunes étrangers parlant de leurs parcours, présentation des quartiers mineurs en prison...).

Des "ateliers d'expression" sont déjà en place dans la structure. Chaque éducateur (une dizaine sur le centre) développe ses propres projets et les informations circulent difficilement au sein de la structure. Dans ce lieu assez froid, une bibliothèque est perçue comme un espace important pour l'équipe pédagogique comme pour les futurs jeunes.

Le CEF Nouvel Horizon possède une carte de bibliothèque et se rend au Merlan et plus rarement à l'Alcazar (sans contacts spécifiques avec le personnel).

Mise en œuvre du projet au CEF Nouvel Horizon :

✓ Rencontre avec le club de lecture du foyer

La toute première entrevue se fait directement avec l'éducateur référent, très motivé, et son groupe de jeunes. La plupart ont participé au projet BD de la PJJ "Bulles en fureur". Durant une heure trente s'engage une discussion sur le thème de la lecture : questionnements et réponses sur ce qu'ils aimeraient voir émerger dans leur foyer.

✓ Présentations à l'équipe et à la direction

Lors d'une réunion hebdomadaire, le projet est présenté rapidement à toute l'équipe afin de susciter l'envie de participer chez plusieurs membres du personnel.

Un rendez-vous avec la direction restant indispensable au bon fonctionnement du projet, l'ArL rencontre la directrice un mois plus tard, peu avant que celle-ci ne quitte la structure.

✓ Calage technique des séances

Après un rendez-vous raté avec une nouvelle éducatrice (l'éducateur du club lecture étant parti du CEF), une seconde rencontre est organisée avec la correspondante des bibliothèques de Marseille et l'animatrice des séances.

Les dates des sessions collectives et la visite de la bibliothèque sont rapidement mises en place. Fin janvier, l'éducatrice référente démissionne à son tour. La psychologue reprend le projet 3 jours avant la première séance.

✓ Session 1 : Où installer les lieux de lecture ?

Un des gros écueils pour ce foyer vient du lieu : pas de partenaire technique pour ce site et de fortes contraintes (bâtiment protégé, rien ne peut être accroché sur les murs). La séance se déroule dans la salle d'activité : 6 jeunes (deux refusent de participer, un 7^e arrive au CEF ce jour-là et nous rejoint), 2 encadrants et la psychologue référente (l'éducateur en service fait de nombreux allers-retours) ainsi qu'une autre psychologue du foyer, la bibliothécaire référente sur Marseille et l'animatrice (+ 2 personnes de l'ArL). Les jeunes se confient assez timidement, ont du mal à déterminer des endroits de lecture agréables dans ce grand bâtiment sans recoins à s'approprier. Il ressort tout de même une forte envie de lecture dans les chambres le soir (création/achat d'un bac de livres), une proposition d'aménagement dans le coin "fumeurs" de la véranda ("pour lire dans le calme, être apaisé" dit l'un des jeunes). La salle d'activité, beaucoup évoquée et qu'ils souhaiteraient renommer "salle de lecture" a comme principal défaut, comme la véranda, de ne pas être en libre accès.

✓ Visite de la bibliothèque du Merlan

L'accueil est mené par deux bibliothécaires : elles expliquent leur travail et les différents services avant tout "lieu de vie". Les jeunes n'ont qu'un souvenir confus de bibliothèques ou CDI. Leur écoute et intérêt sont unanimes. La visite des espaces, jeunesse puis adulte, se fait avec des arrêts prolongés en musique (Rap et RnB), BD-Mangas et documentaires. Le CEF ayant une carte, les jeunes repartent avec leurs livres. La visite de l'exposition donne lieu à une grande discussion sur l'avenir, la valeur de la peine, le casier judiciaire, etc.

✓ Session 2 : Quels livres choisir ?

6 jeunes sont présents, dont 4 participants à la première séance. L'enseignante a rejoint l'équipe des deux psychologues. Plus volontaires que la première fois, les jeunes suivent plus sereinement le

déroulé des exercices. Ils apprécient beaucoup les bandes dessinées et les magazines amenés par la bibliothécaire ; certains se plongent dans la lecture sans participer davantage (l'un d'eux écrit sur son post-it « J'aime les BD parce que ça m'inspire, mais genre quand je lis, c'est comme si j'chuis dans un autre monde »). Lors du dernier exercice, chaque participant vote pour le style d'ouvrage qui aura sa préférence : autobiographie en premier, suivi de BD, poésie et documentaire.

✓ Achats en librairie

Les jeunes sont accompagnés par la bibliothécaire et encadrés par l'institutrice. Ils se rendent à la librairie Maupetit avec calme et choisissent des ouvrages qui les intéressent mais pas forcément ceux ressortis à l'issu de la séance collective (seules quelques biographies en bande dessinée seront retenues alors qu'il s'agissait de leur premier choix).

✓ Construction

Sans partenaire technique, le CEF, sous coordination de l'enseignante, a acheté une liste de bibliothèques ou modules de rangements à Ikea. Livrés à domicile, ils attendront 2 mois avant d'être montés par l'agent technique.

✓ Réunion de concertation

Suite aux divers changements d'équipe (éducateurs, direction et agents techniques), nous avons rencontré la nouvelle direction ainsi que l'enseignante référente du projet au sein de l'établissement, afin de d'expliciter et définir la séance collective restante et la tenue des ateliers.

✓ Achats supplémentaires

Un petit groupe de 3 jeunes s'est rendu à la librairie Maupetit, accompagné de l'enseignante et de la bibliothécaire partenaire. Ils ont dépensé la totalité de somme, orientés par les deux professionnelles du livre.

✓ Session 3 : Animer le lieu, le fonds

Installés dans la salle de réunion (côté bureaux), l'enseignante, la responsable insertion, la bibliothécaire partenaire, la facilitatrice et l'ArL ont débuté la session après une visite du CEF. Les étagères et blocs ont été montés par l'agent technique et posés provisoirement dans la salle d'activité (qui devrait prochainement changer d'office) et dans la salle de classe. Un groupe d'étagère a néanmoins été installé dans l'espace commun, avec une partie des livres achetés au printemps. Un seul jeune, au CEF depuis 2 jours, a pu participer à cette séance collective, rejoint par le directeur du CEF et participe pleinement à la séance. Au menu : pratiques et contraintes de ces espaces de lecture mais aussi les animations. L'atelier est court, le jeune présent (grand lecteur très posé) conclut : "plus on réfléchit, plus le projet pourra aller loin".

Il est convenu de se retrouver en septembre prochain, avec les nouveaux plans du CEF et sa nouvelle équipe pédagogique afin d'imaginer quels ateliers seront les plus adaptés.

Le projet devrait donc être finalisé, bien que hors délai.

POINTS A AMÉLIORER

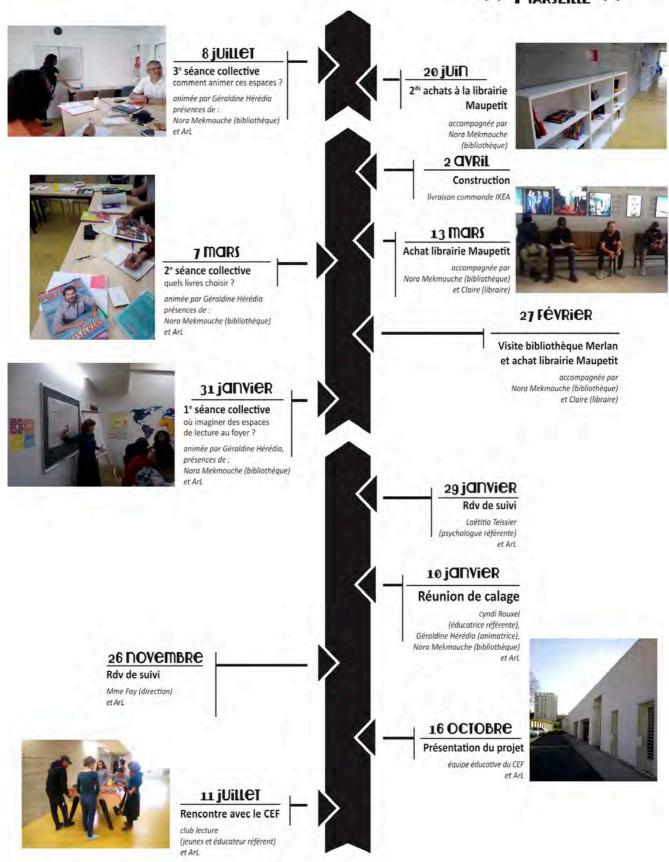
- ✓ Le démarrage du projet a été extrêmement compliqué et long, rendu difficile par le fort *turn over* de l'équipe (dont trois changements de direction le temps du projet).
- ✓ Le foyer de Nouvel Horizon est un lieu avec de très fortes contraintes techniques (surtout les murs intouchables).
- ✓ Les liens avec les éducateurs et la direction n'ont jamais été fluides.
- ✓ Les espaces de lecture n'ont pas été clairement identifiés, ce qui n'a pas simplifié la phase d'installation.
- ✓ Aucun partenaire technique n'ayant pu intervenir sur ce foyer, l'installation et la commande des meubles n'ont reposé que sur l'investissement de l'enseignante.
- ✓ Montage des meubles uniquement réalisable par l'agent technique (perte de la notion de collectif du projet).

APPRENTISSAGES ET EFFETS SECONDAIRES

- ✓ Beaucoup de jeunes ont pu être présents aux sessions (moyenne de 5 jeunes par séance).
- ✓ Une forte implication de l'équipe psychothérapie et enseignante est à noter.

À l'heure du bouclage de cette étude, la partie atelier n'a pu être lancée au CEF Nouvel horizon. L'ArL propose d'animer une session collective en septembre 2019 avec jeunes et éducateurs. Les ateliers ainsi définis pourront être mis en place entre la rentrée et les vacances de la Toussaint.

CEF Nouvel Horizon >> Marseille <<



III.5.2 Les Unités Éducatives d'Hébergement Collectif (UEHC)

Les objectifs d'un placement en UEHC sont d'expliquer au jeune et à sa famille le fondement et les conditions du placement, mais aussi de travailler son rapport à la loi.

C'est également d'apprendre la vie en collectivité : respecter les règles domestiques et sociales tout en restaurant l'estime de soi. Enfin, il s'agit d'élaborer avec le jeune et sa famille un projet éducatif individualisé (parcours d'apprentissage/socialisation selon l'état physique et psychologique du jeune).

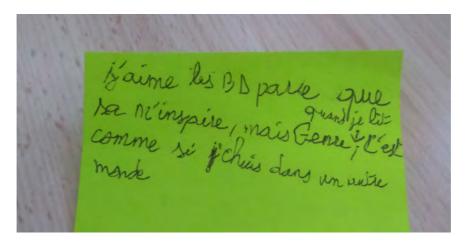
Le placement des mineurs pose des problématiques récurrentes :

- ✓ Le placement-sanction : n'étant pas issu d'un projet du jeune, il est en règle générale mal vécu.
- ✓ Le placement immédiat : les mineurs ne sont pas associés aux décisions prises.
- ✓ Le placement par défaut : le jeune est en fin de placement dans un foyer de l'Enfance (acte délictueux, pas le profil, pas de famille d'accueil, pas de place en CEF, SIPAD structure intersectorielle pour adolescents difficiles ou institution soignante), aucune autre solution n'a été trouvée.

Lors de leur arrivée, les jeunes ont une image très dégradée d'eux-mêmes.







UEHC DES LILAS 10, RUE DES LILAS- NICE



UEHC DES LILAS

Directrice: Monique Musso

Responsable d'unité éducative : Alexandra Lledo

Éducateurs référents : Kassandra Leblond, Sophie Nafti et Line Di Pietro

ANIMATRICE SÉANCES COLLECTIVES

Sictiam : Laëtitia Lycke

PAS DE PARTENAIRE TECHNIQUE

Aurélia Dedieu, maîtresse de maison

BIBLIOTHÈQUE PARTENAIRE

Bibliothèque Pasteur + bibliobus : Anne Bonneau

ANIMATION

Cie Contes sur moi (atelier contes)

Contextualisation

Situé au bout d'une petite impasse résidentielle du quartier Saint-Maurice de Nice, cet ancien hôtel comprend, depuis 1991, 12 chambres individuelles (2 chambres pour filles et 10 pour garçons) réparties sur deux étages ; des espaces collectifs en rez-de-chaussée (la salle d'activité et TV dont l'ouverture est régulée par les éducateurs ; une salle de jeux en accès libre ; le réfectoire au bout de la terrasse ; une cour intérieure aménagée de bancs fabriqués par la maîtresse de maison et une pièce avec ordinateurs, livres et canapés, accessible lors de l'accueil des familles). Le bureau des éducateurs est situé à l'entrée de la résidence ; les parties techniques (cuisine, lingerie, atelier technique) ne sont accessibles aux jeunes qu'avec un encadrant. La partie administrative, située sur 2 étages, se trouve dans l'aile droite du bâtiment (les jeunes n'y ont pas accès).

Tout autour du bâtiment, des bacs de jardinage ont été installés, entretenus avec et par les jeunes. Majoritairement issus d'autres foyers ou de familles des Alpes-Maritimes, quelques jeunes peuvent sortir de détention. Des réunions thématiques sont organisées pour les jeunes chaque semaine, l'idée étant de ne pas les lasser et de les amener vers le droit commun.

Mise en œuvre du projet à l'UEHC des Lilas :

✓ Présentation du projet à la directrice puis en réunion d'équipe

Pour la toute première prise de contact, l'ArL rencontre la directrice de l'établissement, lui présente le projet et discute des particularités et du fonctionnement de l'établissement niçois.

Après une présentation rapide, l'équipe éducative pose de nombreuses questions concrètes et demande un temps de réflexion avant de déterminer les éducateurs référents.

✓ Partenariat avec les bibliothèques

Une première rencontre avec le réseau des bibliothèques niçoises permet d'acter leur collaboration à ce projet. Le travail avec le foyer des Lilas est une nouvelle expérience pour la bibliothécaire référente. Elle en est ravie, bien que cela demande une implication personnelle et une adaptation à ce lieu encore inconnu. Le contact avec les jeunes placés sous main de justice a finalement a été plus facile qu'imaginé. La motivation et l'implication lui semblent impératifs (surtout côté éducateurs) pour faire perdurer ce projet.

Dans un second temps, elle imaginerait bien des rencontres ponctuelles avec les jeunes autour des livres présents dans le foyer qu'ils auraient pu "découvrir" ou lire, voire leur faire découvrir des livres thématiques (qu'ils pourraient choisir en amont) et débattre tous ensemble suite à ces présentations.

✓ Réunion de calage

L'animatrice des séances collectives présente, via Skype, ses méthodes d'animation ainsi qu'un déroulé succinct des séances aux référents du projet, à la responsable d'unité éducative, la maîtresse de maison (référente technique du projet puisque qu'aucune association support pour la réalisation des bibliothèques n'a pu être trouvée à Nice) ainsi que deux bibliothécaires du réseau niçois de lecture publique. L'accueil et la curiosité sont au rendez-vous.

✓ Session 1 : Où installer les lieux de lecture ?

3 jeunes de 14 ans sont présents, encadrés par 4 éducateurs (2 référents du projet + un nouvel éducateur arrivé de Marseille qui écrit des romans et une éducatrice dépêchée sur le projet) ainsi que la maîtresse de maison (sur son temps libre et qui partira assez vite en rendez-vous), la bibliothécaire partenaire, l'animatrice de la séance et l'Agence du Livre. À l'exception d'un jeune curieux, les deux autres restent muets ou s'endorment sur leurs chaises, sans volonté de participer. Les éducateurs vont et viennent pendant la séance - qui se déroule dans la salle TV pourtant à l'écart. Les jeunes ont du mal à indiquer leurs déplacements journaliers sur les plans collés aux murs, encore plus à y associer leurs émotions. Seule la colère face à l'interdit ressort. Il est difficile d'entrer en communication avec eux. Après une pause rapide, les élèves évoquent leurs émotions associées à un choix d'images. La parole se délie un peu (au moins pour deux d'entre eux). La séance finit de manière assez frustrante.

✓ Visite de la bibliothèque Pasteur

Deux éducateurs se rendent à la bibliothèque avec deux des jeunes présents la veille (les moins communicants). Ils sont assez attentifs aux explications de la bibliothécaire et suivent la visite avec intérêt. Installés en section jeunesse autour d'une table, ils découvrent les livres et autres documents préparés à leur intention, (re)connaissent les mangas et les BD (et DVD), échangent autour des documents... La présentation de livres en langues étrangères (italien et arabe) leur plaît. L'un des jeunes se rend compte qu'il sait lire l'arabe... qu'il avait appris lorsqu'il était petit.

✓ Session 2 : Quels livres choisir ?

Ce sont les mêmes jeunes qu'à la première séance, mais accompagnés d'une seule éducatrice (présente à la première séance), ainsi que la bibliothécaire, l'animatrice et l'Agence du livre. En duo, un adulte et un jeune doivent imaginer un *persona* (personnage imaginaire dont il s'agit de définir le caractère, les aspirations et le parcours). Seul l'un d'entre eux participe réellement et réussit à donner vie à son personnage. Le second exercice permet aux jeunes de choisir un livre et une citation parmi la

sélection exposée par la bibliothécaire. Le jeune le plus en retrait semble ne pas maîtriser l'écrit et refuse définitivement de participer. Un autre, sous l'emprise de cannabis, se plonge dans une BD et ne dit plus mot. La séance s'arrête à la pause (une punition empêchant de partager la collation prévue). Une visite des lieux avec l'éducatrice acte les endroits où seront créés les espaces de lecture : la verrière de l'étage (devant les chambres) et la salle d'activité ouverte (avec le baby-foot). La construction doit se faire avec la maîtresse de maison, très bricoleuse.

✓ Achat des ouvrages en librairie

Les achats de livres se font à la librairie Les Journées suspendues dans le centre-ville : 2 jeunes de 17 ans n'ayant pas participé aux sessions collectives sont là, contents de sortir du foyer. Les jeunes présents aux deux sessions ont refusé de venir. Polis et intéressés, les jeunes choisissent avec l'éducatrice et la bibliothécaire qui les accompagnent beaucoup de BD, mangas, romans... quelques demandes sur la mafia, sans trop de conviction. L'écrit reste dissuasif et intimidant. Quelques romans policiers et un livre de cuisine sont choisis sur la fin (ils sont enthousiastes à l'idée de cuisiner ensemble au foyer).

✓ Construction

Après dessins de plans et choix du matériel sur le site d'Ikea, la maîtresse de maison monte et installe les étagères, canapés et tables, qui ont été livrés. Au moment de l'installation, la direction générale du foyer refuse le site de la verrière à l'étage (pour des raisons de sécurité). Tout est donc installé et repeint par les jeunes et la maîtresse de maison dans la salle de jeux en libre accès.

✓ Session 3 : Animer le lieu, le fonds

Après la découverte du lieu transformé (dans lequel un jeune lit allongé sur le canapé), la session commence, sur le nouveau canapé, avec deux des jeunes des premières séances. Une éducatrice référente est présente, accompagnée d'une nouvelle éducatrice, également animatrice d'atelier d'écriture quand elle en trouve l'occasion. Les jeunes refusent de participer. Après discussion avec la bibliothécaire très investie et l'Agence du Livre, il est décidé de faire une session "entre adultes" où l'on décidera à la place des jeunes des meilleurs moyens de faire vivre et perdurer cet espace de lecture. Il semble que l'utilisation de l'espace par tous (éducateurs, jeunes) permettra peu à peu d'acter et d'amener à respecter l'espace. L'apparition régulière de nouveaux ouvrages est également souhaitée et une sortie bimensuelle – sur un temps repéré – est organisée dans les bibliothèques de Nice pour ramener livres, DVD, CD au foyer.

Des ateliers de lecture (qui peuvent commencer avec les éducateurs volontaires, voire les jeunes, mais aussi les CD de livres à écouter) semblent les plus adaptés à un public jeune, plus prêt à "réceptionner" qu'à participer.

✓ Ateliers : contes

Les besoins de ce groupe de travailler l'oralité mais aussi d'avoir un espace "merveilleux" ont permis de mettre en place un atelier avec la Cie Contes sur moi. Fatiha Sadek est intervenue 6 semaines durant, entre le dîner et le coucher des jeunes. Des aménagements complémentaires du foyer ayant eu lieu entre temps (banquettes recouvertes de grands coussins confortables), la salle TV (jouxtant l'espace de lecture) a été utilisée pour ces séances contes. Volets mi-clos, petits instruments de musique (piano à doigt, guimbarde, bol tibétain...), la conteuse alterne entre contes classiques choisis avec beaucoup de justesse pour ces jeunes et contes de sagesse où chacun est invité à participer. Fatiha Sadek a fait le choix de proposer des contes merveilleux plutôt que mythologiques parce qu'ils lui ont semblé répondre davantage au besoin d'apaisement des jeunes (la violence des contes mythologiques les renvoyant souvent à leurs propres parcours). 2 à 4 jeunes sont venus chaque mardi soir s'asseoir puis s'allonger sur les coussins autour de la conteuse. L'éducatrice référente du projet souhaite prolonger ce travail de contes dans le cadre du projet d'établissement.

✓ Achats supplémentaires

Après plusieurs changements de date, deux jeunes (dont un nouveau) accompagnés d'un éducateur et de la bibliothécaire partenaire, ont pu retourner à la librairie Les Journées suspendues. Mangas et BD ont été achetés sur les conseils du libraire : des suites ou de nouvelles séries. De retour au foyer, les deux jeunes se sont immédiatement plongés dans leurs achats, allongés sur les canapés.

✓ Bilan de l'expérimentation

La responsable culture du foyer était présente avec 2 éducateurs et la maîtresse de maison (tous référents du projet) ainsi que la bibliothécaire partenaire. Un jeune du foyer est venu donner rapidement son avis (particulièrement emballé par les soirées contes), faible lecteur mais néanmoins utilisateur du coin bibliothèque. Le foyer a partagé sa surprise (et joie) de voir le projet impacter réellement les locaux et leurs usages ; des habitudes de travail avec le livre se mettent doucement en place. Une deuxième année pour ce projet leur permettra d'implanter réellement cet espace de lecture dans le projet d'établissement. Des sorties régulières sont prévues dans les bibliothèques de Nice et en librairie. Un cahier d'emprunts mais aussi d'achats (pour les éducateurs et les jeunes) est mis en place au foyer.

POINTS À AMÉLIORER

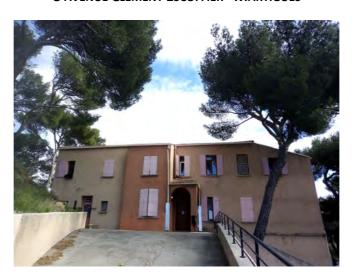
- ✓ Les participants aux sessions étaient extrêmement jeunes (14 ans) et endormis. Deux des trois jeunes (présents à toutes les séances) n'ont pas souhaité participer. Il aurait pu être judicieux de proposer à d'autres jeunes de s'investir.
- ✓ Les éducateurs référents ont été nombreux et n'ont pas forcément pu s'investir dans le projet (manque de temps, changement des équipes...).
- ✓ L'absence de partenaire technique n'a pas permis d'entrainer dans le projet de nouveaux jeunes lors de séances de construction et a demandé un fort investissement de la maîtresse de maison.
- ✓ L'impossibilité technique de réaliser l'espace de lecture prévu au niveau des chambres n'a pas aidé à l'investissement des jeunes décisionnaires.

APPRENTISSAGES ET EFFETS SECONDAIRES

- ✓ La bibliothécaire partenaire, très investie dans le projet, a proposé la mise en place de visites régulières (tous les 15 jours) en bibliothèque afin de faire vivre et exister l'espace de lecture.
- ✓ Des ressources internes (en matériel, mais surtout en maîtrise technique par la maîtresse de maison) ont permis de créer un espace de lecture très convivial au cœur du foyer.
- ✓ L'installation de la totalité du matériel dans la salle de vie, a relancé l'aménagement du foyer : des banquettes et coussins ont complété l'espace peu de temps après les étagères de livre.
- ✓ Le respect de l'espace de lecture nouvellement créé semble attester de son approbation par l'ensemble du foyer. C'est un lieu fréquenté.
- ✓ L'intervenante contes a trouvé une place importante dans le rapport éducateurs/jeunes. Elle a apporté lors de ces ateliers un grand apaisement au groupe.



UEHC 3 AVENUE CLÉMENT ESCOFFIER - MARTIGUES



UEHC

Responsable d'unité éducative : Nordine Abed

Éducateurs référents : Marine Cros et Mahamoud M'Changama

ANIMATRICE SÉANCES COLLECTIVES

Géraldine Hérédia

PARTENAIRE TECHNIQUE

Compagnons Bâtisseurs : Nathalie Castan (cheffe de projet)

et Maxime Duchène (référent)

BIBLIOTHÈQUE PARTENAIRE

Médiathèque Louis Aragon (Martigues) : Anne-Marie Blanc et Corinne Castaldi

ANIMATION

Yann Madé (atelier BD/manga)

Contextualisation

L'Établissement de placement éducatif (EPE) Martigues-Littoral regroupe depuis 2013 les UEHC de Martigues et Chutes-Lavie à Marseille. Géré par un directeur pour les deux unités, chaque foyer n'en demeure pas moins une entité différente, avec son propre fonctionnement et ses propres projets. Marseille accueille les 13-16 ans et Martigues les 15-18 ans.

L'UEHC de Martigues, qui a ouvert ses portes en 2011, fonctionnait alors en tant qu'EPE indépendant. Cet établissement a été inscrit d'office dans le projet en raison de son dynamisme. L'équipe trouve l'expérimentation ambitieuse, mais reste partante. La structure dispose seulement de quelques ouvrages un peu anciens dans le bureau de la psychologue. L'équipe souhaiterait trouver un espace dans lequel jeunes et éducateurs se sentiraient bien.

La grande maison peut accueillir 11 jeunes placés (avec une chambre double). L'entrée se fait au rez-de-chaussée : une grande pièce de vie est en même temps le réfectoire et la salle d'activité ; sur la gauche une alcôve sert de pièce TV avec des banquettes de fortune. Le baby-foot présent dans la pièce est très utilisé. À l'autre bout de la grande salle se trouve le bureau vitré des éducateurs. Le long de cette pièce, une grande terrasse couverte permet aux jeunes de s'isoler et se retrouver dehors, toute l'année. Le bureau de la psychologue et les bureaux administratifs (auxquels ils n'ont pas accès) sont également au rez-de-chaussée. À l'étage, les chambres, douches et salle de garde donnent toutes sur un large couloir (la mixité étant rendue impossible par la configuration de cet étage). Un jardin en contrebas est maintenant utilisé pour des projets de jardinage avec les jeunes.

L'équipe se compose de 14 éducateurs, 2 aides techniques, 1 psychologue, 1 directeur de service qui gère deux structures, 1 chef de service, 1 maître(sse) de maison (important de faire le lien entre l'équipe des éducateurs et les jeunes). Ils organisent tout au long de l'année beaucoup d'activités : ateliers sciences avec *Les petits débrouillards*, échanges entre foyers, sport (foot, kayak, camps, ski...), un projet presse... avec toujours l'objectif d'insérer le plus possible les jeunes dans la société.

Mise en œuvre du projet à l'UEHC de Martigues :

✓ Présentation du projet aux différents partenaires martégaux

Reconnu comme un foyer qui fonctionne bien, de très nombreuses propositions leur sont faites. Établissement "désigné volontaire", le responsable d'unité éducative (RUE) souhaitait nous rencontrer afin de mieux comprendre le déroulé et la finalité du projet. Convaincu, il nous propose de présenter le projet en réunion d'équipe.

Après 20 minutes de discussion avec l'ensemble de l'équipe, deux éducateurs se portent volontaires. Le projet est également présenté à la bibliothèque de Martigues : Anne-Marie Blanc qui a déjà entamé un partenariat avec le foyer, est partante pour collaborer à cette création de bibliothèques.

✓ Réunions de calage

Une première réunion technique sur la mise en place concrète dans l'établissement permet aux deux éducateurs concernés de plonger dans le projet.

L'une des éducatrices de Martigues, accompagnée de la bibliothécaire partenaire, assistent à la présentation des acteurs associés au CEF des Cèdres à Marseille : les Compagnons Bâtisseurs, Géraldine Heredia ainsi que les partenaires bibliothèques prennent contact.

✓ Session 1 : Où installer les lieux de lecture ?

Dans une petite salle, loin des passages, la séance commence avec seulement deux jeunes, la bibliothécaire, un Compagnon Bâtisseur, l'animatrice et l'Agence du Livre. L'un des jeunes a du mal à écrire et lit très peu ; l'autre corrige l'éducateur lorsqu'il n'emploie pas les bons mots. Ils ont du mal à se prêter à l'exercice et représenter une bibliothèque "rêvée", les adultes les ramenant peut-être trop vite au concret. Après avoir recherché pourquoi la lecture importe ("pour se coucher moins con", suggère l'un d'eux), l'esthétisme des réalisations est évoqué. Ils choisissent finalement d'investir la salle TV (un éducateur de passage ayant expliqué qu'elle devrait être enlevée au profit d'un écran rétractable) et l'étage des chambres. Le retour dans les chambres après le dîner est un moment difficile pour les jeunes. Ils souhaitent la présence de livres pour les accompagner vers le sommeil.

✓ Session 2 : Quels livres choisir ?

Un jeune de la première séance est encore là, mais très fatigué. 3 autres jeunes sont présents, assez dubitatifs. L'éducatrice référente est là avec le Compagnon Bâtisseur, 2 personnes de la bibliothèque, l'animatrice et l'Agence du Livre. Le premier exercice se tient à l'extérieur : ils doivent indiquer leurs préférences dans certains genres (BD, journaux, romans, SF...) : l'exercice semble trop difficile, certains ne maîtrisent pas bien le français. L'ambiance devient plus intime avec la présentation de chacun au travers de cartes dessinées que chacun choisit pour la décrire aux autres. Lorsque les livres sont posés sur la table et qu'il s'agit de défendre des genres littéraires devant les autres, les jeunes commencent à s'emparer des livres. Les livres en langue étrangère favorisent la parole avec les 2 jeunes issus de pays arabophones. Ils souhaitent avoir des ouvrages pour apprendre l'anglais, le français... et repartent enthousiastes.

✓ Construction: plans, décisions sur les lieux

3 jeunes sont là (le jeune présent aux 2 premières séances est absent), avec un des éducateurs référents. Pas beaucoup de motivation, sauf peut-être pour un jeune. La séance est plutôt rapide, mais ils réussissent à se mettre d'accord sur les mesures et le matériel nécessaire. Ils fabriquent un coffre à livre (meuble sur roulette prévu pour l'étage). Rangé en journée dans la chambre de garde, il doit être sorti dans le couloir tous les soirs.

Le compagnon a tout prédécoupé. Les jeunes vont donc monter, visser, faire l'arrondi du meuble : c'est une grande fierté et motivation au fur et à mesure que le meuble se construit.

Pour l'installation des étagères, tout a aussi été préparé avant l'arrivée des jeunes. Le matériel posé sur une table, le traçage aux murs des trous à percer, étagères, vis, chevilles étalées sur une autre table; la pièce est dégagée. 2 jeunes sont prêts avant leur éducateur, le 3^e les rejoint plus tard. Ils sont ravis de "passer à l'action". Un nouvel arrivant maîtrise et perce ses trous avec précision, les deux autres avec plus de maladresse. En ¾ d'heure toutes les étagères sont fixées aux murs dans la salle de vie. Ils s'en vont, fiers. Maxime range le matériel seul.

Les Compagnons Bâtisseurs: « À Martigues, une première séance avec 3 jeunes n'ayant pas suivi les séances préalables a quand même permis de se mettre d'accord sur les mesures et le matériel. Les achats ont été faits par l'animateur seul. Un chariot à roulettes et des étagères ont été fabriqués et installés en 2 séances. Il reste à les peindre. Petit nombre de jeunes présents dans la structure, mais motivation croissante au fur et à mesure des séances. Sur une séance, l'animateur technique est venu accompagné des volontaires internationaux. Une séance un mois plus tard a été ajoutée sur le site afin d'assurer les travaux de finition (vernissage, peinture...). »

✓ Visite de la bibliothèque de Martigues

L'éducatrice référente accompagne 5 jeunes à la bibliothèque municipale. Ils en profitent pour récupérer une carte "collectivité" et pouvoir ainsi emprunter des livres régulièrement. La bibliothécaire leur offre des exemplaires du magazine *So Foot*. Ils font preuve de beaucoup de curiosité et d'intérêt ce jour-là.

La médiathèque Louis Aragon : « nous sommes associés afin d'accompagner les éducateurs et les jeunes de la PJJ afin de créer un espace de lecture ajusté aux envies et besoins du foyer. Deux bibliothécaires sont impliquées dans cette démarche, assistent aux ateliers et se rendent au foyer, font une sélection d'ouvrages, accompagnent les jeunes en librairie pour leurs acquisitions.

Demandant une réelle implication (bien que dans ses missions prioritaires), la disponibilité est l'élément clef pour la bonne marche de cette aventure : garder une ouverture d'esprit quant aux demandes qui ne sont pas encore formulées, être à l'écoute et observer ce qui peut naître au fur et à mesure de l'élaboration de cette expérience singulière, riche et innovante. »

Marie-Christine Blanc, investie dans ce dossier, avait déjà une pratique des publics éloignés, plus particulièrement en hôpital psychiatrique et prison. Elle a conduit pendant plusieurs années des ateliers, notamment avec des mineurs à la prison de Luynes. En travaillant à la bibliothèque municipale de Martigues, elle s'est rapprochée de la PJJ pour proposer des rencontres complémentaires aux spectacles de théâtre proposés par la Scène nationale des Salins et travailler avec les mineurs sur l'expression de leurs émotions.

✓ Achat en librairie

4 jeunes se rendent en soirée à la librairie spécialisée BD L'Argonaute. Ils reviennent les bras chargés de BD, ravis. Les libraires leur ont offert un jeu de société et la bibliothèque va également choisir un jeu de société à leur offrir suivant leurs vœux.

✓ Session 3 : Animer le lieu, le fonds

Pour cette 3^e session, l'intervenante a eu un souci de train et arrive 1h plus tard. La bibliothécaire est installée avec 4 jeunes et trois éducateurs, dans l'espace TV/lecture. Une discussion houleuse s'est tenue avant son arrivée sur leur "peu d'envie de lire", du "trop d'investissement" qui leur est demandé. À son arrivée elle propose une lecture de courts textes avant de leur faire tirer au sort des types d'atelier qu'ils devront défendre (en duo adulte/jeune) devant les autres. L'un des jeunes très réfractaire s'investit complètement. « Je préfère dessiner qu'écrire, mais ça prendra plus de temps pour dire ce que j'ai à dire », explique l'un d'eux. Deux autres, en plein apprentissage du français, ont

du mal à se projeter dans un atelier trop littéraire. Les règles de fonctionnement de l'espace de lecture ainsi que pour le chariot à l'étage n'ont pas pu être établies, mais la réflexion est lancée...

✓ Ateliers : bande dessinée

Les 6 ateliers mis en place par Yann Madé, dessinateur et animateur, se sont tenus principalement les jeudi soir (la régularité des séances a aidé au suivi). Un des jeunes, excellent dessinateur, avait réalisé l'affiche et motivé certains camarades. 2 à 4 jeunes participants chaque semaine (pendant 2 mois, certaines séances ayant été décalées) se retrouvaient avec les éducateurs, dans une petite salle de réunion à l'écart du lieu de vie. Yann Madé a imaginé un atelier progressif : de l'appropriation d'un personnage à l'écriture d'un story-board puis le crayonné du scénario avant l'encrage et le dessin plus poussé planche par planche (le jeune le plus assidu étant allé jusqu'à la création de 5 planches). Peu de jeunes sont allés au bout de la démarche (présences tournantes à l'atelier), mais les séances ont eu lieu dans une ambiance posée, le dessin ayant apporté concentration et calme aux jeunes mais aussi aux éducateurs participants.

✓ Achats complémentaires

Les achats ont été réalisés durant l'été, en 2 session par les éducateurs encore présents au foyer, accompagnés de quelques jeunes. Ils se sont rendus à la librairie l'Argonaute, ont pris une majorité de bandes dessinées.

✓ Bilan de l'expérimentation

Le bilan est programmé fin août, les emplois du temps n'ayant pas permis de l'organiser au début de l'été.

POINTS À AMÉLIORER

- ✓ Le calendrier s'est trop étalé dans le temps (décembre à fin mars) et n'a pas permis un suivi des séances participatives et visite par un groupe de jeunes définis. Le projet a perdu un peu de sa dynamique en étant morcelé.
- ✓ Le fonctionnement d'un des espaces de lecture retenu collectivement (la pièce de vie) devait être revu : utilisation d'un écran et vidéoprojecteur plutôt que de la TV présente au centre des étagères. À l'heure du rendu de cette étude, la pièce continue d'être utilisée comme précédemment, gênant la potentielle lecture dans cette pièce.
- ✓ Il a été difficile de construire un atelier linéaire comme imaginé au départ par l'intervenant. Peutêtre qu'une plus grande proximité des séances aurait permis de travailler différemment.

APPRENTISSAGES ET EFFETS SECONDAIRES

- ✓ L'équipe des éducateurs référents a été présente tout au long des réunions, ce qui a permis d'établir des rapports plus forts avec les jeunes.
- ✓ Le partenariat avec la bibliothèque fonctionne bien et apporte beaucoup au foyer (proposition par la bibliothécaire d'accompagnements, de relais, de dons de livres...).
- ✓ Les jeunes participants se sont emparés du projet et le défendent auprès du personnel de l'établissement n'ayant pas participé directement.
- ✓ Courant juin, l'espace de vie où les étagères ont été construites a été réaménagé, bénéficiant de nouvelles banquettes plus confortables. Le chariot, initialement conçu pour l'étage, a été installé sous la télé, étoffant ainsi l'espace de lecture regroupé dans un seul et même lieu.

22 jUilleT

2^{ds} achats à la librairie l'Argonaute

accompagnés par la bibliothèque

2 MQi/13 jUiN

Ateliers BD

animés par Yann Madé



20 Mars

Achats à la librairie l'Argonaute

accompagnés par Marie-Christine Blanc (bibliothèque)



20 FÉVRIER

Visite de la bibliothèque

accompagnée par Marie-Christine Blanc (bibliothèque)



30 Janvier

Construction aménagement

animé par Maxime Duchène (Compagnons Bâtisseurs)



12 DÉCEMBRE

1º séance collective

où imaginer des espaces de lecture au foyer ?

animée par Géraldine Heredia présences de : Marie-Christine Blanc (bibliothèque), Maxime Duchène (Compagnon Bătisseur)



Réunion bibliothèque / foyer

éducateurs référents, bibliothèque de Martigues et ArL



14 Mars

3º séance collective

UEHC >> MARTIGUES <<

comment animer les espaces de lecture ?

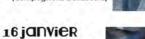
animée par Géraldine Heredia présences de : Marie-Christine Blanc (bibliothèque)



5 FÉVRIER

Construction aménagement

animée par Maxime Duchène (Compagnons Bátisseurs)



Construction

plans, décisions

animé par Maxime Duchène (Compagnons Bâtisseurs)

9 Janvier

2º séance collective

quels livres choisir?

animée par Géraldine Heredia présences de : Marie-Christine Blanc (bibliothèque), Maxime Duchène (Compagnon Bâtisseur) et ArL



16 novembre

Réunion de calage

équipe éducative de l'UEHC, Marie-Christine Blanc (bibliothèque), Céraldine Heredia (animatrice), Maxime Duchene (Compagnons Bâtisseurs)



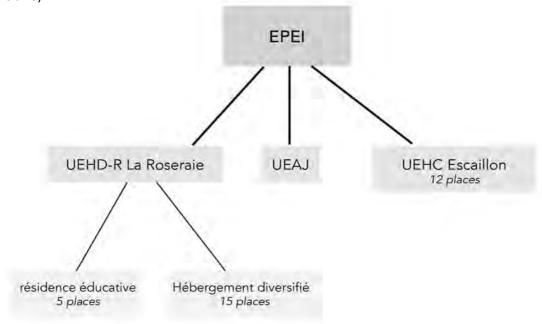
Présentation du projet

équipe éducative de l'UEHC



III.5.3 Établissement de Placement Éducatif et d'Insertion (EPEI)

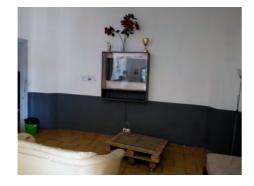
Un EPEI se compose d'une ou plusieurs unités éducatives d'hébergement et d'une ou plusieurs unités éducatives d'activités de jour (UEAJ). À Toulon, l'EPEI regroupe une UEAJ et son service d'évaluation (suivi des jeunes tout au long de leur parcours judiciaire), une UEHD-R (5 places en résidence éducative mixte + 15 places d'hébergement individualisé) et une UEHC (accueil de mineurs sous mandat judiciaire).



Une équipe pluridisciplinaire, en lien avec la famille ou les représentants du jeune, a pour mission d'accompagner et faire évoluer les jeunes :

- √ dans leur projet individuel (les aider à le construire);
- √ dans la gestion de leur hygiène de vie (sommeil, alimentation, santé...);
- √ dans leurs démarches d'insertion;
- √ dans l'acquisition d'une certaine autonomie (en fonction de leur âge);
- √ dans la distanciation, voire la rupture, avec des problématiques délictueuses.

Deux phases se succèdent à leur arrivée : l'installation (pas de sortie), puis la mise en place d'un emploi du temps hebdomadaire, préparé conjointement par les éducateurs et le jeune. Projets et activités sont proposés régulièrement (et priment sur les sorties individuelles). Le non-respect des règles ou toute absence en dehors des horaires énoncés par le site est considéré comme une fugue, avec pour conséquence la mise en place de sanctions en adéquation avec la gravité de l'acte.





UEHD-R LA ROSERAIE 133, RUE PIERRE BORIÈS - TOULON



UEHD-R LA ROSERAIE

Responsable d'unité éducative : Linda Louati

Éducateurs référents : Kamel Hachouda et Coumba Sylla

Psychologue référente : Clara Lesage

ANIMATRICE SÉANCES COLLECTIVES

Sictiam : Laëtitia Lycke
PARTENAIRE TECHNIQUE

Compagnons Bâtisseurs : Djamal Ameziane (chef de projet)

et Karim Bentoumi (référent technique)

PAS DE BIBLIOTHÈQUE PARTENAIRE

ANIMATION

Aurélien Alerini (atelier philosophie)

Contextualisation

La résidence éducative de La Roseraie est une Unité d'Hébergement Diversifié Renforcé (UEHD-R) - forme d'hébergement nouvelle au sein de la PJJ. Elle accueille jusqu'à 5 jeunes dans ses locaux et peut suivre 15 autres jeunes, placés en hébergement individualisé (dans deux studios, chez des familles d'accueil, dans un foyer de Jeunes travailleurs ou en placement à domicile).

Accolée à l'UEAJ, une grande bastide blanche, entourée d'un jardin en plein cœur de l'agglomération toulonnaise, abrite une structure d'accueil depuis 2007. Sur 3 niveaux, elle compte 5 chambres d'hébergement (étages supérieurs) et une pièce de vie au rez-de-chaussée (salon et cuisine, repeints récemment).

La Roseraie a d'abord été une UEHC avant de se transformer en UEHD. Fermée pendant un an, elle a rouvert ses portes en tant que UEHD-Renforcé en février 2018 avec une équipe impatiente de reprendre des activités en direct avec les jeunes.

Linda Louati, la responsable d'unité éducative (RUE) arrivée fin 2017, a porté candidature avec l'envie de désacraliser les lieux de la culture tout en écoutant le souhait des éducateurs d'amener les jeunes à ne plus « être dans l'échec face aux lieux du livre ».

L'équipe de l'UEHD-R décide de laisser les jeunes s'engager volontairement dans ce projet, tout en leur faisant comprendre l'importance de leurs avis pour la réalisation d'un espace à la hauteur de leurs envies.

Mise en œuvre du projet à l'UEHD-R de la Roseraie :

✓ Prise de contact

La dynamique des professionnels du lieu est très importante, le groupe de jeunes étant en constante évolution. Mme Louati (RUE) souhaite mobiliser l'équipe autour de projets et pas seulement d'activités à la journée ou soirée. L'UEHD-R vient de mettre en place des espaces de discussion et des groupes de parole. Le projet est envisagé dans cette continuité.

✓ Présentation du projet en réunion d'équipe

Un bel accueil est réservé au projet. Plusieurs éducateurs se disent intéressés, un futur référent est déjà très actif côté livre car il organise des visites régulières à la bibliothèque municipale de quartier.

✓ Réunion de calage

Tous les éducateurs référents sont présents, ainsi que le directeur de l'EPEI (Jean-Christophe Dubus, qui souhaite raccrocher le projet sur l'ensemble des structures de l'EPEI). Djamal Ameziane est venu présenter le travail des Compagnons Bâtisseurs de l'aire toulonnaise (Karim, par ailleurs ancien éducateur, pourra intervenir pour la construction) ; Laetitia Lycke présente le SICTIAM, sa méthode de travail et le contenu des séances collaboratives via Skype.

Malheureusement à Toulon (et La Valette), aucun personnel des bibliothèques municipales ne peut être relais du projet pour 2018-2019. Il n'y aura donc pas d'appui de proximité possible pour cette expérimentation.

Pour les séances collectives, le créneau 18h-20h a été retenu : c'est un moment redouté par les jeunes, de désœuvrement avant le repas.

✓ Session 1 : Où installer les lieux de lecture ?

La séance commence avec 1h30 de retard, les jeunes traînent dehors, ont du mal à rentrer. 4 jeunes se lancent enfin dans la session avec les 2 éducateurs et la psychologue référente. L'animatrice leur propose plusieurs exercices pratiques, le plus jeune décroche rapidement et monte dans sa chambre. Peu à peu les 3 autres se dévoilent (dans le choix des images "qui leur parlent", dans leurs activités de la journée...) et s'investissent. « Mais ceux qui ne savent pas lire, ils sont dans la merde! » réalise l'un d'entre eux. Des lieux sont évoqués pour l'installation d'espaces de lecture dans le foyer, mais rien n'est réellement acté.

✓ Session 2 : Quels livres choisir ?

Une semaine plus tard se tient la 2^e séance, avec les mêmes participants dans un climat de confiance immédiat. Le Compagnon Bâtisseur présente aux jeunes des plans qu'il a commencé à imaginer après la 1^e séance : doit-on prévoir des roulettes sous le meuble ou est-ce trop risqué ? Une discussion entre jeunes et éducateurs s'ensuit. Le challenge du quiz littéraire (qui aura gagné le plus de réponses justes sur le monde du livre, ne mettra ni ne débarrassera la table) finit de remporter l'enthousiasme des jeunes et des éducateurs. La présence d'une sélection de livres et de citations parmi lesquels ils doivent choisir, délie les langues et ramène aux lectures d'enfance. La discussion se termine de façon spontanée sur le choix des lieux possibles pour les bibliothèques. Chacun donne son avis. « Il faudrait prévoir un temps de lecture dans l'emploi du temps avec les éducateurs... », propose l'un des jeunes. Tous les participants (ArL, animatrice, psychologue) sont invités à manger avec les éducateurs et les jeunes.

✓ Visites et achats à la librairie

L'éducateur référent emmène les jeunes à la librairie Le Carré des mots pour acheter les premiers livres. 3 jeunes ont pu venir (deux présents aux séances et un nouveau). Après la visite des lieux avec le libraire (ils apprécient particulièrement la partie jeunesse), les achats (BD, jeunesse, roman...) sont complétés par la commande de certains titres sur conseil du libraire. Tout le budget n'ayant pas été dépensé, d'autres jeunes y retourneront quelques semaines plus tard avec l'éducateur référent.

✓ Construction

Les 3 jeunes présents n'ont pas participé aux séances collectives. Après la réalisation de petits croquis et l'établissement de la liste du matériel à se procurer (choix des matériaux, gestion du budget et travail de repérage pour donner la possibilité aux jeunes d'exprimer leurs opinions), ils achètent le matériel, accompagnés de l'éducateur référent et de la psychologue. L'un des jeunes des séances collectives se joint également à la sortie. Lors de la 2^{de} séance, les mêmes jeunes s'impliquent beaucoup dans la construction du 1^{er} meuble. Seuls deux jeunes, mais très motivés, sont présents à la 3^e séance de construction. Ils termineront avec l'un des éducateurs en protégeant le meuble des autres comme la prunelle de leurs yeux.

Les Compagnons Bâtisseurs : « À Toulon, deux meubles ont été réalisés : un pour la salle de vie et un à l'étage. La première séance a porté sur l'explication des séances à venir, sur une liste de matériaux à acheter, préparée par l'animateur technique et discutée avec les jeunes et l'éducateur, sur la gestion du budget et les outils nécessaires. 4 jeunes très réceptifs étaient présents et sont allés faire les achats avec l'animateur. Lors de la 2^e séance, les jeunes ont été très volontaires et solidaires entre eux, respectant les règles de sécurité et le cadre du chantier. La 3^e séance a permis de finaliser le 2^e meuble dans la même dynamique. Un des jeunes s'est engagé à appliquer une couche de lasure sur les meubles en autonomie. Une séance est également ajoutée tardivement afin de consolider le chariot réalisé à l'étage des chambres. »

✓ Session 3 : animer le lieu, le fonds

Deux jeunes seulement sont présents: l'un avait suivi les deux premières séances, le second a participé aux sorties et à la construction, il est bon lecteur. Les deux éducateurs référents sont là, tout le monde est fier de montrer à la facilitatrice, à l'animateur d'atelier philo et à l'Agence du livre, les meubles réalisés. Dans la salle de vie, le coin lecture (le meuble construit ainsi que les étagères préexistantes) est rempli des nouveaux livres. On nous raconte l'investissement et la protection de ces coins lecture par les jeunes qui en parlent aux nouveaux et aux autres éducateurs. Les deux jeunes présents parlent facilement, s'impliquent pour réfléchir à ce qui préservera et fera vivre ces espaces de lecture. L'atelier philosophie est choisi non seulement parce que l'animateur a expliqué son fonctionnement, mais aussi parce que de l'avis des jeunes « cet atelier regroupe tous les autres : on peut faire un peu d'écriture, de lecture, de dessin... en philosophant ! ».

✓ Ateliers: philosophie

L'animateur philosophe intervient le soir, après les activités et avant le dîner, pour un petit groupe composé d'autant de jeunes (variable d'une séance à l'autre) que d'adultes (éducateurs, psychologue...). La première séance est très réussie autour du "pouvoir au-dessus des lois", certains jeunes déclarent en fin de séance "bien aimer la philo". La fermeture temporaire du foyer fin mai, les séances déplacées, font prendre du retard aux ateliers prévus plus régulièrement. Un seul participant régulier a assisté à l'intégralité des séances collectives. Il est transfiguré et s'est beaucoup ouvert aux adultes. De nouveaux jeunes sont présents aux ateliers, plus méfiants. La 4^e séance, sur le thème du bonheur est une véritable réussite : 3 jeunes participent, s'écoutent et argumentent. Ces reports, compliqués pour l'animateur Aurélien Alérini, auront pourtant permis une réelle participation des jeunes à chaque séance, toujours sous la présence bienveillante de l'éducateur ou la psychologue référent. À la 5^e séance, une seule jeune mais qui profite de sa place unique pour s'exprimer davantage. Pour le dernier atelier 3 jeunes (dont un nouveau très à l'aise) et 3 adultes présents (éducateurs et psychologue), ont échangé autour de la notion du "vrai".

✓ Bilan de l'expérimentation

Seul l'éducateur le plus investi dans le projet représente le foyer, les Compagnons Bâtisseurs sont également présents. Le foyer a beaucoup apprécié le travail réalisé lors des séances collectives jeunes et éducateur, remarquant l'implication des jeunes dans ce projet et la durée de vie longue de l'espace de lecture. L'apport technique des Compagnons Bâtisseurs a été souligné, bien que les réalisations aient surpris par leur faible ampleur physique. L'établissement va changer de personnel mais reste persuadé que la prolongation du projet serait un facteur de réussite ; il est donc souhaité de faire vivre le coin lecture sur le long terme et de l'enrichir.

✓ Achats supplémentaires

La période d'été étant très chargée (beaucoup de camps et formations), les éducateurs devraient se rendre fin juillet ou courant août dans les deux librairies déjà fréquentées et acquérir des ouvrages supplémentaires.

POINTS À AMÉLIORER

- ✓ L'instabilité de l'équipe : la psychologue de l'établissement et l'éducatrice référente ont été remplacées en cours de projet (fin de contrat, congé maternité), frustrant des personnes très investies dans le projet.
- ✓ L'absence de bibliothèque partenaire s'est faite sentir, privant l'établissement d'un appui local et professionnel précieux (ainsi que de potentiels dons de livres).
- ✓ Les deux bibliothèques créées semblent encore un peu isolées dans la grande salle de vie du foyer. L'espace pourrait être agrandi et prendre une place encore plus importante dans les années à venir.

APPRENTISSAGES ET EFFETS SECONDAIRES

- ✓ Les éducateurs ont été très investis, toujours présents, assurant le relais d'information tout au long du projet. Leur investissement en amont a permis aux jeunes d'adhérer plus facilement et pleinement au projet.
- √ Ramassées sur une durée relativement courte, les sessions collectives ont permis la présence d'une majorité des jeunes à toutes les séances. Très investis dans le projet, ils ont jalousement protégé leurs espaces de lecture face aux éducateurs et nouveaux jeunes de l'établissement.
- ✓ Le retour des Compagnons Bâtisseurs sur le travail réalisé avec les jeunes et les éducateurs à la Roseraie a été enthousiaste : de manière informelle l'animateur a réussi à les faire travailler sur la partie plans et réalisation de budget ; ils ont été très respectueux des consignes et une vraie dynamique de travail a pu être observée.
- ✓ Le créneau du soir retenu pour l'animation des séances a permis une plus grande intimité dans les échanges.
- ✓ La présence de professionnels extérieurs au projet a été soulignée comme un grand apport, tant pour les jeunes que les professionnels du foyer.
- ✓ Le très bon dialogue entre jeunes et éducateurs de la Roseraie a été renforcé par la participation de chacun aux sessions collectives, renforçant le climat de confiance et d'intimité.
- ✓ L'adaptabilité de l'intervenant philosophie aura été un élément essentiel de sa réussite : il a su s'adapter au groupe et décaler les séances si nécessaire.

UEHD-R LA ROSERAIE >> TOULON <<

FIN JUILLET

2^d achats en librairie

Le Carré des mots Falba

2 **GVRil/14 jUilleT** Ateliers philosophie

15 Mars 3º séance collective comment animer les espaces de lecture ? animée par Laetitia Lycke

animés par Aurélien Alérini (philosophe)





8 Mars

12 jUin

Réunion de bilan éducateur référent,

Djamal Ameziane (Compagnons Bâtisseurs)

2^{ds} achats à la librairie le Carré des mots



1er mars

Construction aménagement

animé par Karim Bentoumi (Compagnons Bâtisseurs)



28 FÉVRIER

(Compagnons Bâtisseurs)

Construction

plans, décisions animé par Karim Bentoumi (Compagnons Bâtisseurs)



5 FÉVRIER

Achats à la librairie le Carré des mots



15 janvier

1º séance collective

où imaginer des espaces de lecture au foyer?

animée par Laetitia Lycke présences de : (Compagnon Bâtisseur)



2 jUillet Présentation

direction et ArL



animée par Laetitia Lycke présences de : Karim Bentoumi (Compagnon Bâtisseur) et ArL



6 DÉCEMBRE

Réunion de calage

éducateurs référents. RUE et direction, Laetītia Lycke (animatrice), Djamal Ameziane (Compagnons Bâtisseurs) et ArL



équipe éducative de l'UEHD-R, RUE et ArL



UEHC L'ESCAILLON 616, BD de L'ESCAILLON - TOULON



UEHC DE L'ESCAILLON

Responsable d'unité éducative : Olivier Bezard

Éducateurs référents : Justine Bretton, Amélie Cottret et Pia Beauvilain (construction)

Abdelfatah Belhocine et Maxime Bucher (ateliers)

ANIMATRICE SÉANCES COLLECTIVES

Sictiam : Laëtitia Lycke **PAS DE PARTENAIRE TECHNIQUE**Pas de bibliothèque partenaire

ANIMATION

Association Équinoxe – Bruno Suzanna et Didier Maheva (atelier BD/manga)

Contextualisation

Cette ancienne maison de maître fut, jusqu'en 2003, un centre de jour pour mineurs de la PJJ. Après 6 ans de travaux, l'UEHC a rouvert ses portes fin 2010, en tant que lieu d'accueil et d'hébergement permanent.

Douze places pour jeunes : filles (mais impossible concrètement dans la maison de l'Escaillon) et garçons (dont une place pour une personne à mobilité réduite) encadrés par 18 professionnels (14 éducateurs, 1 psychologue, 2 cuisiniers et 1 secrétaire) chapeautés par le RUE.

La structure se positionne en intermédiaire entre le suivi du mineur délinquant en "milieu ouvert" et la détention.

Son aménagement intérieur est rendu complexe par le nombre d'étages de la très belle bâtisse avec jardin : impossible de laisser les pièces de vie en libre accès aux jeunes puisque les éducateurs ne peuvent y avoir une vue d'ensemble. L'établissement se soucie beaucoup de la dynamique du groupe. L'activité "bien-être" mise en place depuis quelques années dans une extension du bâtiment (avec une pièce dédiée), fonctionne très bien. Le projet théâtre, parfois dur à tenir, existe pourtant depuis 12 ans.

Mise en œuvre du projet à l'UEHC de l'Escaillon :

✓ Visite des lieux et réunion de calage

Suite au rattachement tardif de l'EPEI à l'expérimentation, une réunion de présentation du projet aux éducateurs intéressés est organisée en même temps qu'une visite du foyer. Sont présents

3 éducatrices très intéressées, le RUE et le directeur de l'EPEI. Les éducateurs formulent leur crainte de voir le projet se monter, mais ne pas durer dans le temps.

✓ Session 1 : Où installer les lieux de lecture ?

Deux éducatrices référentes du projet sont présentes avec deux jeunes - deux autres arriveront en cours de séance (de retour de rendez-vous médicaux ou professionnels). La séance se déroule dans la salle "bien-être", la collation partagée est appréciée, l'atmosphère se détend, même si les allers-venues de l'éducateur en service ne facilitent pas les débats. Un des jeunes a du mal à répondre (mauvaise maîtrise du français, difficulté à se poser, toujours en écoute de son téléphone), l'autre a du mal à rentrer dans la discussion. Mais peu à peu les exercices plongent les jeunes dans le projet ; ils font preuve d'inventivité (dessinent leurs propres smileys pour parler de leur ressenti tout au long de la journée au foyer) et des envies de livres sont exprimées : « Quand je lis, je comprends pas ce qu'il y a écrit, j'arrive pas à me concentrer. En arabe je lis beaucoup mieux ! ». Les éducatrices jouent le jeu et s'engagent elles aussi plus personnellement. L'escalier attenant aux chambres ainsi que le hall d'accueil semblent être les lieux de prédilection des jeunes et seront donc choisis comme espaces de lecture à aménager.

✓ Session 2 : Quels livres choisir ?

On retrouve les 2 éducatrices référentes et les 2 jeunes les plus actifs. Une éducatrice volontaire est venue participer pendant son temps libre (mais fatiguée, elle reste dans son rôle d'éducatrice), un stagiaire éducateur est également présent, il ne connaît pas encore l'univers des foyers. L'un des jeunes très volontaire, part quelques heures plus tard pour un autre foyer, c'est un moment difficile pour lui. Il participe du bout des lèvres au premier exercice (imaginer un personnage plus ou moins lecteur, lui inventer une vie, un parcours, imaginer ses aspirations...). Lorsqu'une sélection de livres est posée sur la table, il s'empare des livres de littérature jeunesse et se met à lire (mais ne participe plus). La présence de livres en langue arabe réveille le second jeune qui lit bien mieux dans sa langue d'origine et se met à raconter ses souvenirs. L'ArL et l'animatrice partagent le repas des jeunes à la cantine collective.

√ Achats en librairie

Les achats de livres se font en deux temps : d'abord à la librairie spécialisée BD Falba, puis à la librairie généraliste Le Carré des Mots. Trois jeunes sont présents et prennent majoritairement des mangas. Ils sont ravis de la sortie.

✓ Choix des meubles, retrait Ikea et installation

Une petite sélection de meubles et étagères Ikea est réalisée avec deux jeunes pour l'aménagement des espaces de lecture au foyer. Une fois choisis, une éducatrice référente va chercher le matériel à Ikea avec deux autres jeunes. Deux jeunes et deux éducateurs s'occupent avec entrain (surtout l'un des jeunes, très investi dans le projet) de l'assemblage des meubles. L'agent technique vient fixer les étagères la semaine suivante.

✓ Session 3 : Animer le lieu, le fonds

Après une visite des lieux avec les étagères en cours d'accrochage, la 3^e session débute, toujours dans l'espace « bien-être ». Un seul jeune est présent. Il a participé au montage des meubles et se positionne comme lecteur : « j'aime lire et puis c'est tout ». Deux éducatrices référentes ainsi que l'éducateur stagiaire sont toujours aussi investis dans la réflexion collective. Pour faire vivre et protéger ces espaces par l'ensemble des jeunes, les participants de la séance (éducateurs et jeunes) suggèrent de faire passer "le mot" aux nouveaux pour que les livres soient respectés. La mise en place des ateliers permettra sûrement de prolonger et partager l'envie de lire. L'atelier manga remporte le plus de succès, pouvant permettre au plus grand nombre de jeunes (même non-lecteurs) de s'impliquer et participer.

TÉMOIGNAGE DE L'ÉQUIPE :

« L'ensemble de l'équipe est ravie de ce projet, ça ouvre la discussion autour de la lecture, d'autres ouvrages, etc.

Vraiment, pour le moment, on est tous très contents du démarrage du projet, en espérant que cela perdure. En plus, le projet ArL s'accompagne d'un relooking de l'étage où il y a les jeunes, on repeint tout l'étage, donc ça va être génial.

Mohamed vient de me réclamer le troisième manga Dragon Ball Z depuis le début de la semaine. Joackim et lui sont à fond dedans. Ils ont retapissé leurs chambres respectives d'images Dragon Ball Z. C'est vraiment sympa de les voir s'intéresser à ce genre de choses. J'ai également retrouvé un manga dans la chambre d'Houssine ainsi qu'une BD, mais je ne sais pas s'il les a ouverts. »

✓ Ateliers : bande dessinée

Après une réunion de calage, les ateliers débutent à un rythme hebdomadaire (un atelier d'écriture se tient déjà à l'année, animé par un écrivain slameur ; l'atelier BD viendra donc en complément). Les référents de l'équipe ont changé, permettant aussi à de nouveaux éducateurs de s'investir dans le projet. Les ateliers, organisés le soir, se partagent entre travail collectif sur un même dessin et productions individuelles. 2 à 5 jeunes participent, pas toujours les mêmes. Une séance se tiendra sans aucun participant ; les intervenants utilisent alors ce temps pour dessiner et afficher dans le hall d'entrée du foyer des A3 expliquant leur désarroi quant à l'atelier resté vide. La séance suivante (dernier atelier), deux jeunes seront là, avec la ferme intention de terminer leur planche ou leur dessin. Ils sont surpris que les ateliers s'arrêtent " c'est vraiment terminé ?! Pff, on était bien et voilà...". La création d'un fanzine qui aurait été distribué à chaque participant, n'a pu, à l'heure du bouclage de cette étude, être réalisée (engagement d'un éducateur qui en cette période n'a pas trouvé le temps de le faire, il envisage toujours d'aller au bout de la démarche dans l'été).

✓ Bilan de l'expérimentation

Une éducatrice et le RUE de la structure étaient présents pour discuter avec l'ArL. Une belle expérimentation sur un temps court et une présence très soulignée et appréciée d'animateurs extérieurs, tant sur les sessions collectives que sur les ateliers. Le foyer souhaite continuer le travail entamé pour asseoir l'appropriation des espaces de lecture par chaque nouveau pensionnaire (aller régulièrement en librairie, ateliers autour du livre...).

✓ Achats supplémentaires

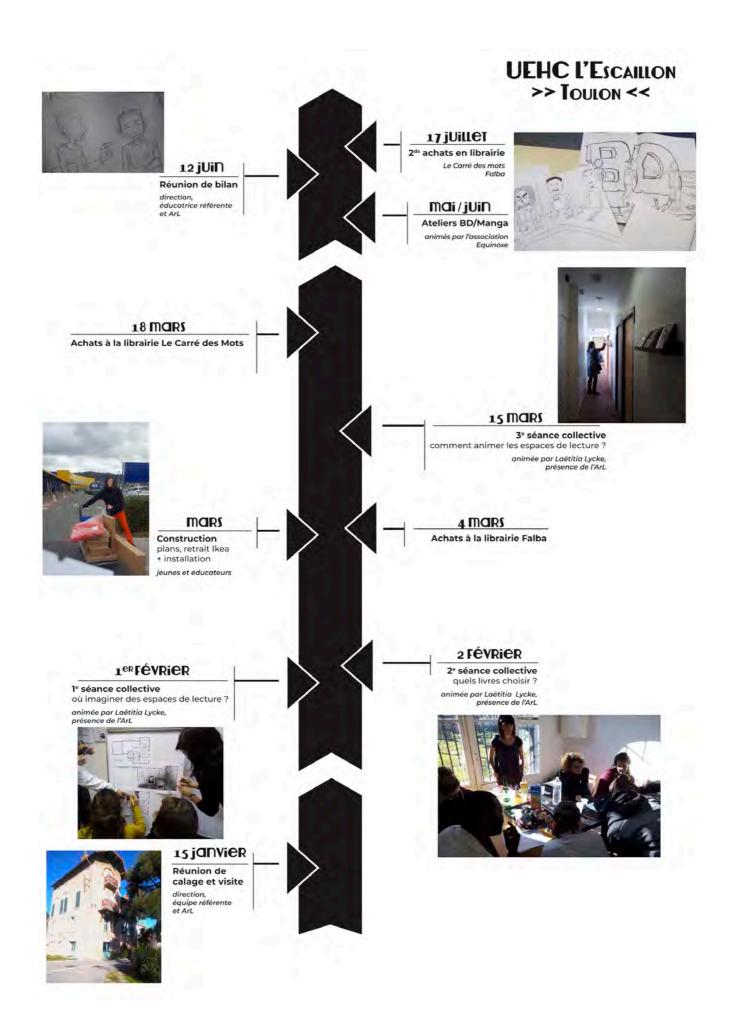
Les éducateurs se sont rendus dans les deux librairies indépendantes avec lesquelles ils avaient déjà travaillé : Falba pour les BD et Le Carré des Mots pour le reste des achats. Un jeune a pu se joindre à la sortie. Les libraires étaient enthousiastes du travail qui s'engage plus régulièrement avec le foyer.

POINTS À AMÉLIORER

- ✓ L'appel à projet lancé en juin dernier n'avait pas été repéré à temps, ce qui explique l'arrivée tardive de l'établissement dans le projet (en janvier seulement). Cela a nécessité un investissement supplémentaire pour l'équipe du foyer sur un temps très court.
- ✓ La présence de plus de jeunes aux séances participatives aurait été bienvenue (beaucoup d'entre eux étaient en activités ou ont refusé de venir). Difficile d'organiser les séances avec des jeunes aux emplois du temps si différents.
- ✓ Le suivi et l'accompagnement de la phase de construction auraient apporté une dynamique supplémentaire dans l'établissement et permis d'alléger l'investissement demandé aux éducateurs référents.

APPRENTISSAGES ET EFFETS SECONDAIRES

- ✓ L'équipe des éducateurs référents, très investie, a bien fonctionné et permis un contact et un suivi facilité.
- ✓ L'arrivée du projet Espaces de lecture a relancé le coin bibliothèque qu'ils souhaitaient réhabiliter, sans avoir l'énergie et le temps de s'y mettre réellement.
- ✓ L'arrivée de professionnels extérieurs à la PJJ sans préjugés sur les jeunes a également été soulignée par l'équipe de l'Escaillon (comportement des jeunes différent, soutien au travail quotidien des éducateurs...).
- ✓ Le changement d'éducateurs référents pour la partie atelier a permis un investissement de l'équipe éducative et de chaque éducateur sur une partie qui lui convient. Le RUE remarque la dynamique apportée par le projet à l'équipe du foyer.
- ✓ L'installation d'étagères dans l'ensemble du foyer (salle d'activité, étagères à l'accueil, étagères entre les portes des chambres et sur le palier) permet de toucher les jeunes à différents moments de la journée et d'insérer réellement le foyer dans une dynamique "littéraire".
- ✓ L'envie de prolonger le projet dans les années à venir afin de renforcer une dynamique d'établissement et de proposer aux éducateurs intéressés des formations thématiques autour du livre est forte.



III.6 LES INTERVENANTS POUR LES ANIMATIONS

À la conception du projet, il a été imaginé d'animer les lieux avec des ateliers philosophiques. Parce que le débat d'idées pouvait être, pour les jeunes, une manière d'apprendre à :

- ✓ écouter et accueillir différentes idées ;
- √ développer sa propre pensée ;
- √ avoir confiance dans ses capacités à argumenter et manier de la pensée complexe ;
- ✓ respecter les règles du débat d'idées.

Pour Jankélévitch, « contester c'est l'acte même de la philosophie ».

Pour Voltaire, la philosophie est « un remède au fanatisme ».

Pour Sartre ou Beauvoir, elle est « ce qui nous dévoile le monde et permet d'y cheminer ».

Pour Rousseau, elle est « un magasin d'idées ».

La philosophie venant alors comme accompagnatrice et sentinelle de la curiosité.

« Le fonctionnement philosophique qui vient soutenir les pratiques philosophiques avec les enfants est que philosopher leur apprend non seulement à devenir libres mais de plus à être tolérants, c'est à dire à accepter de vivre dans le désaccord, de renoncer à vouloir le résorber à tout prix, mieux de s'enrichir.

En ce sens, l'apprentissage du philosopher aux enfants semble être le lieu privilégié de l'éducation à la citoyenneté : quels citoyens aurions-nous sans tolérance ? »¹⁶

Les séances participatives ont permis de faire émerger d'autres demandes. En cette première année d'expérimentation, il semblait bienvenu de proposer différents types d'ateliers et de les ouvrir à différents intervenants. Il en résulte un choix de trois types d'ateliers dans les 6 sites participants : philosophie, bande dessinée/manga et lecture à voix haute/contes.

¹⁶ Les enfants et la philosophie, Marie Agostini, éd. Forges de Vulcain - p. 14-15 et p. 305-306 « Ainsi, dans la perspective d'un apprentissage du philosopher, la citoyenneté nous semble être un concept éthique dans la mesure où il répond à un engagement de l'individu dans le "vivre-ensemble". Un engagement qui exprime sa liberté de penser. C'est donc parce que l'apprentissage du philosopher leur apprend à jouir de cette liberté de penser et à la construire, qu'il peut en faire des citoyens. C'est à dire des individus qui s'interrogent sur les modalités du vivre-ensemble qu'ils comptent assumer en propre. »

III.6.1 Atelier philosophie

Maître et ancien professeur de philosophie, Aurélien Alerini est depuis 2012 philosophe itinérant, animateur d'ateliers, de débats et de conférences pour petits et grands, mais également scénariste (notamment pour la start-up FPX, spécialisée dans la création d'expériences immersives alliant jeu, art et technologie).

« La philosophie pour enfants et adolescents ne consiste pas à présenter une fresque de philosophes, ni à expliquer leurs œuvres. Lors des ateliers, les participants sont amenés à comprendre par eux-mêmes divers raisonnements élaborés.

Les objectifs conceptuels consistent à sensibiliser au débat dit démocratique : demander la parole, écouter l'autre, argumenter, convaincre ou se laisser convaincre, autour des grands thèmes de la philosophie comme le bien, le beau, la liberté, l'amour, l'amitié, etc. Il s'agit aussi d'amener les débatteurs à remettre en question les idées toutes faites, les préjugés, tout en faisant appel à leur expérience personnelle. »

III.6.2 Atelier BD

Lors des 3^{es} sessions participatives, est ressortie – de la part des éducateurs comme des jeunes – l'envie d'aller vers le dessin et de s'en servir comme d'un outil accessible à tous pour faire vivre et animer les espaces de lecture précédemment créés. Les foyers de Toulon-Escaillon et Martigues ont choisi des ateliers autour de la bd.

Atelier bande dessinée - Association Équinoxe

L'association toulonnaise Équinoxe, avec qui l'ArL a déjà travaillé dans le cadre du Prix littéraire des lycéens, propose des binômes d'auteurs autour d'ateliers dessin ou découverte de l'univers des mangas.

L'association est fondée en 2006 par les dessinateurs Julien Parra, Jean-Michel Boesch, Jérémie Moreau (depuis lors parti suivre d'autres voies) et le rédacteur en chef, scénariste et critique Bruno Suzanna. Il anime l'association et propose pour ce projet spécifique de travailler en binôme avec le dessinateur Didier Maheva. Chaque séance sera adaptée aux jeunes et éducateurs présents, mais devrait proposer un travail collectif (réalisation d'un dessin à plusieurs mains), en plus d'un travail plus personnel proposé à chaque participant. L'idée d'une restitution sous forme de fanzine imprimé par le foyer a été retenue.

« Initialement intitulée "Équinoxe - Images et bande dessinée", notre association a bien élargi son champ d'action depuis sa création : la BD et l'illustration côtoient aujourd'hui la photographie, l'écriture, l'analyse d'images, le dessin de presse... Autant de facettes supplémentaires pour aborder le rapport au monde par l'image, et le rapport à l'image par l'écrit. »

Atelier bande dessinée - Yann Madé

À l'UEHC de Martigues, plusieurs jeunes étrangers présents lors de la 3^e séance participative ne maîtrisent pas assez le français. Parce qu'ils n'osent pas toujours prendre des livres, l'idée d'un atelier bande dessinée est retenue afin de permettre à tous d'approcher les livres d'une autre façon.

Dessinateur, un temps animateur socio-culturel, Yann Madé propose depuis des années des ateliers bande dessinée et manga en région, et anime des ateliers réguliers à la MJC de Martigues.

III.6.3 Atelier contes

Compagnie Conte sur Moi – Fatiha Sadek

Le foyer de Nice avait besoin d'un atelier permettant de toucher ses plus jeunes pensionnaires. Sur les conseils de l'association régionale MCE Productions (qui veille à promouvoir auprès de tous des formes renouvelées de musiques et de contes), la Cie Conte sur Moi a été contactée pour concevoir 6 ateliers au foyer des Lilas.

Installée à Carros depuis 2009, cette compagnie a vu le jour après un parcours riche d'expériences dans des domaines aussi variés que le théâtre, la danse, la mode, la musique et le conte.

La structure rayonne vers différents pôles : réalisation de projets en partenariat avec des pédagogues et des thérapeutes, collectage de récits de vie ou formation (développement personnel, stages auprès d'entreprises sur des thèmes tels que la prise de parole en public, la communication non violente, la cohésion d'équipe, la bienveillance et la coopération).

IV. EXPÉRIMENTATION HORS RÉGION

À l'heure actuelle, peu d'expériences de lecture ont été mises en place dans les hébergements de la PJJ. L'Agence régionale du Livre de Haute Normandie développe depuis peu un projet nommé "Passerelle(s)" qu'elle présente comme s'ensuit.

Le projet Passerelle(s) est un projet pluriannuel de développement de l'accès à la lecture afin de permettre aux personnes sous main de justice (majeurs incarcérés et mineurs sous protection judiciaire) de la région Normandie d'exercer leur droit à la connaissance et à la culture.

Il est issu d'un travail collaboratif mené par le groupe de réflexion et d'échange sur la lecture en milieu pénitentiaire et dans les structures PJJ. Ce groupe de travail est piloté par Normandie Livre et Lecture et associe des bibliothécaires intervenant en prison, des coordinateurs de l'action culturelle, des éducateurs PJJ, des CPIP (conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation), des chefs d'établissement...

Passerelle(s) a pour objectif général de travailler autour de la notion d'accessibilité aux documents et à la lecture en détention et dans les structures de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Il repose sur:

- √ le développement de collections adaptées ;
- ✓ la création de nouveaux lieux du livres ;
- ✓ la mise en place de médiations.

En facilitant l'accès aux documents, donc à l'information et à la connaissance, le projet :

- ✓ permettra à chacun d'exercer son droit à la culture et à la formation ;
- √ favorisera l'accès au livre et à la lecture ;
- ✓ luttera contre l'illettrisme ;
- √ développera la maîtrise de la langue française.

Pour les mineurs, il y a peu d'offres d'accès aux livres dans les structures d'hébergement de Normandie. On constate par exemple que l'opération nationale de jury de lecteurs intitulée "Bulles en fureur" a permis un travail dans certaines structures autour de la bande dessinée. Les livres achetés dans le cadre de l'opération sont les seuls fonds présents dans les structures participantes.

De plus, le reste des collections présentes dans les établissements de la PJJ sont parfois en mauvais état et le personnel n'est pas forcément formé pour les valoriser auprès des jeunes.

Le projet Passerelle(s) a donc pour objectif de créer des points lecture dans les structures d'hébergement de la PJJ du territoire en travaillant sur les lieux, les collections et les animations.

Afin de permettre la présence de livres dans les structures ne souhaitant pas créer d'espace dédié, des malles thématiques empruntables pourront également être constituées en complément.

Retour d'expérience sur la création du point lecture de l'EPE de Caen, site pilote du dispositif Passerelle(s) porté par Normandie Livre et Lecture :

En juin 2018, une première réunion rassemblant les éducateurs ou chef de service référents culture des structures PJJ du territoire a été organisée sur le thème de la lecture. Elle a permis de faire un état des lieux des pratiques existantes et d'aborder l'intérêt de la lecture et des projets autour du livre dans les pratiques éducatives. Les professionnels ont pu visiter un espace ados en bibliothèque et découvrir le concept "Facile à lire" (à adapter nécessairement pour les jeunes).

L'EPE de Caen a été choisi comme site pilote pour la création d'un premier point lecture.

Plusieurs étapes de travail se sont succédées entre septembre 2018 et mars 2019 :

- Un travail préalable d'accompagnement et de sensibilisation a été mené auprès de l'équipe de professionnels (réunions avec les bibliothèques publiques partenaires, temps de visites de la bibliothèque de Caen et de la bibliothèque du Calvados, rencontres avec les librairies spécialisées en BD, mangas, jeunesse pour découvrir les collections qui sont adaptées à des jeunes éloignées de la lecture, formation "découverte des bibliothèques"). Ce temps de travail préparatoire a permis aux éducateurs référents du projet d'être formés et suffisamment à l'aise sur les différents sujets pour devenir les relais du projet auprès des jeunes.
- ✓ Un travail en interne entre les éducateurs et les jeunes a ensuite été développé afin que le projet soit partagé et co-construit (réflexion sur la mise en œuvre concrète du projet au sein du foyer, sortie en bibliothèque, en librairie, choix des documents et des meubles, réflexion sur les animations, couverture des livres, préparation du lieu, déménagement et installation du mobilier, discussion sur le règlement interne du lieu).

Le point lecture devrait être en fonctionnement à partir d'avril/mai 2019.

Plusieurs difficultés ont reporté l'ouverture du lieu prévu initialement en février 2019 (arrêts maladie des référents du projets et retard important dans le temps de livraison des assises).

Le règlement proposé par l'équipe est le suivant :

Le lieu sera accessible aux jeunes tous les jours du lundi au vendredi de 10h à 12h, de 17h à 19h et de 20h à 22h. Le week-end, il sera accessible sur demande en journée et de 20h à 22h.

Un jeune sera positionné comme "bibliothécaire" chaque semaine et garant du bon fonctionnement du lieu en échange d'une petite rémunération.

Plusieurs animations sont prévues pour animer le lieu : shiatsu (détente, bien-être, relaxation), jeux de société, et soirée contes.

Le point lecture est pourvu d'environ 250 documents neufs et sera complété tous les 6 mois par de nouvelles acquisitions. Une carte collective a été ouverte à la bibliothèque de Caen afin de permettre aux éducateurs de faire des emprunts thématiques. Des dons de la bibliothèque départementale du Calvados viendront compléter l'offre.

Le fonds est composé pour moitié de BD, mangas, comics. L'autre moitié compte des documentaires, des romans courts ou nouvelles pour ados, des livres de contes ou des histoires courtes destinées à être lues à voix haute par les éducateurs.

CONCLUSION: PRÉCONISATIONS

L'étude/expérimentation a permis de vérifier la pertinence du cadre initial et de proposer des adaptations.

Les objectifs principaux ont été atteints :

- imaginer puis créer ces espaces avec les jeunes et leurs éducateurs (construction puis achats d'ouvrages);
- animer ces lieux (ateliers, rencontres...) dans chaque foyer.

À partir des constats positifs et des points à améliorer, ci-après rappelés, il est proposé une action "livre" pérenne dans les hébergements de la PJJ.

CONSTATS POSITIFS

- Grand intérêt des jeunes pour les livres ;
- Adhésion de tous à la démarche participative et inclusion des jeunes à toutes les étapes du projet : choix des lieux, des livres, aménagement et participation aux ateliers ;
- Réalisation effective du projet dans 5 établissements/6 (le 6^e ayant pris un très grand retard).
- Dialogue favorisé et renouvelé au sein des hébergements : écoute et positionnement différents des relations habituelles entre éducateurs, psychologues ou enseignants et jeunes ;
- Différentes possibilités de s'approprier le projet à divers stades (prise de décision / construction / achats / ateliers artistiques...);
- Amélioration du bâti des lieux d'hébergement ;
- Naissance de nouveaux partenariats entre hébergements et bibliothèques municipales ;
- Appropriation de ces nouveaux espaces de lecture par les jeunes (s'en sentent auteurs et les protègent); respect des livres et des meubles installés (pour le moment);
- Richesse et ouverture apportées par la venue d'un intervenant extérieur et les déplacements dans les lieux du livre à proximité du foyer.
- Importance de développer l'esprit critique des jeunes (prise de décision dans le projet, acquisition de vocabulaire, transdisciplinarité du projet) ;

POINTS À AMÉLIORER :

- Volatilité du groupe de participants : jeunes comme éducateurs (selon les établissements) et d'une session à l'autre ;
- Manque de réactivité et/ou d'explicitation de certains référents (selon les établissements) ;
- Difficulté d'établir un calendrier du projet et de s'y tenir ;
- Difficulté de mobilisation sur la durée ;
- Investissement des éducateurs présents aux séances est nécessaire pour que les jeunes "jouent le jeu" ;
- Faible interaction avec les responsables d'établissement ;
- Distance dans l'engagement et le suivi des partenaires PJJ;
- Rôle des intervenants extérieurs parfois flou pour les équipes éducatives ;
- Constructions parfois peu utilisées (salles fermées et non accessible aux jeunes);
- Contraintes techniques des lieux (architecturales, consignes hiérarchiques...) empêchant certaines installations ;
- Jeunesse des participants : dur d'être décisionnaire et pas seulement suiveur ;
- Absence de partenaire bibliothèque à Toulon (pas de dons possibles ni d'accompagnement tout au long du projet).

DISPOSITIF PÉRENNE PROPOSÉ:

1. Forme : Appel à candidature afin de favoriser le volontariat

2. Formalisations

- conventionnement entre DIRPJJ / DTPJJ, lieux d'hébergement et ArL
- constitution d'une "équipe projet" dans chaque hébergement
- suivi par la direction de chaque établissement engagé (charte à signer)
- calendrier d'actions calé dès le départ avec chaque hébergement
- convention relative au dossier de subvention CNL signée en cours d'année

3. Durée des partenariats

- 3 nouveau établissements/an intègrent le projet (Année N)
- Suivi des établissements une année supplémentaire afin de faire perdurer la dynamique récente et d'ancrer les espaces de lecture dans le quotidien de l'établissement (Année N+1).

Établissements en année N:

- Septembre à décembre : lancement d'un appel à projet / désignation par la PJJ des établissements candidats, réunions préparatoires avec les hébergements, les prestataires et définition du calendrier de l'année.
- Janvier : 3 séances de réflexion participative (par lieu).
- Février/mars : aménagement des lieux (2 séances de construction/lieux) + visite en bibliothèque + visite et achats en librairie.
- Avril : dépôt de dossier CnL.
- Avril/mai : ateliers permettant d'animer les espaces de lecture (6 à 10 séances).
- Juin/juillet : évaluation de l'année écoulée.
- Septembre : achats de livres via le dossier CnL

Établissements en année N+1:

- crédits d'achat de livre et/ou animations (via le CnL)
- conseils pour l'acquisition d'ouvrages adaptés aux jeunes
- conseils pour la mise en place d'activités autour des livres avec des acteurs du livre en région
- achat de livres supplémentaires
- mise en place d'ateliers artistiques en lien avec le livre

4. Journée annuelle sur le projet

Bilan, retour d'expérience et échanges entre hébergements puis intervention/conférence sur le "monde du livre" et les adolescents en difficulté. Cette journée sera un temps convivial d'échanges, de récits et de formation.

5. Formation

Formation initiale et/ou continue pour les éducateurs PJJ autour du livre : à développer avec l'appui de la DIRPJJ.

6. À réfléchir

- Lisibilité du projet : importance de lui donner un nom : projet PASSAGE
- Création avec l'école Design d'Objet/Design d'Espace d'un mobilier/objet unique qui serait construit puis installé dans chacun des établissements concernés par le projet. Cette dotation meublée originale permettrait également d'insuffler au projet une identité visuelle.
- Dotation pour chaque jeune à son arrivée dans l'hébergement d'un chèque livre, accompagné d'une carte d'inscription à la bibliothèque municipale partenaire. Le chèque servirait exclusivement pour l'achat de livres par chaque jeune ; une moitié des livres lui serait donnée, l'autre intégrerait le fonds de la bibliothèque.
- Suivi des hébergements participants sur 3 années. (Années N+2).
- Éducateur animateur d'ateliers, volant et référent/coordinateur projet pour l'ensemble de la région.

ANNEXES



PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

ET

LE MINISTERE DE LA JUSTICE

PREAMBULE

Le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Justice conduisent depuis plus de vingt ans une politique commune en direction des publics placés sous main de justice, publics mineurs et majeurs, personnes détenues ou suivies en milieu ouvert.

Le présent protocole s'inscrit dans le prolongement de ceux de 1986 et de 1990. Il réaffirme que l'accès à la culture est un droit pour toutes les personnes placées sous main de justice au même titre que l'accès à l'éducation et à la santé. La culture est un vecteur de revalorisation personnelle, et d'insertion scolaire, professionnelle et sociale. Elle peut être aussi considérée comme contribuant à la prévention de la récidive.

A partir du bilan positif des actions déjà conduites, les deux ministères s'engagent par le présent protocole à renforcer et étendre leurs interventions concertées.

Il s'agit de prendre en compte de manière effective l'accès à la culture pour tous les publics, et ce conformément :

- à la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, dont l'article 140 prévoit que « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs, constitue un objectif national » ;
- à la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle ratifiée par la communauté européenne le 18 décembre 2006 ;
- à l'article D.518 du code de procédure pénale relatif au régime de détention des mineurs qui prévoit que le mineur détenu doit avoir « accès à des activités socioculturelles et sportives ou de détente adaptées à son âge » ;
- aux articles D.443 à D.449-1 du code de procédure pénale qui prévoient l'accès des personnes détenues aux activités culturelles et socioculturelles ;
- aux règles pénitentiaires européennes 27.1 à 27.7 relatives à l'exercice physique et aux activités récréatives et 28.5 et 28.6 relatives à l'éducation, adoptées le 11 janvier 2006 par la France et l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe, et qui prévoient l'accès aux activités culturelles et à la bibliothèque.

Cette politique commune vise à renforcer les dispositifs d'insertion en favorisant l'accès des personnes placées sous main de justice aux différentes formes d'activités artistiques et culturelles en :

- développant, renforçant et pérennisant des offres adaptées et de qualité ;
- favorisant et structurant les partenariats entre les acteurs de la culture et de la justice ;
- sensibilisant et associant les collectivités territoriales à ces actions :
- développant des formations pour les acteurs impliqués dans ces dispositifs.

I- LES CHAMPS'D'APPLICATION

1. Les secteurs artistiques et culturels

Favoriser l'accès du plus grand nombre aux œuvres d'art et de l'esprit est la mission fondatrice du ministère de la Culture et de la Communication, qui l'a traditionnellement déclinée en champs culturels : le livre et la lecture, les archives, le spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque et arts de la rue), les cultures urbaines, le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia, les arts plastiques, le patrimoine (musées, architecture et monuments).

2. Les modes d'expression de ces secteurs

Ces différentes disciplines peuvent être abordées pour l'ensemble de ces publics sous l'angle :

- de la diffusion : bibliothèques/médiathèques, spectacles, expositions, projections...
- de la création : ateliers de pratiques artistiques et culturelles donnant lieu à des productions ;
- de l'éducation artistique et culturelle ;
- de la formation professionnelle.

L'apprentissage et la maîtrise de la langue française sont parties prenantes de l'ensemble des actions développées.

II/ LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

1. L'excellence artistique et culturelle au service des publics

Les personnes placées sous main de justice doivent pouvoir accéder à une offre culturelle de qualité au même titre que les autres publics en ayant recours à tous types de supports, des plus traditionnels aux plus innovants.

Les personnes suivies en milieu ouvert, a priori susceptibles d'accéder librement à l'offre culturelle, doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique adapté à leurs difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

L'action culturelle peut s'élargir au cercle familial de la personne placée sous main de justice.

Dans un souci de démocratisation culturelle et de rapprochement entre le monde du travail et celui de la culture, les personnels du ministère de la Justice ont vocation à être aussi destinataires des actions culturelles et artistiques engagées dans le cadre de ce protocole.

La réussite des actions conjointes est subordonnée à une connaissance des publics, des enjeux et des contraintes des milieux professionnels respectifs.

2. La professionnalisation des acteurs

2.1. Les personnels

Les deux ministères se fixent comme objectif la professionnalisation de leurs personnels en charge de la mise en œuvre d'actions artistiques et culturelles dans le cadre de leur formation initiale et continue.

Au niveau national, des conventions seront conclues avec les écoles relevant des deux ministères.

Au niveau local, des formations spécifiques seront organisées et soutenues par les services déconcentrés des deux ministères, en partenariat avec les collectivités territoriales.

2.2. Les intervenants

Les intervenants culturels doivent posséder un niveau de compétences et de professionnalisme équivalent à celui exigé pour tout public.

Tout bénévole doit présenter le même niveau de compétences et de professionnalisme que les intervenants rémunérés.

Tous doivent être sensibilisés à la spécificité des publics et à celle de leurs conditions de prise en charge. Leurs interventions doivent s'inscrire dans le respect des objectifs, et en tenant compte des règles et des contraintes induites.

3. Les espaces d'intervention

Toute action culturelle nécessite des espaces adaptés, voire spécifiques et dédiés aux pratiques culturelles.

Les projets immobiliers de construction ou de rénovation des bâtiments destinés à l'accueil et à l'hébergement des personnes détenues doivent prévoir :

- l'aménagement d'une bibliothèque/médiathèque accessible à toutes les personnes placées sous main de justice ;
- des lieux adaptés et équipés pour la projection de films et la présentation de spectacles ;
- des lieux adaptés et équipés pour les ateliers d'activités artistiques et culturelles.

Le ministère de la Justice associe le ministère de la Culture et de la Communication aux études et programmes concernant la réalisation et l'aménagement de ces équipements.

Les services de la Protection judiciaire de la jeunesse veillent à aménager un lieu bibliothèque avec un fonds de livres suffisant, un lieu et du matériel audio-vidéo pour la projection de films, et un lieu adapté aux activités artistiques et culturelles.

Concernant l'ensemble des publics placés sous main de justice, il convient de faciliter leur accès à l'ensemble des lieux et équipements culturels du territoire.

III- LES MODES D'INTERVENTIONS

1. Le conventionnement

Le partenariat national défini entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication se décline au niveau territorial sous la forme de conventions conclues entre les services déconcentrés des deux ministères.

Ces conventions concernent:

- la mise en œuvre de projets culturels en direction des personnes placées sous main de justice ;
- l'ouverture de l'offre artistique et culturelle aux personnels relevant du ministère de la Justice ;
- la mise en oeuvre de partenariats avec des institutions culturelles (les musées, les monuments historiques, les archives, les centres d'art et les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), les bibliothèques/médiathèques, les lieux de diffusion du spectacle vivant, les établissements de formation artistique) et les réseaux culturels professionnels sur le territoire.

Elles déterminent le rôle et les engagements de chacun en termes de moyens humains et financiers. Les services déconcentrés de l'Etat signataires des conventions conduiront conjointement cette politique à l'échelle de leur territoire.

2. Le projet culturel

L'offre artistique et culturelle proposée aux personnes placées sous main de justice doit s'inscrire dans un projet culturel annuel concerté.

Ce dernier est construit par les services déconcentrés concernés du ministère de la Justice, en concertation avec ceux du ministère de la Culture et de la Communication, les autres services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les institutions culturelles et les réseaux artistiques locaux.

Un comité de pilotage, réunissant les différents partenaires est constitué pour suivre régulièrement et évaluer le projet chaque année. Les différents niveaux, local, départemental et régional y sont représentés.

Le projet culturel doit s'inscrire dans le projet d'établissement ou de service.

Les services du ministère de la Justice organisent la concertation entre les différents professionnels afin que le projet culturel s'articule avec l'ensemble des dispositifs de prise en charge destinés à l'insertion et à la réinsertion.

3. Les actions artistiques et culturelles

Ce projet culturel est constitué d'actions artistiques et culturelles.

Toute action validée dans le cadre du comité de pilotage fait l'objet d'un cofinancement de la part des services et collectivités concernés.

Toute action en direction des personnes placées sous main de justice doit faire, au niveau local, l'objet d'une convention entre les services déconcentrés du ministère de la Justice et le porteur du projet.

Quel que soit son mode de financement, elle doit répondre aux critères de professionnalisme définis par le ministère de la Culture et de la Communication.

A ce titre, elle peut faire l'objet d'une expertise par les services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication quant à son contenu et à la qualité des intervenants culturels.

IV-L'EVALUATION

1. L'évaluation territoriale

Le projet constitué d'actions menées localement fait l'objet d'une évaluation annuelle assurée par le comité de pilotage composé des partenaires locaux (cf. infra III.2). Cette évaluation se fonde sur des indicateurs élaborés en commun par les partenaires locaux à partir des indicateurs nationaux. Ils permettent au comité d'envisager ou non la reconduction de chaque action au sein du projet.

Ces comités de pilotage locaux font parvenir une copie de leurs évaluations par la voie hiérarchique afin de permettre aux administrations centrales d'en produire une synthèse.

2. L'évaluation nationale

Un comité de suivi et d'évaluation composé à parité de représentants des deux ministères et de personnes qualifiées est constitué et se réunit une fois par an.

Il a en charge:

- l'élaboration d'indicateurs nationaux pour évaluer le partenariat ;
- la synthèse des évaluations territoriales ;
- la mesure de l'adéquation entre les résultats effectifs et les objectifs initiaux tels que définis dans le préambule.

V- DUREE DU PROTOCOLE

Ce protocole d'accord est valable à partir de la date de signature pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Paris, le 3 0 MARS 2009

En trois exemplaires originaux

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Rachida DATI

Le Ministre de la Culture et de la Communication

Christiné ALBANEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture et de la Communication

Secrétariat général

Ministère de la Justice et des Libertés

Direction de l'administration pénitentiaire

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Circulaire du -3 MAI 2012

relative à la mise en œuvre des projets culturels destinés aux personnes placées sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire

NOR: MCCB1114516C

Le ministre de la Justice et des Libertés et le ministre de la Culture et de la Communication,

à

Messieurs les Préfets de région

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles Mesdames et Messieurs les directeurs interrégionaux des services pénitentiaires Mesdames et Messieurs les directeurs interrégionaux de la protection judiciaire de la jeunesse,

ct pour information à

Mesdames et Messieurs les premiers présidents de cour d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près les dites cours
Mesdames et Messieurs les présidents des tribunaux de grande instance
Mesdames et Messieurs les procureurs de la République
Mesdames et Messieurs les vice-présidents chargés de l'application des peines et
chargés des fonctions de juge des enfants
Mesdames et Messieurs les juges d'application des peines
Mesdames et Messieurs les juges des enfants

Textes de références:

Convention de l'Unesco du 18 décembre 2006;

Loi nº 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;

Loi nº 2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire;

Règles pénitentiaires européennes 27.1 à 27.7, 28.5 et 28.6 ;

Artícles R. 57-6-17, D.277, D.428, D.440 à D449-1 et D.518 du code de procédure pénale;

Articles L.111 à L.123.11 du code de la propriété intellectuelle:

Protocole culture justice du 25 janvier 1986;

Protocole culture justice du 15 janvier 1990;

Protocole culture justice du 30 mars 2009;

Circulaire du 30 Juin 1990 relative au développement de la lecture pour les mineurs sous protection judiciaire ;

Circulaire du 14 décembre 1992 relative au fonctionnement des bibliothèques et développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires :

Texte abrogé :

Circulaire du 30 mars 1995 relative à la mise en œuvre des programmes culturels pour les personnes placées sous main de justice.

PRÉAMBULE

Le protocole d'accord du 30 mars 2009 renforce le partenariat entre le ministère de la Justice et des Libertés et le ministère de la Culture et de la Communication. Il offre pour la première fois un cadre commun aux personnes majeures placées sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire.

Sa mise en œuvre a d'ores et déjà permis des avancées significatives en région, qu'il convient toutefois d'étendre à des territoires encore insuffisamment couverts, et de conforter. Tel est l'objet de la présente circulaire, complétée d'annexes opérationnelles qui faciliteront la diffusion des bonnes pratiques. Un comité de pilotage national du protocole est mis en place et suivra avec attention la mise en œuvre des présentes instructions, sur la base des remontées d'information des instances de pilotage régionales.

Le protocole rappelle que l'accès à la culture est un droit fondamental, au même titre que l'éducation et la santé. Or les personnes concernées font partie des publics les plus éloignés de l'offre culturelle. C'est pourquoi il affirme l'action volontariste des services du ministère de la Justice et des Libertés et du ministère de la Culture et de la Communication, qui contribue ainsi à l'insertion et à la prévention de la délinquance et de la récidive. En effet, la culture est un vecteur d'ouverture et d'échange. Elle a une vertu éducative et citoyenne qui contribue à la revalorisation de l'estime de soi, à la maîtrise des fondamentaux, à l'approfondissement des savoirs de base, et à l'acquisition des compétences professionnelles.

L'accès à la culture des personnes placées sous main de justice et des mineurs sous protection judiciaire s'inscrit pleinement dans les politiques et les missions des ministères signataires soit :

 pour le ministère de la Culture et de la Communication, de ses établissements publics et des structures culturelles subventionnées, la garantie de l'accès à la culture du plus grand nombre;

- pour le service public pénitentiaire, l'insertion ou la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, qu'elles soient placées en milieu ouvert ou en milieu fermé;
- pour les services publies et associatifs de la protection judiciaire de la jeunesse, la prise en charge éducative assurée principalement dans le cadre pénal, en milieu ouvert, dans les établissements de placement ou en détention.

Dans ce cadre, les services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication et ceux du ministère de la Justice et des Libertés mettent en place, développent et formalisent des partenariats, dans le but de garantir une offre de qualité, diversifiée et pérenne, à destination des majeurs placés sous main de justice, et des mineurs sous protection judiciaire.

Ils font de l'accès à la culture des personnes placées sous main de justice et des mineurs sous protection judiciaire une priorité partagée et s'assurent que cette offre réponde aux besoins des bénéficiaires.

Une offre culturelle à destination des personnes placées sous main de justice et des mineurs sous protection judiciaire

1.1. Le droit à la culture

La culture est un droit et un vecteur d'insertion. Vous favoriserez l'accès des mineurs sous protection judiciaire et des majeurs placés sous main de justice aux dispositifs culturels ouverts à tous, en concevant, en cas de besoin, une médiation adaptée. Tous les dispositifs de droit commun relevant du ministère de la Culture et de la Communication pourront être déclinés à leur intention : résidences d'artistes, jumelages, festivals nationaux et régionaux, manifestations culturelles, offre de lecture publique, accès à la presse...

La réalisation d'une programmation ou d'un projet destiné aux majeurs placés sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire doit s'inscrire dans la politique culturelle locale, départementale ou régionale en collaboration avec les institutions culturelles de proximité, les pôles ressources, les festivals et les bibliothèques territoriales.

La programmation culturelle élaborée par les services intègre tous les champs culturels, et repose sur un équilibre entre des actions de diffusion qui permettent de toucher le plus grand nombre (concerts, spectacles, projections de films, expositions, utilisation locale du canal vidéo interne, diffusion de la presse...) et des atcliers de pratiques artistiques et culturelles qui inscrivent leurs destinataires dans une logique de projet et s'adressent à des groupes plus restreints. Ces atcliers aboutissent, dans la mesure du possible, à une restitution publique ou à une production culturelle. Les espaces destinés à accueillir des activités culturelles répondent à des normes professionnelles précises et disposent du matériel nécessaire pour l'organisation d'atcliers ou de spectacles : salles dédiées aux activités, salle de spectacle, espace de création audiovisuelle...

Par ailleurs, une médiathèque est prévue au sein de chaque établissement pénitentiaire et de chaque établissement de placement de la protection judiciaire de la jeunesse. Elle est en accès direct et permet une consultation sur place.

Dans les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) et les quartiers pour mineurs (QM), les services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse assurent la mise en œuvre des activités socio-éducatives pour lesquelles les actions culturelles sont des supports fréquemment utilisés.

Le fonctionnement de la médiathèque fait partie de la compétence « action culturelle » ; il implique la recherche de partenariats conventionnés avec des bibliothèques de lecture publique, notamment les bibliothèques territoriales. Cette compétence relève du service pénitentiaire d'insertion et de probation pour l'offre destinée aux majeurs détenus et des services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse pour l'offre destinée aux mineurs sous protection judiciaire. Il est ainsi recommandé de formaliser des conventions communes.

Les services ou établissements pouvent participer aux appels à projet du Centre National du Livre (CNL).

Afin de favoriser l'accès au droit commun, le ministère de la Justice et des Libertés prend en compte les besoins en équipements culturels destinés aux publics dès la phase de définition des programmes immobiliers de construction ou de rénovation des établissements pénitentiaires et services de la protection judiciaire de la jeunesse. Ces programmes immobiliers sont éligibles au 1% artistique quand ils sont propriétés de l'État (cf. article 71 du code des marchés publics).

1.2. Lu culture vecteur d'insertion

Les activités culturelles sont un vecteur de lutte contre l'illettrisme et permettent la maîtrise de la lecture et de la langue française, enjeu déterminant de l'insertion. Cet objectif est particulièrement développé.

La programmation culturelle est intégrée au projet d'établissement ou de service. A ce titre, il est souhaitable de développer des synergies entre les actions culturelles et les actions de formation scolaire et professionnelle, les actions d'éducation à la santé, à la préservation de l'environnement et celles liées au maintien du lien familial.

Vous développerez, dans les propositions culturelles à destination des personnes placées sous main de justice et des mineurs sous protection judiciaire, des sessions d'information, de sensibilisation et de formation aux métiers de la culture et à leurs techniques. Dans le cadre du travail pénitentiaire pour les majeurs et de l'activité de jour pour les mineurs, les métiers du patrimoine, les métiers d'art, et les métiers de la numérisation et de l'informatique sont à encourager.

Vous vous efforcerez tout particulièrement d'associer les l'amilles aux actions culturelles proposées aux majeurs sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire, sous réserve de la décision judiciaire et de l'appréciation des professionnels impliqués. Des actions qui donnent lieu à une restitution dans un lieu culturel extérieur y contribuent particulièrement.

Les institutions culturelles sont incitées à offrir un cadre au développement des aménagements de peine et des alternatives à l'incarcération : l'accueil de travaux d'intérêt général, les stages de citoyenneté et le placement à l'extérieur.

2. La mise en œuvre d'une politique commune

2.1. La déclinaison sur les territoires du protocole culture/justice

La mise en œuvre du protocole d'accord du 30 mars 2009 est enracinée dans les territoires.

Dans les services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication, le directeur régional des affaires culturelles désigne un référent.

Dans les directions interrégionales des services pénitentiaires, le service référent est le département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive.

Les directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse délèguent la compétence au directeur territorial siège de la région administrative.

L'accord cadre est décliné à l'échelon territorial et formalisé par des conventions tripartites entre :

- les directions régionales des affaires culturelles (DRAC);
- les directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) ;
- les directions interrégionales de la protection judiciaire (DIRPJI) ;

Le cas échéant, ces conventions peuvent être bilatérales (DISP/DRAC et DIRPJJ/DRAC).

Les conventions entre les services déconcentrés pourront s'ouvrir dans la mesure du possible aux collectivités territoriales.

Les actions culturelles destinées aux majeurs et aux mineurs seront cofinancées sur des crédits déconcentrés des deux administrations concernées.

Par ailleurs, vous mobiliserez d'autres financements (État, Europe, collectivités territoriales, mécénat).

Pour l'administration pénitentiaire, les départements des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR) des directions interrégionales des services pénitentiaires coordonnent la politique culturelle mise en œuvre à l'échelon interrégional. Les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) pilotent au niveau départemental la politique culturelle.

Pour la protection judiciaire de la jeunesse, les directeurs des politiques éducatives et de l'audit des DIRPJJ conduisent et assurent, à l'échelle régionale, le suivi des politiques éducatives, incluant la culture. Les directions interrégionales délèguent aux directions territoriales sièges des régions administratives la mise en œuvre de cette politique et les relations avec les DRAC. Les directions territoriales, à l'échelle départementale ou interdépartementale, inscrivent le volet culturel dans leurs politiques et assurent le montage opérationnel des projets.

Pour l'application de cette circulaire, les professionnels du secteur public et associatif de la protection judiciaire de la jeunesse se réfèrent au guide *Des aventures culturelles* édité en 2010.

2,2. La définition du projet culturel à destination des personnes placées sous main de justice et des mineurs sous protection judiciaire

Pour les majeurs placés sous main de justice, le projet culturel est de la responsabilité du directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation. Il désigne un référent qui peut être le coordonnateur culturel.

Dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse, le projet culturel est piloté par le directeur du service de la protection judiciaire de la jeunesse qui désigne un référent.

Pour les projets destinés aux personnes incarcérées, majeures ou mineures, le chef d'établissement pénitentiaire désigne un référent comme interlocuteur du SPIP ou du service de la protection judiciaire de la jeunesse porteur du projet culturel.

Le projet culturel constitue la déclinaison locale du protocole, adapté aux ressources d'un territoire. Il répond à des objectifs explicitement définis, en fonction du public auquel il s'adresse et du type d'établissement ou du dispositif de prise en charge. Il décrit les actions mises en œuvre pour atteindre ces objectifs, en distinguant notamment les actions de diffusion des ateliers de pratique artistique et du fonctionnement de la médiathèque.

Il est constitué de l'ensemble des actions culturelles programmées et mises en œuvre, annuellement ou pluriannuellement, dans le cadre de partenariats développés avec des institutions culturelles ou des professionnels de la culture,

Les intervenants culturels professionnels peuvent être accompagnés de bénévoles ayant la formation et les compétences requises.

Les actions culturelles font l'objet de conventions avec les partenaires engagés afin de définir le rôle et les engagements de chacun en termes de ressources humaines, techniques et financières, et d'assurer la pérennité de l'action.

Il est fortement recommandé d'élargir ce conventionnement aux collectivités territoriales impliquées dans l'action locale.

Les partenaires culturels et les professionnels du ministère de la Justice et des Libertés respectent le contexte réglementaire : droit d'auteur, droit à l'image, procédures d'entrée et de sortie des œuvres et du matériel en détention, règlement intérieur du service ou de l'établissement.

Le bilan du projet culturel est dressé annuellement. Il consiste en l'évaluation des actions monées au regard de leur pertinence et de leur qualité et fonde la décision de reconduire ou non les partenariats.

3. La formation des partenaires impliqués

Pour que l'accès à la culture réponde véritablement aux besoins des personnes sous main de justice et des mineurs sous protection judiciaire, il est essentiel que les intervenants culturels et les personnels du ministère de la Justice et des Libertés développent une culture et une méthodologie de projets communes.

A cette fin, le rôle de la culture dans les parcours d'insertion des personnes placées sous main de justice et des mineurs sous protection judiciaire, fait l'objet d'actions de sensibilisation en formation initiale et en formation continue de tous les professionnels, à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) et à l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ).

Ainsi, une convention a été signée entre le ministère de la Culture et de la Communication et l'ENAP le 15 décembre 2006 et renouvelée par une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs (2011-2014).

Le programme et le contenu pédagogique seront définis pluriannuellement et évalués annuellement.

Sur les territoires, vous développerez des rencontres entre les professionnels alin de lavoriser une meilleure connaissance et une sensibilisation aux missions respectives de chaque institution.

4. L'évaluation des actions réalisées dans le cadre du protocole

Au niveau régional, un comité de pilotage constitué respectivement de représentants de la DISP, de la DIRPJJ, de la DRAC et des acteurs institutionnels concernés se réunira régulièrement pour suivre et évaluer le partenariat culture/justice à l'échelle de leur territoire.

Le comité de pilotage régional s'assurera que l'ensemble des personnes placées sous main de justice et des mineurs sous protection judiciaire d'une même région bénéficie d'un accès à la culture dans des conditions équitables et cohérentes. Il accompagnera la mise en œuvre du partenariat.

Vous transmettrez un bilan annuel aux services centraux du ministère de la Justice et des Libertés et au secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication.

Au niveau national, un comité de pilotage constitué de représentants des deux ministères se réunira annuellement pour suivre et évaluer le partenariat culture/justice à l'échelle des territoires.

Fait le -3 MAI 2012

Pour le Ministre de la Justice et des Libertés,

Le Préset, Directeur de l'administration pénitentiaire

Henri MASSE

Le Directeur de la protection judiciaire de la jeunesse,

Jean-Louis DAUMAS

Pour le Ministre de la Culture et de la Communication,

Le Secrétaire général,

Guillaume BOUDY



QUESTIONNAIRE - Public PJJ

		N. J LP.					
Type d'hébergement ou d'interventions auprès du public :							
	•••••						
Public							
Effectif théorique :							
Effectif actuel (au 15 mai 2018							
☐ Hommes ☐ Femmes	,						
Age moyen des jeunes accuei	llis :						
• •		e sachant pas lire					
difficultés de lecture □ sac	•	, y					
Moyenne de la durée des séjo	ours :						
Scolarisation : □ oui □ nor							
Combien sont-ils scolarisés ?							
Insertion/Formation □ oui	□ non						
Lesquelles ?							
Avez-vous des livres da	ans votre établ	issement?					
□ oui □ non							
Nombre de livres total :		••••••					
Répartition du fonds	Nombre de	Classer de 1 à 15 le type de documents					
	documents	le plus emprunté ou consulté sur place					
	constituant	(1 étant le plus emprunté ou consulté,					
	le fonds	15 étant le moins emprunté ou					
		consulté)					
BD							
fictions							
documentaires, essais							
(biographie, histoire,							
sociologie, etc.)							
vie pratique (jardin, sport,							
cuisine, santé, etc)							
arts							
livres en langues étrangères							
livres en gros caractères							
usuels (manuels scolaires,							
droit, codes de la route, etc)							
dictionnaires							
DVD							
CD							
presse, périodiques							
Méthodes d'apprentissage							

(langue, métier, etc)



autre							
Nombre d'abonnements à des périodiques par an, journaux :							
Vous avez un espace dédiée au livre ?							
□ oui □ non							
Si oui, Surface approximatif de la bibliothèque :							
Autres matériels disponibles dans la bibliothèque pour les activités : lecteur DVD vidéoprojecteur autre (à préciser) :							
Existence de bacs pour les BD :							
La bibliothèque est un lieu convivial et agréable : Das du tout Dutôt Très La bibliothèque est ouverte : Est-il d'accès libre ou sur demande: Qui s'en occupe ?							
Vous n'avez pas d'espace dédiée							
Y a t'il un lieu dans lequel se trouvent des ouvrages ? □ oui □ non Décrivez-le ?							
Y a t'il un ou des rayonnages dans ce lieu : □ oui □ non Y a t'il des bacs à BD ? □ oui □ non Les livres sont : □ empruntables □ à consulter sur place Cet espace est-il fréquenté ? □ oui □ non Pouvez vous indiquer le % de jeunes qui empruntent des livres :							
	jamais	une fois / semaine	plus d'une fois/ semaine				
% de jeunes	jamais		.010, 0011101110				

> Selon vous, que viennent chercher les jeunes dans la fréquentation d'un tel lieu ou dans la lecture

(classer par ordre d'importance de 1 à 7, de ce qui vous semble les y amener le plus (1) à ce qui vous semble les y amener le moins (7):



☐ apprendre à lire ou maîtriser la langue française ☐ autres apprentissages ☐ activités culturelles ☐ autre
Précisions et commentaires :
 ➤ Quelles seraient les priorités afin de développer la pratique de la lecture ? Classer de 1 à 15, 1 étant le type de documents le plus priorisé, 15 étant le moins priorisé : □ BD
□ Fictions
□ Documentaires, essais (biographie, histoire, sociologie)
□ Vie pratique (jardin, sport, cuisine, santé, etc) □ Arts
☐ Livres en langues étrangères
☐ Livres en gros caractères
□ Livres audio
☐ Usuels (manuels scolaires, droit, codes de la route, etc)☐ Dictionnaires
□ Presse, périodiques
☐ Méthodes d'apprentissage (langue, métier, etc)
□ Autre
Précisions et commentaires :
Avez-vous un ou des référents culture au sein de votre établissement ?
Si oui Prénom et Nom :
Existe-t-il un partenariat entre l'établissement et une bibliothèque publique territoriale?
□ oui □ non
Si oui, ce partenariat est-il conventionné ?
Existence d'un dépôt de documents provenant d'une bibliothèque publique partenaire :
Fréquence du dépôt (mensuel, trimestriel, annuel, autre) :
Partenariat portant aussi sur : □ action culturelle □ autre (préciser) :
Précisions et commentaires :
> Autre type de partenariat (mécénat, associatif, etc.)
Préciser le(s) partenaire(s) impliqué(s) :
Existence d'une convention : □ oui □ non
Objet du partenariat :
Partenariat portant aussi sur : 🗆 action culturelle 🗆 autre (préciser) :
Précisions et commentaires :



> Organisez vous des animations culturelles ?

Des expositions ? □ oui □ non							
Des rencontres avec des artistes auteurs ?	□ oui	□ non					
Des ateliers d'écriture, arts plastiques, etc. : Préciser :		□ non					
	•••••	•••••	•••••				
Existe t'il un club lecture (café philo, cercle de	s poètes, etc.))? □ oui	□non				
Existe t'il un club vidéo (critique ciné, visionne	age de films,)? □ oui	□ non				
Y a t'il déjà eu une visite de la bibliothèque m	unicipale ?	□ oui	□ non				
L'établissement a t'il participé à une manifestation culturelle autour du livre et de la lecture (<i>Printemps des poètes, La semaine des dix mots, Partir en livres,</i> manifestation locale, régionale, ou nationale type bulles en fureur, RSJ, DCLV)? □ oui □ non Préciser le nom de la/les manifestation(s) :							
Quelles sont les perspectives ? Les envi	es!						
Créer ou développer le fonds de livre : □ oui	□ non						
Créer un espace dédié à la bibliothèque (préciser) : □ oui □ non							
Améliorer les équipements mobilier et/ou info □ oui □ non		espaces (pré	ciser) :				
Conventionner un nouveau partenariat avec un \square non	e bibliothèque	e territoriale (préciser) : □ oui				
Réactualiser un partenariat conventionné Autre :		□ non					
	•••••						

Questionnaire à retourner à l'ARL : claire.castan@livre-paca.org

Date limite : 29 juin 2018



Restitution des ateliers animés avec l'Agence régionale du Livre

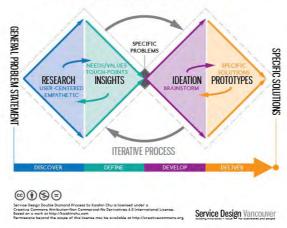
1. Contexte

Dans le cadre de sa mission de service public, l'Agence régionale du Livre (ArL) vise à promouvoir la lecture auprès des publics non usagers. C'est dans cet objectif que l'ArL a mis en place une expérimentation de création d'espaces lecture dans 3 hébergements de mineurs sous main de justice de la région et a souhaité faire appel à un facilitateur pour animer des ateliers afin de :

- susciter l'adhésion et l'engagement des jeunes pour la lecture
- trouver quel emplacement serait le plus adapté selon leurs besoins au sein des établissements
- choisir avec les jeunes quels types de livres répondent à leurs besoins, à leurs goûts
- décider avec les jeunes comment organiser les espaces de lecture (modalités) en les responsabilisant par la prise en compte de leurs choix
- définir le type d'animation à mettre en place pour faire vivre le fond de livres et susciter l'engouement des jeunes

Cette démarche est pertinente car la valeur ajoutée du facilitateur est de favoriser la coconstruction d'un nouveau service ou produit et de se baser sur les besoins réels et non supposés en utilisant les méthodes agiles. Le Design Thinking (approche utilisée pour ces ateliers) propose un processus d'innovation en plusieurs étapes clés qui sont : évaluer les besoins existants, valider les hypothèses de ces besoins avec les usagers (vérifier que les besoins ont bien été compris), cocréer avec les parties prenantes (toutes les personnes concernées par le projet) une solution potentielle, la tester, tirer des apprentissages du test, améliorer en continu (ce que l'on appelle itérer ou pivoter et potentiellement faire à nouveau tout le cycle).

Double Diamond DESIGN PROCESS



2. Retour d'expérience par site

UEHC DES LILAS — NICE JANVIER 2018 / MARS 2019

Contexte

Les ateliers sur ce site ont eu lieu avec en moyenne 2 à 3 jeunes de moins de 14 ans, qui, fréquemment, voire systématiquement, étaient sous l'emprise de stupéfiants. Cela complique le travail de co-construction car le volontariat et l'investissement personnel sont nécessaires.

Un référent était désigné mais n'était pas présent lors des ateliers, le référent a changé en cours d'expérimentation.

Les éducateurs n'ont jamais été les mêmes, il y a eu de nombreuses « entrées/sorties » d'ateliers.

Cette structure semble connaître des difficultés d'organisation, que ce soit dans la contrainte des jeunes à les faire participer à des activités (obligatoires), gérer les différents emplois du temps des éducateurs selon les projets et la gestion des allers et venues des jeunes fréquemment en « fugue ».

Hypothèses validées

Un espace lecture a été créé par la maîtresse de maison (Aurélia) car le délai était trop court pour le fabriquer avec les jeunes. Celui-ci est investi par les jeunes et par les éducateurs sur les temps informels de la journée. Au bout d'une semaine cet espace n'avait pas été dégradé. Les livres sont utilisés par les jeunes et par les éducateurs.

Points d'améliorations (itérer ou pivoter)

Les jeunes de ce site ont exprimé une volonté de ne pas participer au choix des livres en bibliothèque. L'hypothèse des jeunes souhaitant avoir une liberté de choix a été invalidée au profit d'un désir des jeunes de seulement bénéficier du service de livres sans avoir à s'y investir de manière obligatoire et sans trop d'efforts.

La faible capacité des jeunes à s'investir limite considérablement le travail de co-construction et aboutit à une création basée sur des hypothèses ou sur un point de vue biaisé.

Il est important de prendre en compte la capacité des jeunes de l'établissement à participer. Dans ce cas présent, difficile à dire si cela vient de l'âge, du caractère obligatoire, de l'heure ou du manque d'investissement d'un référent éducateur.

Apprentissages (et effets secondaires)

L'impact des ateliers est allé au-delà de nos espérances si l'on se base uniquement sur les retours lors des ateliers lors desquels les jeunes étaient peu investis. Ce projet d'espace de lecture a permis une dynamique au sein de l'établissement qui en a profité pour rénover plusieurs de ses espaces.

UEHC DE L'ESCAILLON — TOULON JANVIER 2018 / MARS 2019

Contexte

Cet établissement semblait peu investi lors du premier atelier : manque de clarté sur le référent et sur le maintien des jeunes présents lors de l'atelier (entrées et sorties avec notamment un jeune dont le comportement n'était pas adapté à un travail de groupe car beaucoup trop instable et éparpillé – en lien également avec un état de conscience dégradé).

Hypothèses validées

Plusieurs espaces de lectures ont été créés par les éducateurs avec l'aide de l'agent de maintenance (choix d'équipe sur l'achat du matériel). Tous les espaces qui avaient été potentiellement identifiés ont été pourvus (près du bureau des éducateurs, près des chambre, dans un espace calme / en retrait à l'étage) et une pièce non identifiée par les jeunes a même été réhabilitée. A nouveau, le délai imparti était trop court pour fabriquer avec les jeunes. Le temps de fabrication avec les jeunes est doublé car cela oblige à une sécurité, une vigilance et un objectif pédagogique.

Ces espaces n'ayant pas encore été pourvus de livres lors de notre dernière visite, il est impossible de valider l'hypothèse de l'usage des jeunes de ces espaces.

Les éducateurs se sont totalement investis dans la concrétisation de l'expérimentation.

Points d'améliorations (itérer ou pivoter)

Il paraît important de bien s'entendre dès le départ sur le projet, ce qu'il sous-entend en terme d'implication, d'investissement de la part des éducateurs mais aussi du profil des participants (jeunes). Suite à l'expérimentation il sera beaucoup plus aisé d'expliquer le cadre et les objectifs du projet pour de nouveaux établissements, mais aussi de choisir en amont les établissements adaptés.

Apprentissages (et effets secondaires)

Les éducateurs ont beaucoup apprécié être accompagnés par des personnes extérieures sur le projet, cela leur a permis (selon leurs propos) de se sentir soutenus et de maintenir leur motivation sur le projet.

Le principe des ateliers de se baser sur la réalité, semble avoir permis aux éducateurs de se sentir entendus et d'en avoir retiré une forme de reconnaissance. A nouveau, cette expérimentation permettant d'avoir « facilement » un budget d'investissement dans du matériel a créé une dynamique qui a bénéficié à l'ensemble de l'établissement (peinture des portes, des murs...) afin d'améliorer le cadre de vie. Ce projet leur a donné envie de repenser leur espace en totalité

UEHD-R DE LA ROSERAIE – TOULON JANVIER 2018 / MARS 2019

Contexte

Les jeunes de cet établissement sont plus âgés et dans une autre phase que dans les établissements précédents, ils sont accompagnés pour devenir autonomes avant leur majorité.

Les éducateurs étaient convaincus de l'intérêt des espaces de lecture, se sont investis dès le départ avec une volonté de dialogue, de co-création et la bonne posture concernant le caractère non obligatoire des séances mais aussi l'horaire adapté à l'attention et les contraintes des jeunes (le soir). Un compagnon bâtisseur a participé à l'atelier afin de pouvoir permettre une fabrication des espaces avec les jeunes.

Hypothèses validées

Les jeunes et les éducateurs se sont beaucoup investis dans ce projet, nous avons vécu de beaux moments d'écoute, de partage, d'échanges et même de rires. Deux espaces de lecture ont été créés avec les jeunes et sont investis par les jeunes. Alors même que ce lieu accueille un public extérieur, les espaces ont été totalement préservés par les jeunes eux-mêmes qui en garantissent l'intégrité. Ayant participé à la création des espaces, ils ont pris eux même la responsabilité de préserver les espaces. Des activités ont été envisagées pour faire vivre l'espace, activités informelles ou formelles.

Points d'améliorations (itérer ou pivoter)

Afin de pouvoir fournir régulièrement les espaces en livres, et maintenir le projet dans le temps, un partenariat avec une bibliothèque ou une association de dons de livres pourrait permettre un suivi. Il paraît aussi important, comme pour les deux premiers sites, de maintenir un suivi du projet par des contacts réguliers avec une écoute et des conseils (amélioration continue).

Apprentissages (et effets secondaires)

L'expérimentation a servi d'appui à une démarche de dialogue et d'échange qui était déjà mise en place par l'équipe éducative.

Faire ensemble est un élément constitutif du succès de ce projet car il va en droite ligne avec la démarche de l'établissement.

www sictiam fr

SYNTHÈSE DE L'ANIMATRICE GÉRALDINE HÉRÉDIA

CEF DES CÈDRES — MARSEILLE DÉCEMBRE 2018 / MARS 2019

Une première réunion de présentation des différents intervenants au projet (CEF des Cèdres et UHEC de Martigues) a eu lieu dans cette structure en novembre.

J'ai apprécié de visiter le lieu avant de commencer le travail d'animation et de rencontrer les partenaires de cultures professionnelles différentes, bibliothécaires, éducateurs, psychologues, menuisier d'une association et les salariées de l'agence régionale du livre.

Ce que je retiens des différentes séances d'animation :

La première séance :

La séance a débuté avec une bonne demi-heure de retard.

Un évènement en interne a perturbé fortement le début de cette première séance et a bien sûr eu une influence sur la mobilisation et la concentration des jeunes.

Un des jeunes Ilyès était ce matin là en forte tension avec l'institution et plus particulièrement avec Erwan, le psychologue repéré par les jeunes comme « référent »du projet.

Ainsi ce matin là, participer à la réunion était perçu comme participer au « projet d'Erwan ».

Pour mobiliser les jeunes et leur montrer que le projet était porté par tous, une éducatrice qui ne devait pas participer a assisté à la réunion.

Étaient présents 5 jeunes et 8 adultes dont 2 éducateurs, Erwan psychologue du centre et la directrice de la structure qui est restée la première demi-heure.

En début de séance, Ilyès a fait plusieurs réflexions au psychologue, a provoqué ses camarades et a retenu pas mal de mon attention.

Je me suis beaucoup concentrée à mettre le groupe au travail, à les mobiliser. Face à leur difficile concentration, je me devais d'être très réactive, d'être physiquement et pleinement présente. Il m'a fallu pas mal d'énergie pour faire en sorte que nous arrivions au bout et pour atteindre les objectifs fixés.

J'ai finalement responsabilisé Ilyès en lui demandant de m'aider à créer au tableau l'affiche qui permettrait au groupe de prendre des décisions quant aux lieux choisis pour les Espaces Lectures.

Pendant cette séance, je me suis posé la question du respect du cadre.

Suis-je la seule garante du cadre ?

Est-ce que je dois comme je l'ai fait au début rappeler les besoins d'un groupe, le minimum à garantir pour qu'un groupe puisse travailler ? Ou dois-je laisser aux éducateurs la charge de faire respecter le cadre et moi me concentrer sur l'animation et la « stimulation » des jeunes ?

Difficile pour ces jeunes d'assumer une simple prise de parole ou de livrer leurs points de vue sans connaître ceux des autres.

Difficile aussi de travailler à plusieurs, de se concentrer, d'accepter le regard de l'autre.

Après cette séance bien dense, l'enseignante me dit que les jeunes n'ont aucune habitude de travail collectif, de regroupement au-delà de 2/3 personnes.

La deuxième séance :

Elle se déroule un mois après la première.

Je ne reverrai pas les 2 éducateurs présents à la première séance. En plus d'Erwan, le psychologue, deux éducateurs nouveaux au projet et l'enseignante sont présents.

Et il est a noter que parmi les 5 jeunes présents, seuls 2 avaient assisté à la première séance Ilyès et Salman.

Il m'a fallu pas mal de temps de réflexion pour construire cette deuxième séance.

L'objectif principal était ambitieux, il fallait qu'en fin de séance, les jeunes aient choisi les livres qui constitueraient le fond de l'Espace Lectures.

J'avais bien constaté lors de la première séance qu'il est difficile pour les jeunes d'affirmer un point de vue. Or cette expression est au cœur de la démarche que je développe. J'ai donc choisi des consignes facilitant cette expression.

En début de séance, j'ai demandé à chacun de choisir une carte parmi les différentes cartes aux illustrations symboliques exposées sur une table. La carte choisie devait correspondre à l'état d'esprit du moment, aux attentes par rapport à la séance et au projet.

Cette proposition a permis de libérer une parole personnelle, d'affirmer un premier point de vue sensible et a été favorable il me semble à leur participation aux différents jeux de rôle autour l'expression de point de vue quant aux genres de livres à choisir.

J'avais demandé à Nora bibliothécaire de faire une proposition de différents genres de livres ou revues à destination des jeunes lecteurs et de les amener pour cette séance. Sa collaboration a été précieuse et à permis aux jeunes de repérer et identifier les différents types de livres.

Un exercice dans l'espace autour d'un axe orthonormé autour desquels les jeunes se positionnaient et qui se voulait comme un état des lieux de leurs goûts et de leurs connaissances, n'a pas vraiment fonctionné alors que je pensais qu'un exercice qui permet une expression physique dans l'espace serait dynamisant. Je pense que le fait de changer d'espace a déconcentré certains et que l'exercice leur a paru difficile par manque de pratique de la lecture et de connaissance des différents types de livres existants. Une visite de bibliothèque était prévue dans le projet mais pour des problèmes d'emploi du temps n'avait pas pu se faire avant cette séance alors qu'elle aurait tout son sens en amont d'une telle séance.

Les jeunes ont participé volontiers à cette animation et ont particulièrement apprécié la présence des livres qu'ils ont volontiers lu et feuilleté pendant la séance!

La troisième séance :

Elle a lieu tard, 2 mois après la précédente et 3 mois après la première séance. Et de fait, il n'y a aucun des jeunes présents à la 1ere séance, à part Naguy qui passera à sa sortie du lycée et seuls 2 des jeunes étaient présents à la 2ème séance, Enzo et Ryan.

Erwan, psychologue de la structure et référent n'est pas là et aucun des éducateurs qui a suivi le projet n'est présent. L'éducateur présent nous dit qu'il ne restera qu'une petite heure et sera remplacé par un collègue (Olivier qui revient dans la structure après 2 mois d'absence).

La fragilité et la non stabilité de l'encadrement (le premier éducateur partira assez vite après qu'Olivier venu saluer s'est installé dans la salle) a favorisé une grande mobilité chez les jeunes, beaucoup de sorties, de retours, une très faible concentration.

Nous avions jusqu'à présent organisé ces séances d'animation le matin, est-ce que l'après midi les jeunes sont moins disponibles, n'ont pas l'habitude d'être contraints ?

J'ai senti assez rapidement que l'animation de la séance serait difficile, je me souviens d'un sentiment de déception face à l'enjeu de la séance, nos attentes. La plupart des jeunes étaient nouveaux, je savais que la constitution des groupes n'était pas pérenne mais je comptais à la fois sur un noyau dur pour porter le projet et sur le relais des adultes. Ce n'était pas le cas ce jour là.

Il me fallait resituer le projet, rappeler les objectifs et aussi la dimension participative et encore solliciter les jeunes en leur faisant comprendre l'importance de leur participation.

La construction de la séance reposait aussi sur leurs premières expériences d'usage des Espaces Lectures. Or les structures (étagères, chariot) d'accueil des livres venaient à peine d'être finalisées et les livres acquis récemment acquis n'étaient pas encore mis en service. Difficile dans ce cas là de faire des retours sur le fonctionnement.

La séance proposait un exercice de projection, peut-être est-ce trop difficile, engageant pour eux ? A la lecture du compte rendu, je réalise que le groupe a quand même fourni un travail, que la question des règles de fonctionnement a été partagée avec le groupe. Que le scénario du pire a eu quelques échos. Cependant la dispersion du groupe et le sentiment de n'être pas concernés par le projet ont dominé la séance.

UEHC – MARTIGUES DÉCEMBRE 2018 / MARS 2019

Nous avons rencontré Marine Cros à l'occasion de la réunion de calage en novembre. Nous savions que nous reverrions Marine et qu'elle serait référente du projet.

Ce que je retiens des différentes séances d'animation :

La première séance :

Elle se déroule le 12 décembre avec seulement deux jeunes, Marwan et Nicolas, deux éducateurs, Marine et Mahmoud, Maxime des compagnons bâtisseurs, Marie-Christine bibliothécaire et Claire et Marina de l'agence. Un effectif majoritairement adulte!

Je craignais que cette grande majorité d'adulte inhibe les jeunes et soit un frein à leur expression mais ce ne fut pas le cas. Claire s'est mis en position d'observatrice extérieure, les deux éducateurs se sont impliqués et ont participé comme les jeunes.

La présence de Maxime, qui a grandi dans l'arrière pays de Valensole comme un des jeunes a favorisé les échanges personnels entre eux deux dans un premier temps puis entre nous toutes et tous. Malgré leur faible effectif, les jeunes ont été actifs et bien impliqués tout le long de la séance.

Au moment des propositions des éventuels lieux d'installation des Espaces lectures, ils ont fait preuve d'imagination et de projections. La nécessité pour eux d'imaginer et de souhaiter un lieu esthétiquement agréable et confortable a été formulé plusieurs fois avec insistance.

La deuxième séance :

3 nouveaux jeunes, Nicolas absent seul Marwan était le seul jeune présent aussi à la première séance.

L'exercice de présentation avec le photo langage a permis à chacun d'exprimer son ressenti. Parler de soi à travers une image a favorisé les prises de parole personnelles et l'écoute.

Les 3 nouveaux, mineurs migrants, avaient peu de connaissance des différents genres de livres. De fait les propositions d'animation visant à les faire se situer dans l'espace par rapport à une connaissance et à un goût des différents genres (roman, BD, documentaires, revues...) n'était pas approprié. Dans la seconde partie de la séance, les jeunes ont pu donner leurs points de vue grâce à la présence des livres amenés par la bibliothécaire. Je tiens à souligner à ce propos, la nécessaire présence d'une ou un bibliothécaire dans ce projet.

A l'occasion de la séance les jeunes ont parcouru, feuilleté et lu les livres amenés.

La troisième séance :

Séance difficile, plusieurs fois reportée. Marine, l'éducatrice référente n'était pas présente et aucun des jeunes présents au démarrage du projet n'étaient présents. De fait les nouveaux ne se sentent pas concernés.

j'ai voulu privilégier la lecture à voix haute comme animation possible en Espace lecture. La séance n'a pas permis de fixer les règles de fonctionnement mais elle a favoriser des échanges personnels, notamment Yannis a longuement parler de ses difficultés à comprendre et mémoriser un texte.

J'avais l'impression que cette séance aurait pu servir de départ à un nouveau cycle d'animation avec les jeunes nouveaux.

Des regrets

Trop distantes dans le temps, les séances d'animation réunissaient des jeunes nouveaux à chaque fois.

Des jeunes qui n'osent pas parler ou valoriser leur rapport à la lecture. c'est une chose peu valorisante dont ils ne savent pas parler.

Peu de temps pour l'analyse avec eux pendant les séances. J'avais souhaité analyser avec eux les contradictions exprimées. Contradictions entre envies des jeunes et contraintes de la structure, contradictions chez les jeunes et contradictions internes à la structure. Nous avons juste relevé ces contradictions sans avoir le temps de les analyser, sans avoir le temps de faire des hypothèses sur l'origine de ces contradictions

Des satisfactions:

Marine, référente du projet, malgré son absence à la dernière séance, s'est investi pleinement dans le projet, a pris en charge son rôle de coordination dans la structure.

J'ai ressenti un climat bienveillant parmi les jeunes, moins de tensions que dans les autres foyers, un goût de l'échange avec l'adulte. Ces ressentis sont-ils dus au type de structure, un foyer où les jeunes sont autorisés à sortir ?

RÉFLEXIONS COMMUNES AUX 3 SITES DU PROJET ET PISTES DE PRÉCONISATIONS

Je tiens à exprimer que malgré les difficultés rencontrées, ce projet a fait sens pour moi et a une grande nécessité au sein des foyers de la Prévention Judiciaire de la jeunesse.

Ce projet est riche d'un important travail de diagnostic, d'un travail de partenariat ainsi que d'une bonne connaissance du public. Il fait preuve d'une grande et belle volonté de porter les valeurs de démocratisation de l'écrit partout où la lecture et l'écriture peuvent favoriser un projet d'émancipation.

Claire Castan et Marina Pollas portent ce projet avec beaucoup de professionnalisme, une écoute de chacun, une persévérance et un optimisme qui est tout à leur honneur. Ce fut un plaisir de travailler avec elles.

La question du choix et de la prise de décision collective est au cœur de ce projet, c'est ce qui fait sa force. Elle trouve un écho auprès de ces jeunes qui pendant leur séjour dans l'institution vont s'interroger sur leurs choix passés et à venir.

J'ai remarqué qu'à chaque séance, au moment de la prise de décision collective, tous les jeunes se mobilisaient. Ainsi au CEF Nouvel Horizon, à l'occasion de la deuxième séance, certains jeunes étaient en retrait mais au moment du vote, tous sont venus au tableau pour exprimer leurs choix. Ils veulent participer à la prise de décision et cela me semble de la plus grande importance et un critère de réussite du projet.

Ce qui a été difficile, comme bien souvent, dans un projet, c'est le rapport au temps.

D'un côté nous avons des jeunes qui séjournent 6 mois en foyer et de l'autre, un projet avec des séances d'animation préparatoires au projet qui s'étalent sur 4 à 6 mois. Nous sommes exposés au départ des jeunes et à l'arrivée de nouveaux qui n'ont pas eu le temps d'être renseignés sur le projet et ne peuvent le vivre dans sa propre durée.

Il faut rapprocher les séances d'animation les unes des autres, avoir des rendez-vous très réguliers au départ du projet.

La question du temps se pose aussi pendant les séances d'animation. Les objectifs des séances étaient nombreux et ambitieux en regard du temps imparti pour y travailler. Dans ce cas là, il est difficile de prendre du temps pour des échanges plus informels mais qui participeraient à une meilleure connaissance des jeunes et à une relation de confiance.

Difficile, aussi de passer beaucoup de temps à des animations autour du livre, ce n'était pas la demande qui m'était faite mais à l'occasion de la deuxième séance la présence matérielle des livres a facilité le travail, a permis à certains jeunes de comprendre de façon concrète le projet.

C'est pourquoi, il me semble que l'animation en amont de 2 ou 3 courtes séances autour du livre et de la lecture pourrait mobiliser les jeunes et permettre aux acteurs du projet de se rencontrer sans la pression des décisions à prendre.

Proposition de calendrier idéal :

- 1 à 2 séances de préparations avec les jeunes (lectures à voix haute et échanges par exemple) dans la même semaine si possible.
- Première séance d'animation
- Visite d'une bibliothèque
- Deuxième séance d'animation
- Achat des livres
- Troisième séance

Rassembler ces séances sur 5 à 6 semaines, serait l'idéal pour garder au mieux le même groupe de jeunes.

Les difficultés rencontrées au CEF des Cèdres en terme de suivi institutionnel du projet me permettent d'insister sur le fait que l'institution doit nommer un ou deux référents au projet et se donner les moyens de leur permettre un suivi régulier et efficace dans la structure.

De plus il faut que la structure, malgré la diversité de ses missions, porte le projet en son sein. Il doit faire l'objet des réunions d'équipe comme celui des réunions de jeunes afin que tous puissent le partager et le vivre. Ainsi, l'institution doit s'assurer que chaque jeune puisse suivre le projet dans son intégralité. Elle doit dégager un temps de travail à l'éducateur référent pour lui permettre la coordination interne du projet et sa gestion matérielle. Même si nous avons été toujours bien accueillis au sein de structures, à plusieurs reprises, la salle que nous allions occuper n'était pas installées, n'avait pas suffisamment de chaises....

D'autre part, il est important que les décisions prises avec les jeunes soient respectées et mise en place. Or, certaines décisions, notamment au moment de l'achat des livres, n'ont pas été respectées. L'éducateur référent pourrait être le garant du respect des décisions, en tout cas, il faut penser en amont à un cadre qui puisse garantir que les décisions prises seront respectées.